

Les Belgolâtres

Bulletin philatélique trimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
Janvier – Avril – Juillet - Octobre
NUMERO 1 – Janvier 2020

Série U.P.U. de 1952 XIII^e Congrès à Bruxelles de l'Union Postale Universelle



Rédacteurs permanents



Thomas Lindekens



Philippe Lindekens



Jean-Claude Guyaux



Francis KINARD



Daniel GOFFIN



Mireille LUTZ



Lucien JANSSENS



Roger BAURAIN



Charles BRUART



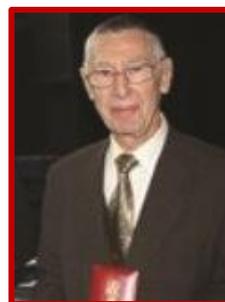
Luc SELIS



Yves VERTOMMEN



Hubert CAPRASSE



Jacques PIROTTE



Gerard LUDWIG

La présente étude se base sur les collections de MM Erwin Van Tendeloo, Alain Pierret, Daniel Goffin, Philippe Lindekens, Jean-Claude Guyaux, Robert de Decker, Daniel Eggen, Roger Baurain & Hubert Caprasse. Archives de ventes et website Ebay & Delcampe.

EDITORIAL

Petit à petit le monde philatélique belge voit disparaître des cercles ou associations bien souvent producteurs d'articles hautement intéressants à plusieurs points de vue.

Contrairement à la croyance populaire, l'histoire postale et la marcophilie ne se sont jamais aussi bien portées qu'aujourd'hui.

De grandes collections se sont créées et se retrouvent régulièrement dans les expositions nationales voire internationales. Cependant, beaucoup de choses sont encore à découvrir et lorsqu'elles le sont, elles devraient être partagées pour inciter d'autres collectionneurs à poursuivre les recherches.

C'est pourquoi, nous avons décidé, dans le même esprit que « les Congolâtres », de créer une nouvelle publication gratuite et adressée de la même façon aux collectionneurs de Belgique et du monde entier.

Le premier numéro que vous trouverez à la suite de cet éditorial est le fruit d'une recherche et d'une mise en page rassemblant diverses collections sur une idée de notre ami le « fouineur » Hubert Havrenne. En effet, en mai 2007, ce dernier avait publié une petite étude de 11 pages dans le bulletin de l'Amicale Philatélique (n° 525) sur la série « UPU 1952 ».

Mais trêve de bavardage, nous vous convions à découvrir le fruit de nos recherches.
Bonne lecture.

Tous les bulletins sont disponibles sur: all bulletins available on: alle tijdschriften zijn beschikbaar op:
www.philafrika.be/BELGOLATRES

Votre bimestriel gratuit de philatélie



Disponible en ligne et téléchargeable sur
<https://blog.delcampe.net/magazine>

SOMMAIRE

- 1. Présentation de la série – description des sujets**
 - a. Timbres
 - b. Description des sujets
 - c. Genèse
 - d. Feuilles
 - e. Numéros de planche
 - f. Variétés
 - g. Tiré à part
 - h. Feuillelet Ministériel
- 2. Historique de la famille de Tour et Tassis**
- 3. Tarifs par valeur et illustration des emplois (Tableau Goffin)**
 - a. Tableaux de Tarifs
 - b. Tarifs par Valeur Postale
- 4. Congrès de l'UPU**
 - a. Description historique
 - b. Enveloppes, cartes postales, entêtes / rabats
 - c. Cachets
- 5. Marcophilie**
 - a. Lettre (tarif 15.11.48 & 15.12.52) - progression des affranchissements
 - b. Enveloppe carte de visite
 - c. Carte postale
 - d. Carte illustrée
 - e. Carte récépissé
 - f. Imprimé
 - g. Recommandation
 - h. RP
 - i. AR
 - j. Expres
 - k. Valeur déclarée
 - l. Cachets spéciaux (types, relais, griffes, ...)
 - m. Timbres perforés
 - n. Marques de services - Retour / inconnu / non réclamé / refusé / etc...
 - o. Papillon de colis - échantillons
 - p. Taxes
 - q. Entiers postaux – cartes postales, carte-lettres, aérogrammes
 - r. Quittance – Reçu – Contre remboursement
 - s. Protet
 - t. Bordereaux de remise d'envois « Port Payé par le destinataire »
 - u. Colis postaux
 - v. Tarifs spéciaux
 - w. Journaux et périodiques
 - x. Procurations
- 6. Service international**
 - a. Lettre (tarif 15.11.48 & 15.12.52) – progression des affranchissements
 - i. Service normal
 - ii. Poste aérienne
 - b. Destinations (Europe / Asie / Amériques / Afrique / Océanie)
- 7. Taxes réduites**
 - a. Vers le Congo Belge
 - b. Vers le Grand Duché du Luxembourg
 - c. Vers les Pays-Bas

1. Présentation de la série – description des sujets

1.a. Les timbres

Date d'émission : 14 mai 1952
Sujet : 13^{ème} Congrès de l'Union Postale Universelle (U.P.U.) à Bruxelles – mise à l'honneur des grands maîtres des postes de la famille de Tour et Tassis, et Château de Beaulieu.
Composition : William Goffin
Gravure : Jean De Bast
Impression : taille-douce
Imprimeur : Atelier du timbre à Malines
Dentelure : 11 ½
Feuilles : 30 timbres
Planches : 1-2-3-4
Mise hors cours : 01/10/1959

80 c	Fr. de Tassis d'après Hans Hombein de jonge	: vert-olive	(COB 880)
1,75 Fr	J. Baptiste d'après Van Heemskerck	: rouge-orange	(COB 881)
2 Fr	Baron Léonard d'après Van Coxie	: brun-lilas	(COB 882)
2,50 Fr	Lamoral d'après Lucas Killian	: rouge-carminé	(COB 883)
3 Fr	Léonard II d'après un tapisserie des Gobelins	: olive-clair	(COB 884)
4 Fr	Lamoral II d'après N. Van der Horst	: bleu	(COB 885)
5 Fr	Eugène-Alex d'après Cornelis Vermeulen	: brun-rouge	(COB 886)
5,75 Fr	Pr Anselme-François d'après F. Harrewijn	: bleu-violet	(COB 887)
8 Fr	Alexandre-Ferdinand d'après J-G. Friedrich	: gris-vert	(COB 888)
10 Fr	Charles-Anselme auteur inconnu	: lilas	(COB 889)
20 Fr	Charles-Alexandre par J.P. Bach	: brun-olive	(COB 890)
40+10 Fr	Château de Beaulieu à Malines	: vert-bleu	(COB 891)



1.6. Description des sujets

Le 80c. – François de Tassis d'après Hans Hombein de Jonge: vert-olive (COB 880)

FRANCOIS DE TASSIS

Premier grand-maître des postes des Pays-Bas de 1490 à 1517.

Né vers 1450 à Cornello, près de Bergame (Italie) ; mort à Malines, fin 1517.

Dès 1490, il dirigea les postes dans notre pays. Le 1^{er} mars 1500, il est nommé par le roi Philippe-le-Beau, capitaine et maître des postes.

Le 18 janvier 1505, il est chargé par le même monarque d'assurer, d'une façon durable, un service royal de courriers entre Bruxelles et la Cour de Maximilien d'Autriche, et celles de France et d'Espagne. Plus tard, il lui fut permis de transporter la correspondance privée, ainsi que celle des particuliers, contre une indemnité convenable, pourvu que le service royal n'en subit aucun préjudice. L'institution prenait dès lors un caractère d'utilité publique et d'économie politique.

Ce privilège lui fut confirmé en 1516 par Charles-Quint.

Les de Tassis devenaient ainsi grands-maîtres héréditaires des postes de l'Empereur.

François de Tassis peut donc être considéré comme le créateur de la poste internationale.

Il avait un hôtel à Malines et un autre à Bruxelles, rue Bodenbroeck.



Le 1,75 Fr. – J. Baptiste d'après Van Heemskerck: rouge-orange (COB 881)

JEAN-BAPTISTE CHEVALIER DE LA TOUR ET TASSIS

Deuxième grand-maître des postes des Pays-Bas de 1517 à 1536

Né vers 1746 à Cornello, près de Bergame (Italie) ; mort à Bruxelles le 16 octobre 1541.

Il avait succédé à son oncle François de Tassis, dont il avait été le collaborateur actif.

En 1516, il avait reçu avec son oncle François, confirmation de l'exclusivité de la direction des Postes.

C'est lui qui apporta le 30 juin 1519 à la Cour de Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, la nouvelle du choix fait par Charles-Quint par les électeurs de l'Empire, pour ceindre la couronne de Roi des Romains.

Il devint Conseiller d'Etat et Chambellan du Roi, Seigneur de Laroche-en-Ardenne, d'Hemiksem et de Melsbroeck.



Le 2 Fr – Baron Léonard d’après Van Coxie: brun-lilas
(COB 882)



LEONARD Ier BARON DE TASSIS

Quatrième Grand-Maître des postes des Pays-Bas – de 1536 à 1578 et 1585 à 1612.

Né à Bruxelles en 1523 et y décédé en 1612. Fils de Jean-Baptiste de Tassis, succéda en 1536 à son frère François (le jeune), mort après quelques mois de maîtrise des postes. Fut l’ouvrier heureux de la grandeur de l’entreprise des messageries de sa famille. En 1543, Charles-Quint lui confirme la maîtrise exclusive des postes aux Pays-Bas et l’étend en Allemagne, dans les pays de par deçà et en Bourgogne. C’est sous son administration que parut la première ordonnance sur l’entretien des postes, salaires des courriers, etc. (30 octobre 1551). Il créa de nombreux relais : il eut aussi trois grandes voies internationales de communication (Bruxelles-Vienne, Bruxelles-Italie et Bruxelles-France) et deux routes principales intérieures (Bruxelles-Anvers et Bruxelles-Ostende). Un mandement de l’Archiduc Albert, daté de Bruxelles, le 27 juin 1600, confirme à nouveau le privilège des postes et autorise le Grand-Maître à toucher le port des lettres privées. Léonard fut Chambellan et gentilhomme de la Chambre de l’Empereur Rodolphe II et de l’Archiduc Albert, et nommé baron de Buysinghen. De 1578 à 1585, les états rebelles des Pays-Bas dépossédèrent les de Tassis et chargèrent de la maîtrise générale des postes, Jean Hinckart, seigneur d’Ohain, partisan du prince Guillaume d’Orange.

Le 2, 50 Fr. – Lamoral d’après Lucas Killian: rouge-carminé
(COB 883)



LAMORAL 1^{er} COMTE DE TASSIS

Cinquième Grand-Maitre des postes des Pays-Bas, de 1612 à 1624.

Né vers 1567, décédé à Bruxelles, le 7 juillet 1624.

Fils de Léonard 1^{er}, baron de Tassis.

Le 27 juillet 1606, il reçut de l’Empereur Mathias, pour lui et ses descendants, le privilège des postes de l’Empire, privilège qui fut étendu en 1621 à la branche féminine par l’Empereur Ferdinand II. La maîtrise des postes était donc conférée à titre héréditaire à la famille de Tassis.

Le titre de Comte du Saint-Empire Romain fut attaché à sa terre, le 8 juin 1624.

Il servit aux armées de Don Juan d’Autriche et d’Alexandre Farnèse.



Le 3 Fr. – Léonard II d'après une tapisserie des Gobelins: olive-clair (COB 884)

LEONARD II – FRANCOIS COMTE DE LA TOUR ET TASSIS

Sixième Grand-Maître des postes des Pays-Bas de 1624 à 1628.

Né à Bruxelles le 5 juillet 1594 ; mort à Prague le 22 mai 1628.

Fils de Lamoral 1^{er}, comte de Tassis.

Comte du Saint-Empire Romain. Chevalier de l'Ordre de la Clef d'Or.

Gentilhomme de la Chambre de l'Empereur Ferdinand II, qui, dès son avènement, renouvela les patentes de tous les maîtres de poste.



Le 4 Fr. – Lamoral II d'après N. Van der Horst: bleu (COB 885)

LAMORAL II – CLAUDE-FRANCOIS COMTE DE LA TOUR ET TASSIS.

Septième Grand-Maître des postes des Pays-Bas de 1650 à 1676.

Né à Bruxelles, le 14 février 1621 ; mort à Anvers, le 13 septembre 1676.



Fils du comte Léonard II et d'Alexandrine de

Rye. Son premier acte fut de renouveler les patentes de tous les maîtres des postes.

En 1650, il est créé Comte impérial de Tour,

Valsassina et Tassis. Avec Lamoral II commence la série des alliances princières qui devaient contribuer à l'élévation de la maison. Sous sa maîtrise, les courriers anglais parvenaient par Ostende en hiver et par Nieuport en été. Les villes de Bruxelles et d'Anvers durent cesser les entreprises de postes qu'elles avaient créées et qui empiétaient sur les privilèges des de la Tour et Tassis.

Lamoral II était seigneur de Braine-le-Château, de Haut-Ittre, de Hemiksem et de Machelen (où il existe encore son château dit d'abord le Belvédère et ensuite de Beaulieu).



**Le 5 Fr. – Eugène-Alex d’après Cornelis Vermeulen: brun-rouge
(COB 886)**

EUGENE-ALEXANDRE PRINCE DE LA TOUR ET TASSIS.

Huitième Grand-Maitre des postes des Pays-Bas de 1676 à 1701.

Né à Bruxelles en janvier 1652 ; décédé à Francfort s/Mein le 21 février 1714. Fils du comte Lamoral II.

En 1681, le roi Charles II d’Espagne lui accorde par de nouvelles lettres patentes, contre le versement de 15.000 florins, la continuation de la charge de Général des postes des Pays-Bas.

En récompense de ses services et de ceux de ces ancêtres, ses terres de Braine-le-Château et de Haut-Ittre sont érigées en principauté.

En 1686, il est élevé à la dignité de prince du Saint-Empire Romain. Le 9 octobre 1687, il est nommé chevalier de la Toison d’Or.



**5,75 Fr. – Pr. Anselme-François d’après F. Harrewijn: bleu-violet
(COB 887)**

ANSELME-FRANCOIS PRINCE DE LA TOUR ET TASSIS

Neuvième Grand-Maître des postes des Pays-Bas de 1709 à 1739.

Né à Bruxelles, en janvier 1681 et y décédé le 8 novembre 1739. Fils du prince Eugène-Alexandre.

Prince du Saint-Empire Romain, comte de Valsassina, baron d’Impden, seigneur de Braine-le-Château, Haut-Ittre, Wolvertem, Rossum, Meusegem, Leerbeek, etc., maréchal héréditaire du Hainaut.

Chevalier de la Toison d’Or et de l’Ordre d’Hubert. De 1701 à 1709, par suite de l’occupation des Pays-Bas par les armées françaises, les de la Tour et Tassis furent dépossédés de la maîtrise des postes.

Le prince Anselme-François habita à la fois Bruxelles et Francfort-s/Mein. Malgré les avis des provinces et des communes, une ordonnance du 27 août 1738 restreignit au profit des postes tassiennes, les prérogatives des

messagers communaux. C’est l’éternelle lutte des franchises communales contre les empiètements du pouvoir et cette lutte se poursuivra sous la maîtrise des maîtres généraux qui se succéderont jusqu’à la révolution française.



8 Fr. – Alexandre-Ferdinand d’après J-G. Friedrich: gris-vert (COB 888)



ALEXANDRE-FERDINAND PRINCE DE LA TOUR ET TASSIS

Dixième Grand-Maître des postes des Pays-Bas de 1739 à 1746 et 1748 à 1773.

Né à Francfort-s/Mein le 21 mars 1704 ; décédé à Ratisbonne le 17 mars 1773. Fils du prince Anselme-François.

Prince du Saint-Empire Romain, comte de Valsassina, baron d’Impden, maréchal héréditaire du Hainaut, seigneur d’Eglingen, d’Osterhofen, Demmingen, Dischingen, Braine-le-Château, Haut-Ittre, Wolvertem, etc.

Pendant l’occupation française de 1746 à 1748, après la prise d’Aix-la-Chapelle, la direction des postes fut assurée par des fonctionnaires français. Le prince de la Tour et Tassis quitta alors définitivement le territoire des Pays-Bas, mais il conserva son hôtel et le centre postal à Bruxelles. En 1749, créé chevalier de l’Ordre de la Toison d’Or et de

l’Ordre d’Hubert.

En 1753, le titre d’administrateur des postes aux Pays-Bas lui est confirmé pour une durée de 20 ans.

10 Fr. – Charles-Anselme (auteur inconnu): lilas (COB 889)



CHARLES-ANSELME PRINCE DE LA TOUR ET TASSIS.

Onzième Grand-Maître des postes des Pays-Bas de 1773 à novembre 1792 et de mars 1793 à juillet 1793.

Né à Francfort-s/Mein le 2 juin 1733 ; décédé à Winzer, près de Ratisbonne, le 3 novembre 1805. Fils du prince Alexandre-Ferdinand.

Prince du Saint-Empire Romain, comte de Valsassina, de Friedberg et de Scheer, baron d’Impden, seigneur d’Eglingen, de Braine-le-Château, de Haut-Ittre, de Wolvertem, de Rossum, de Meusegem, etc...

Conseiller privé impérial et chevalier de la Toison d’Or et des ordres de l’Aigle Blanc et d’Hubert.

Sous sa maîtrise, la direction des postes, dans nos provinces, fut confiée à des intendants.

Un arrêté du 9 frimaire an III (30 novembre 1795) sanctionna le retrait, aux de la Tour et Tassis, de la maîtrise des postes et de tous leurs titres et privilèges aux Pays-Bas.



**20 Fr. – Charles-Alexandre par J.P. Bach: brun-olive
(COB 890)**



**CHARLES-ALEXANDRE PRINCE DE
LA TOUR ET TASSIS.**

Douzième Grand-Maître des postes des Pays-Bas du 1^{er} mars 1814 au 9 juin 1815. Né à Ratisbonne le 21 février 1770 et y décédé le 15 juillet 1827. Fils du prince Charles-Anselme.

Prince de Buchau, comte de Friedberg-Scheer, de Valsassina, de Neresheim, seigneur d'Ostrach, d'Eglingen, etc., chevalier de la Toison d'Or.

Le 16 janvier 1814, les Puissances alliées, par un acte passé à Francfort-s/Mein, rendirent au prince de la Tour et Tassis l'administration provisoire des postes dans nos provinces. Lorsque le traité de Vienne eut placé notre pays sous la souveraineté de Guillaume 1^{er}, le régime postal hollandais devint applicable chez nous et l'administration des de la Tour et Tassis nous quitta définitivement.

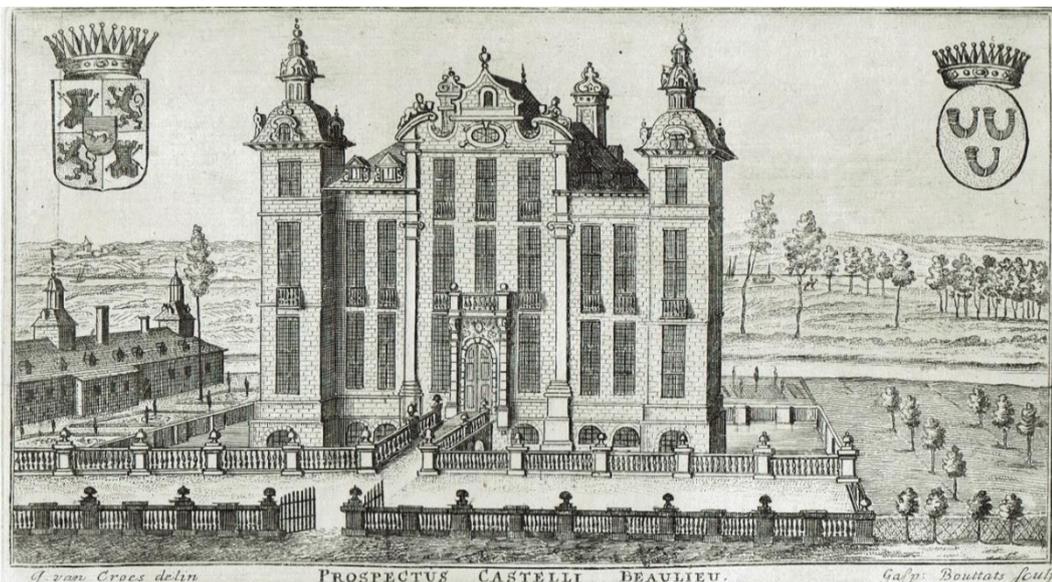


**40+10 Fr. – Château de Beaulieu à Malines: vert-bleu
(COB 891)**

LE CHÂTEAU DE BEAULIEU A MACHELEN

Ce château historique fut bâti en 1653-1654 sur les plans du célèbre architecte Luc Fayd'Herbe pour Lamoral-Claude-François, comte de la Tour et Tassis, seigneur de Hemiksem et de Machelen, septième Grand-Maître des postes des Pays-Bas. Par sa belle architecture, son histoire et le rôle qu'il a joué à diverses époques, ce château constitue un trésor inestimable. Plusieurs personnages illustres y séjournèrent : Jacques II, roi d'Angleterre, le roi Guillaume III d'Angleterre, le duc de Marlborough, etc.

En 1697, le château fut vendu à Jean-Paul Bombarda, créateur du premier Théâtre de la Monnaie. Après avoir passé successivement dans les mains de sept ou huit propriétaires, le château de Beaulieu, ou plutôt ce qu'il en restait, fut acquis en 1944 par l'A.S.B.L. « Les Amis du Château de Beaulieu ». Cette association, créée à l'initiative de M. Charles Mertens et dont le président est M. Van de Meulebroeck, bourgmestre de Bruxelles, s'est attachée à la restauration et à la mise en vbleur de cette admirable demeure historique, seul souvenir monumental des Grand-Maîtres des Postes de l'illustre famille de la Tour et Tassis.



1.c. Genèse

a. Propositions de De Bast en 1950 et 1951

Le 80c. – vert-olive - (COB 880)



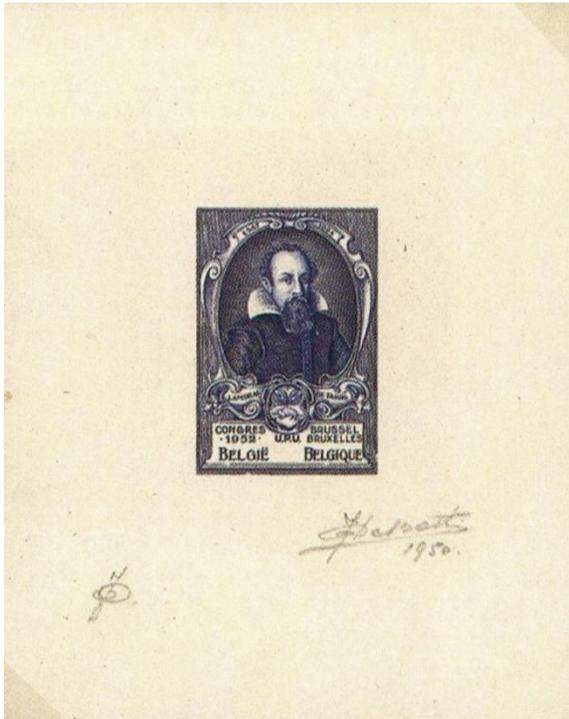
Le 1,75Fr. – rouge-orange - (COB 881)



Le 2 Fr – brun-lilas – (COB 882)



Le 2, 50 Fr. – rouge-carminé – (COB 883)



Le 3 Fr. – olive-clair – (COB 884)



Le 4 Fr. – bleu – (COB 885)



Le 5 Fr. – brun-rouge (COB 886)



Les Belgolâtres

5,75 Fr. – bleu-violet (COB 887)



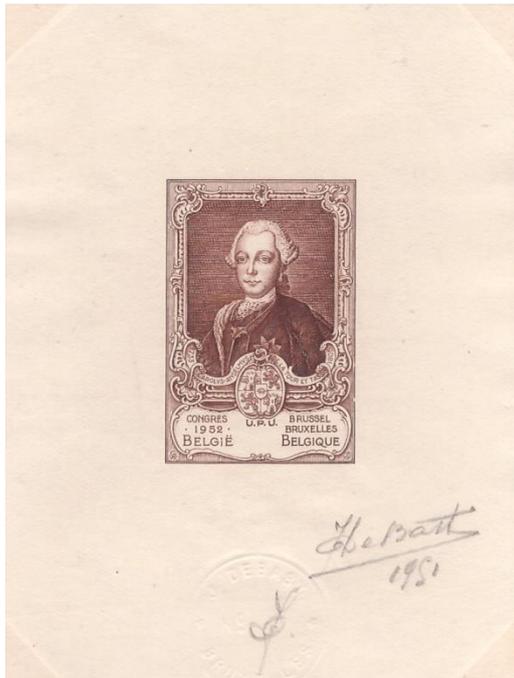
8 Fr. – gris-vert (COB 888)



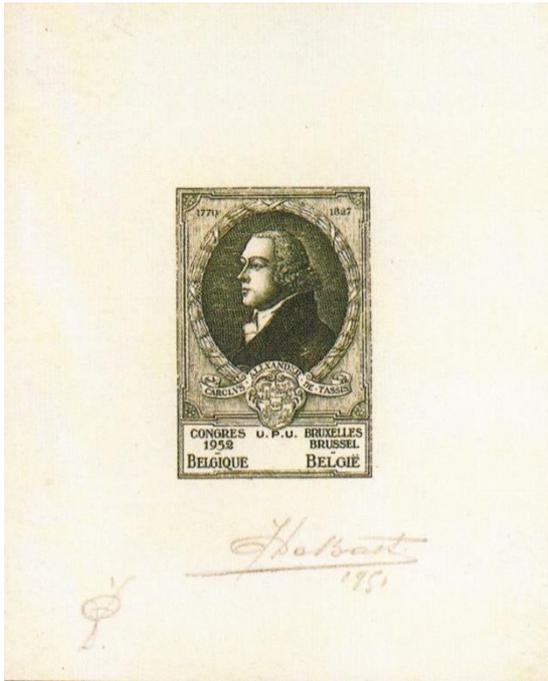
Les Belgolâtres



10 Fr. – lilas (COB 889)



20 Fr. – brun-olive (COB 890)



40+10 Fr. – vert-bleu (COB 891)



b. Epreuve du coin en couleur non adoptée – avec cachet et paraphe de J. De Bast.

Le 80c. – vert-olive - (COB 880)



Le 1,75Fr. – rouge-orange - (COB 881)

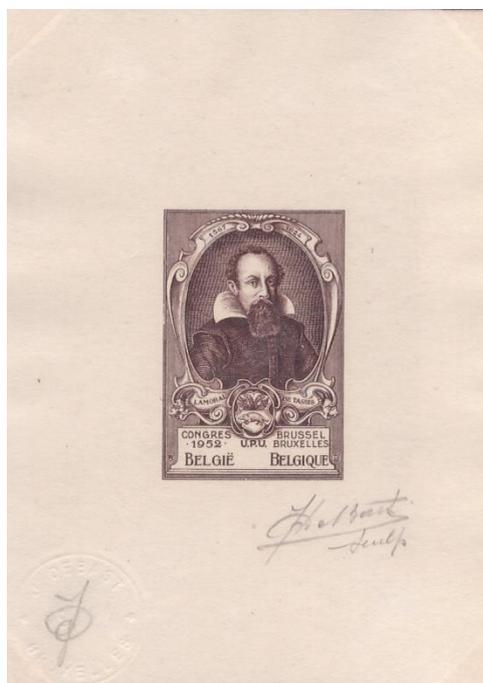


Les Belgolâtres

Le 2 Fr – brun-lilas – (COB 882)



Le 2, 50 Fr. – rouge-carminé – (COB 883)



Le 3 Fr. – olive-clair – (COB 884)



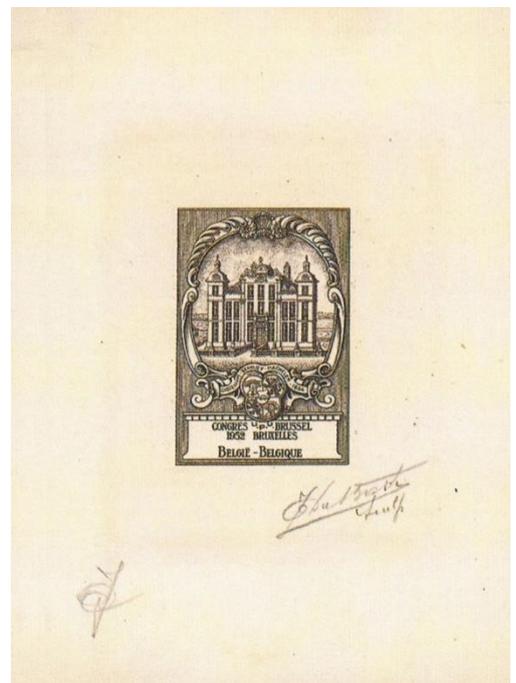
Le 4 Fr. – bleu – (COB 885)



20 Fr. – brun-olive (COB 890)



40+10 Fr. – vert-bleu (COB 891)



1.d. feuilles

Feuille de 5x6 =30 timbres.
Numéro de feuille en marge inférieure.

Numéro de planche en marge inférieure sous
le timbre en position #28.



Les Belgolâtres



0 6 4 9



9 2 0 4 4

Les Belgolâtres



Les Belgolâtres



1.e. Numéros de planches



Les Belgolâtres



1.f. Variétés



Tache dans la dentelure
Planche 2 – timbre 21 (COB)



Tache dans la dentelure
Planche 1 – timbre 30 (COB)

Les Belgolâtres

1.f. Tiré à part

Série non dentelée.
Tirage 210 exemplaires



1.h. Feuillet ministériel

Feuillets ministériels
avec cachet à sec de l'administration.

Tirage 23 exemplaires



2. Historique de la famille Tour et Tassis

Jusqu'en l'an 1500, les seules organisations postales structurées sont d'une part, la poste communale chargée de la transmission des dépêches officielles et d'autre part des messagers attachés aux guildes et aux corporations qui pouvaient contre rémunération et de manière volontaire emporter du courrier émanant de personnes privées. Cet état de fait perdurera ainsi durant tout le Moyen-âge.

Une famille va particulièrement s'illustrer dans l'organisation de la poste internationale sur le continent européen, les Tours et Tassis originaire de Bergame dans le nord de l'Italie. Une liaison postale existait dès 1490 entre Innsbruck dans le Tyrol autrichien où l'empereur Maximilien Ier résidait et Malines en Belgique où résidait Marguerite d'York. Elle était la soeur de Charles le Téméraire et y avait établi sa cour. Marguerite d'York s'occupa de l'éducation des enfants de Maximilien, après le décès prématuré de son épouse, Marie de Bourgogne, Philippe, futur Philippe le Beau et Marguerite, future Marguerite d'Autriche. Devenu empereur en 1490, Maximilien Ier fit appel à la famille de Tassis afin d'organiser une liaison postale entre Innsbruck et Malines.



Dès cette année 1490, un membre de la famille de Tassis, va venir s'installer près de la cour des Pays-Bas à Malines, ce sera François de Tassis.

Durant près de quatre siècles, cette famille va incarner le service postal sur le continent européen. Au fil de générations et des alliances tissées par mariage, la famille de Tassis va assoir son emprise sur le trafic postal jusqu'à la deuxième moitié du XIXème siècle.

Il faut attendre le règne de Philippe le Beau pour l'établissement des Postes Royales et la nomination le 1^{er} mars 1500 de François de Tassis Capitaine et Maître des Postes. Celui-ci va s'engager vis-à-vis de l'Empereur en 1504 à organiser des routes postales qui relieront les Pays-Bas à la cour de Maximilien I^{er} d'Allemagne, à la cour du roi de France et à la cour espagnole.

L'organisation de liaisons postales régulières à travers un tel territoire n'était pas une mince affaire. Il faut établir des relais, engager des hommes sûrs qui puissent fournir gîte et repas aux postillons chargés de transporter le courrier été comme hiver dans n'importe quelle condition climatique. Il obtiendra de l'Empereur une rente de 12.000 livres par an afin d'entretenir ces routes et tout son personnel.

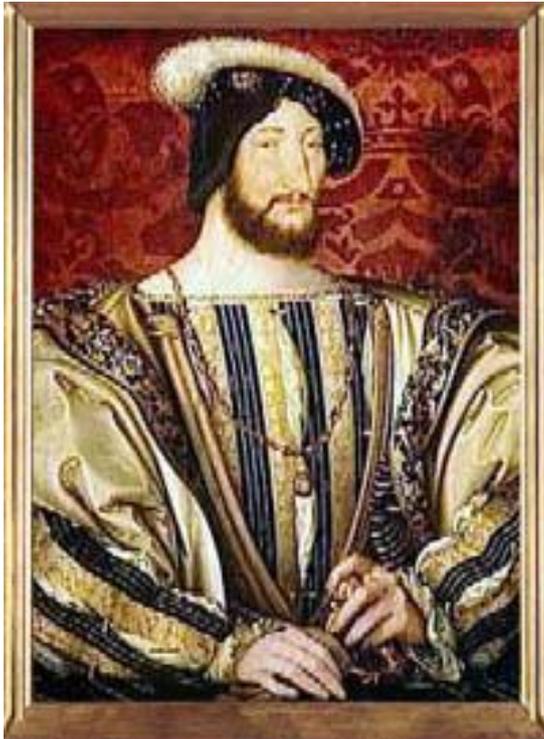
Dans les années qui suivirent, suite à l'héritage du trône d'Espagne, différents traités postaux vont être conclus afin d'organiser le trafic postal vers la France, l'Espagne, l'Italie et la cour impériale. Bruxelles devient la plaque tournante du trafic postal à travers tout l'empire. Un premier traité est conclu en 1505 entre l'archiduc Philippe le Beau parti en Espagne et François de Tassis afin de créer des liaisons postales entre Bruxelles et les cours d'Allemagne, de France et d'Espagne.

L'archiduc décède l'année suivante. Son épouse Jeanne devenue folle ne peut subvenir à l'éducation de ses enfants qui sont confiés à leur tante Marguerite d'Autriche qui réside à Malines. Parmi ceux-ci, Charles, futur roi d'Espagne et plus connu une fois empereur sous le nom de Charles Quint. Celui-ci devenu roi d'Espagne conclut avec François de Tassis un nouveau traité le 12 novembre 1516. Dans celui-ci de nouvelles lignes sont créées vers l'Italie. Pour rejoindre l'Espagne, la liaison postale devait traverser la France où règne François Ier. Charles Ier d'Espagne fait donc dans le traité une référence expresse à l'autorisation par celui-ci de traverser le royaume de France. La réponse positive viendra en 1518, François Ier autorisant l'installation de relais sur son royaume pour permettre ainsi le trafic postal vers l'Espagne.

Les Belgolâtres

Afin de financer ces nouvelles liaisons, la famille de Tassis développe le trafic postal pour les particuliers et en fait sa principale source de revenus.

Pour développer l'entreprise de la famille, François fut rapidement secondé par son neveu Jean-Baptiste, elle devint une entreprise d'état indépendante. Au décès survenu en décembre 1517 de François de Tassis, sans descendance directe, c'est naturellement son neveu Jean-Baptiste qui reprit la direction de l'entreprise familiale tandis que d'autres membres de la famille vont prendre la direction des postes en Espagne ou en Italie.



La poste communale coexiste toujours mais est dévolue au transport du courrier à l'intérieur d'une région ou, dans quelques cas, d'un état.

Lorsque sous la poussée des armées de Louis XIV, notre territoire est occupé par la France, le monopole de la poste est attribué au français Pajot en 1701. Un règlement postal est dans la foulée publié qui établit les bases du réseau postal en ce début de XVIIIe siècle. Pajot va réorganiser sensiblement le réseau afin de le rendre plus performant. Au départ des Français en 1706, il est remplacé par François Jaupain, désigné par les Coalisés.

La famille de la Tour et Tassis devra attendre l'année 1725 pour se voir restaurée dans ses droits et revenir à la tête des Postes. Durant le XVIIIe siècle, le réseau postal se développe et les temps de parcours suite aux innovations techniques des moyens de transport tendent à diminuer.

3. Tarifs par valeur et illustration des emplois

3.a. Tableaux de tarifs

Tableau établi sur base des parutions au Moniteur Belge et des divers règlements généraux d'exploitation pour le chemin de fer.

0,80 FB - François de TASSIS (COB n° 880)		Début du tarif	Fin du tarif ou mise hors cours
Intérieur	Carte illustrée 5 mots maximum	15 déc 1952	30 sept 1957
	Carte de visite 5 mots maximum	15 déc 1952	30 sept 1957
	Imprimés de 150 à 200 grs.	14 mai 1952	30 sept 1957
	Carte de Noël et de Nouvel An 5 mots max.	15 déc 1952	30 sept 1957
	Journaux et périodiques de 375 à 425 grs.	14 sept 1952	30 sept 1957
	Imprimé Urgent de 0 à 50 grs.	01 oct 1957	31 nov. 1958
	Imprimés de 50 à 100 grs.	01 déc 1958	30 sept 1959

Les Belgolâtres

International	Carte illustrée 5 mots maximum	14 mai 1952	30 sept 1957
	Carte de visite 5 mots maximum	14 mai 1952	30 sept 1957
	Imprimés de 0 à 50 grs.	14 mai 1952	30 sept 1957
	Journaux de 50 à 100 grs.	14 mai 1952	30 sept 1957
	Taxe minimum pour insuffisance affr.	14 mai 1952	30 sept 1957
	Papiers d'affaires 0 à 50 grs.	14 mai 1952	30 sept 1957
	Carte de Noël et de Nouvel An 5 mots max.	15 déc 1952	30 sept 1957

1,75 FB - Charles Jean-Baptiste de TASSIS (COB n° 881)		Début du tarif	Fin du tarif ou mise hors cours
Intérieur	Lettre simple de 0 à 50 grs.	14 mai 1952	14 déc. 1952
	Papiers d'affaires (minimum)	14 mai 1952	14 déc. 1952
International	Lettre simple de 0 à 50 grs. pour NL et Lux.	14 mai 1952	14 déc. 1952
	Papiers d'affaires (minimum) pour NL et Lux.	14 mai 1952	14 déc. 1952
	Avis de réception pour NL et Lux.	14 mai 1952	14 déc. 1952

2,00 FB - Baron Léonard 1 ^{er} de TASSIS (COB n° 882)		Début du tarif	Fin du tarif ou mise hors cours
Intérieur	Lettre simple de 0 à 50 grs	15 déc 1952	30 sept 1957
	Carte illustrée (sous enveloppe)	15 déc 1952	30 sept 1957
	Carte de visite (toutes mentions)	01 oct 1957	30 sept 1959
	Imprimés de 450 à 500 grs.	14 mai 1952	30 sept 1957
	Imprimés de 200 à 250 grs.	01 déc 1958	30 sept 1959
	Echantillons (minimum)	01 oct 1957	30 sept 1959
	Papiers d'affaires (minimum)	15 déc 1952	30 sept 1957
	Avis de réception	15 déc 1952	30 sept 1957
	Factures	01 oct 1957	30 sept 1959
	Mandat postal jusqu'à 50 FB.	14 mai 1952	14 déc. 1952
	Versement en compte CCP jusque 1000 FB	15 déc 1952	30 sept 1957

Les Belgolâtres

International	Lettre simple de 0 à 50 grs pour NL et Lux	15 déc 1952	30 sept 1957
	Avis de réception pour NL et Lux	15 déc 1952	30 sept 1957
	Papiers d'affaires (minimum) pour NL et Lux	15 déc 1952	30 sept 1957
	Carte de visite toutes mentions pour le Lux	01 oct 1957	30 sept 1959
	Factures pour le Lux	01 oct 1957	30 sept 1959
	Journaux de 200 à 250 grs.	14 mai 1952	30 sept 1957
	Imprimés de 50 à 100 grs	01 oct 1957	30 sept 1959
	Echantillons (minimum)	01 oct 1957	30 sept 1959
	Echantillons (minimum) pour le Lux et le Congo	01 oct 1957	30 sept 1959
	Carte Noël et N.A. 5 mots max pour le Congo =>10gr	01 avr 1959	30 sept 1959

2,50 FB - Comte Lamoral 1 ^{er} de TASSIS (COB n° 883)		Début du tarif	Fin du tarif ou mise hors cours
Intérieur	Mandat postal de 50 à 100 FB.	14 mai 1952	14 déc. 1952
	Lettre simple de 0 à 50 grs	01 oct 1957	30 sept 1959
	Carte illustrée (sous enveloppe)	01 oct 1957	30 sept 1959
	Papiers d'affaires (minimum)	01 oct 1957	30 sept 1959
	Avis de réception	01 oct 1957	30 sept 1959
International	Carte postale	14 mai 1952	30 sept 1957
	Carte illustrée (toute corresp.)	14 mai 1952	30 sept 1957
	Papiers d'affaires (minimum) pour NL et Lux	01 oct 1957	30 sept 1959
	Lettre simple de 0 à 50 grs, tarif préférentiel pour L-NL-F-RFA-I	01 oct 1957	30 sept 1959
	Avis de réception pour NL et Lux	01 oct 1957	30 sept 1959

3,00 FB - Comte Léonard II de TASSIS (COB n° 884)		Début du tarif	Fin du tarif ou mise hors cours
Intérieur	Imprimés de 700 à 750 grs.	14 mai 1952	30 sept 1957
	Mandat postal jusqu'à 100 FB.	14 mai 1952	30 sept 1957
	Cartes récépissés (minimum)	14 mai 1952	14 déc 1952
	Imprimés de 450 à 500 grs.	01 oct. 1957	30 nov 1958
	Carte postale Base Antarctique	06 nov 1957	30 sept 1959
	Versement en compte CCP jusque 1000 FB	01 oct. 1957	30 sept 1959
	Supplément taxe pour distribution Express après 22 H.	01 oct. 1957	30 sept 1959

Les Belgolâtres

International	Lettre jusqu'à 20 gr pour le Congo	15 déc 1952	30 sept 1959
	Carte postale	01 oct 1957	30 sept 1959
	Carte illustrée (toute corresp.)	01 oct 1957	30 sept 1959
	Echantillons de 100 à 150 grs.	01 oct 1957	30 sept 1959
	Papiers d'affaires pour le Congo (minimum)	01 oct 1957	30 sept 1959
	Avis de réception pour le Congo	01 oct 1957	30 sept 1959

4,00 FB - Comte Lamoral II de TASSIS (COB n° 885)		Début du tarif	Fin du tarif ou mise hors cours
Intérieur	Taxe de recommandation	14 mai 1952	14 déc. 1952
	Mandat postal de 100 à 500 FB	14 mai 1952	14 déc. 1952
	Carte récépissé de 2.000 à 4.000 FB.	14 mai 1952	14 déc. 1952
	Colis postaux : absence de CCP	01 juill 1952	30 sept 1959
	Lettre de 50 à 100 grs.	15 déc 1952	30 sept 1957
	Carte récépissé jusqu'à 1.000 FB.	15 déc 1952	30 déc. 1958
	Mandat postal jusqu'à 100 FB.	01 oct. 1957	30 sept 1959
	Envoi contre remboursement jusque 100 FB	01 oct. 1957	30 sept 1959
	Imprimés de 450 à 500 grs.	01 déc 1958	30 sept 1959
	Echantillons de 450 à 500 grs. Papiers d'affaires de 450 à 500 grs.	01 déc 1958	30 sept 1959
International	Lettre simple de 0 à 20 grs.	14 mai 1952	30 sept 1957
	Carte illustrée (sous enveloppe)	14 mai 1952	30 sept 1957
	Carte de visite toute correspondance	14 mai 1952	30 sept 1957
	Papiers d'affaires (minimum)	14 mai 1952	30 sept 1957
	Imprimés de 200 à 250 grs.	14 mai 1952	30 sept 1957
	Avis de réception	14 mai 1952	30 sept 1957
	Imprimés de 150 à 200 grs.	01 oct. 1957	30 sept 1959

5,00 FB - Prince Eugène-Alexandre de TASSIS (COB n° 886)		Début du tarif	Fin du tarif ou mise hors cours
Intérieur	Carte récépissé de 4.000 à 6.000 FB.	14 mai 1952	14 déc. 1952
	Taxe de recommandation	15 déc 1952	30 sept 1957
	Mandat postal de 100 à 500 FB.	15 déc 1952	30 sept 1957
	Carte récépissé de 1.000 à 3.000 FB.	15 déc 1952	30 nov 1958
	Colis postaux : contre remb. de 0 à 100 FB.	14 mai 1952	30 sept 1959
	Lettre de 50 à 100 grs.	01 oct 1957	30 sept 1959

Les Belgolâtres

International	Mandat de 200 à 300 FB	14 mai 1952	30 sept 1959
	Lettre de 0 à 20 grs.	01 oct 1957	30 sept 1959
	Carte illustrée (sous enveloppe)	01 oct 1957	30 sept 1959
	Carte de visite toute correspondance	01 oct 1957	30 sept 1959
	Papiers d'affaires (minimum)	01 oct 1957	30 sept 1959
	Avis de réception	01 oct 1957	30 sept 1959

5,75 FB - Prince Anselme-François de TASSIS (COB n° 887)		Début du tarif	Fin du tarif ou mise hors cours
Intérieur	Lettre simple recommandée	14 mai 1952	14 déc 1952
	Carte illustrée recommandée (sous enveloppe).	14 mai 1952	14 déc 1952
	Papiers d'affaires recommandés (min.)	14 mai 1952	14 déc 1952

8,00 FB - Prince Alexandre-Ferdinand de TASSIS (COB n° 888)		Début du tarif	Fin du tarif ou mise hors cours
Intérieur	Carte récépissé de 8.000 à 10.000 FB.	14 mai 1952	14 déc. 1952
	Mandat postal de 3.000 à 5.000 FB.	14 mai 1952	14 déc. 1952
	Lettre de 150 à 200 grs.	15 déc 1952	30 sept 1957
	Mandat postal de 1.000 à 3.000 FB.	15 déc 1952	30 sept 1957
	Carte récépissé de 7.000 à 9.000 FB.	15 déc 1952	30 nov 1958
	Express	15 déc 1952	30 sept 1959
	Colis postaux : frais accessoires	15 déc 1952	30 sept 1959
	Effet de commerce de 1000 à 3000 FB	15 déc 1952	30 sept 1957
	Mandat postal de 500 à 1.000 FB.	01 oct 1957	30 sept 1959
	Envoi contre remboursement de 500 à 1000 FB	01 oct 1957	30 sept 1959
International	Imprimés de 450 à 500 grs.	14 mai 1952	30 sept 1957
	Echantillons de 450 à 500 grs.	14 mai 1952	30 sept 1957
	Papiers d'affaires de 450 à 500 grs.	14 mai 1952	30 sept 1957
	Paquet (minimum)	14 mai 1952	30 sep. 1957
	Mandat de 800 à 900 FB	14 mai 1952	30 sept 1959
	Coupon réponse.	14 sept 1952	30 sept 1959
	Lettre de 20 à 40 grs.	01 oct 1957	30 sept 1959
	Imprimés de 350 à 400 grs.	01 oct 1957	30 sept 1959
	Echantillons de 350 à 400 grs.	01 oct 1957	30 sept 1959
	Papiers d'affaires de 350 à 400 grs.	01 oct 1957	30 sept 1959
Paquet pour le Lux (minimum)	01 oct 1957	30 sept 1959	

Les Belgolâtres

10,00 FB - Prince Charles-Anselme de TASSIS (COB n° 889)		Début du tarif	Fin du tarif ou mise hors cours
Intérieur	Carte d'identité postale	14 mai 1952	30 sept 1959
	Mandat postal de 7.000 à 9.000 FB.	14 mai 1952	14 déc. 1952
	Protêt jusqu'à 5.000 FB.	14 mai 1952	27 mai. 1955
	Colis postaux : contre remb. de 400 à 500 FB.	14 mai 1952	30 sept 1959
	Lettre de 200 à 250 grs.	15 déc 1952	30 sept 1957
	Lettre par exprès de 0 à 50 grs.	15 déc 1952	30 sept 1957
	Lettre valeur déclarée 3.000 à 4.000 FB.	15 déc 1952	30 sept 1957
	Mandat postal de 5.000 à 7.000 FB.	15 déc 1952	30 sept 1957
	Carte récépissé de 11.000 à 13.000 FB.	15 déc 1952	30 nov. 1958
	Lettre de 150 à 200 grs.	01 oct 1957	30 sept 1959
	Mandat postal de 3.000 à 5.000 FB.	01 oct 1957	30 sept 1959
International	Lettre valeur déclarée 900 à 1.200 FB.	14 mai 1952	14 déc. 1952
	Carte d'identité postale	14 mai 1952	30 sept 1959
	Imprimés de 450 à 500 grs.	01 oct 1957	30 sept 1959
	Papiers d'affaires de 450 à 500 grs.	01 oct 1957	30 sept 1959
	Echantillons de 450 à 500 grs.	01 oct 1957	30 sept 1959
	Paquets (minimum)	01 oct 1957	30 sept 1959

20,00 FB - Prince Charles-Alexandre de TASSIS (COB n° 890)		Début du tarif	Fin du tarif ou mise hors cours
Intérieur	Protêt de 5.000 à 10.000 FB.	14 mai 1952	27 mai 1955
	Colis postaux : taxe principale de 3 à 5 kg.	14 mai 1952	31 déc 1953
	Protêt : moins de 300 FB	12 mai 1955*	30 sept 1959
	Colis postaux : taxe principale de 0 à 5 kg.	01 mars 1959	30 sept 1959

*Arrêté Royal

3.6. Tarifs par valeur postale

0,80 FB - François de TASSIS (COB n° 880)

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 15.12.1952 au 30.09.1957

- Carte illustrée 5 mots maximum
- Carte de visite 5 mots maximum
- Imprimés de 150 à 200 grs.
- Carte de Noël et de Nouvel An 5 mots maximum.
- Journaux et périodiques de 375 à 425 grs.

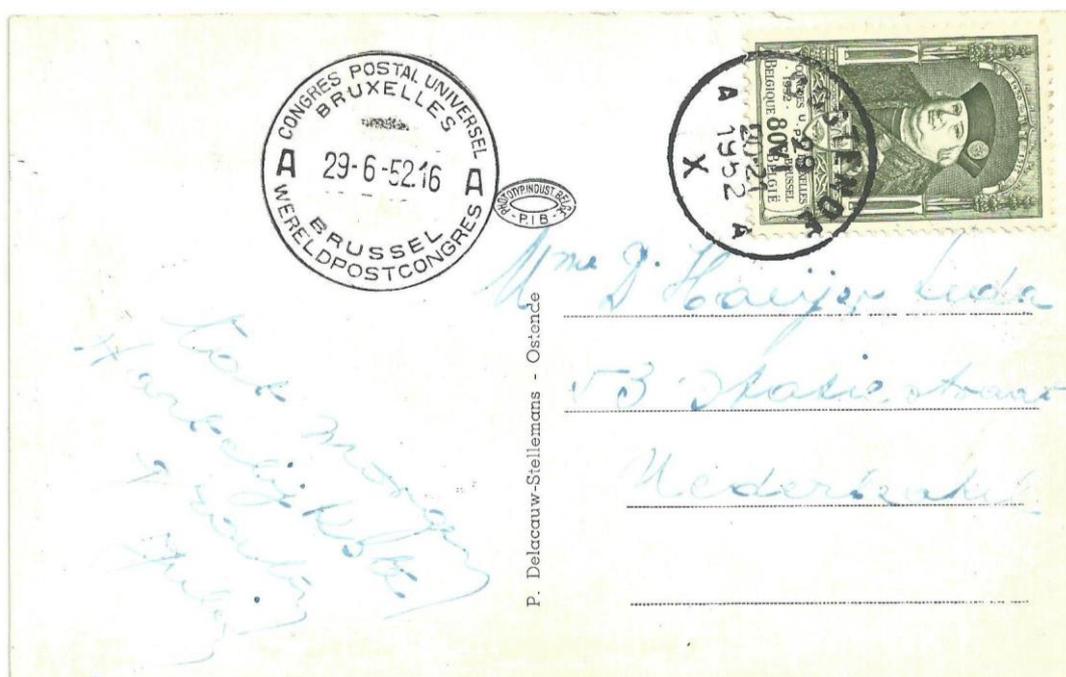
Du 01.10.1957 au 31.11.1958

- Imprimé urgent de 0 à 50 grs.

Du 01.12.1958 au 30.09.1959.

- Imprimés de 50 à 100 grs.

Carte illustrée
expédiée de Bruxelles
(bureau situé dans
l'enceinte du Congrès
Postal Universel) le 29
juin 1952. à 16 h.
L'affranchissement
n'ayant pas été annulé
le bureau de
destination (Oostende)
l'annule le même jour
entre 20 et 21 h.



Service international : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

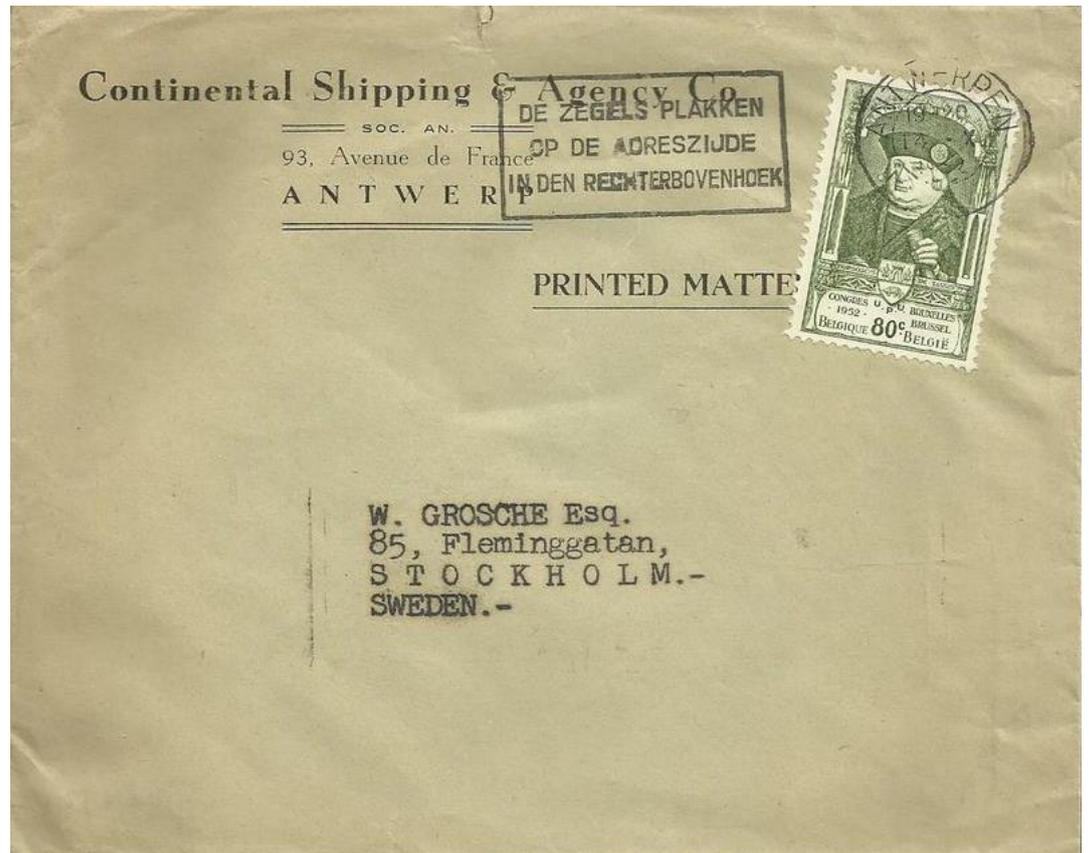
Du 14.05.1952 au 30.09.1957

- Carte illustrée 5 mots maximum
- Carte de visite 5 mots maximum
- Imprimés de 0 à 50 grs.
- Journaux de 50 à 100 grs.
- Taxe minimum pour insuffisance affranchissement.
- Papiers d'affaires 0 à 50 grs.

Du 15.12.1952 au 30.09.1957

- Carte de Noël et de Nouvel An 5 mots maximum.

Imprimé envoyé
d'Anvers le 14 octobre
1952 à destination de
Stockholm (Suède),
affranchi par un 80 c
« UPU 1952 ».



1,75 FB - Charles Jean-Baptiste de TASSIS (COB n° 881)

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 14.12.1952

- Lettre simple de 0 à 50 grs.
- Papiers d'affaires (minimum)



Lettre simple envoyée
d'Antwerpen X le 18 juillet
1952 pour la même ville.

Service international : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 14.12.1952

- Lettre simple de 0 à 50 grs. pour NL et Lux.
- Papiers d'affaires (minimum) pour NL et Lux.
- Avis de réception pour NL et Lux.



Lettre simple au départ de Bruxelles en 1952 pour la Hollande. Le tarif taxe réduite de 1,75 fr.

2,00 FB - Baron Léonard 1^{er} de TASSIS (COB n° 882)

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 14.12.1952

- Mandat postal jusqu'à 50 FB.

- Papiers d'affaires (minimum)
- Versement en compte CCP jusque 1000 FB

Du 14.05.1952 au 30.09.1957

- Imprimés de 450 à 500 grs.

Du 01.10.1957 au 30.09.1959

- Carte de visite (toutes mentions)
- Echantillons (minimum)
- Factures

Du 15.12.1952 au 30.09.1957

- Lettre simple de 0 à 50 grs.
- Carte illustrée (sous enveloppe)
- Avis de réception

Du 01.12.1958 au 30.09.1959

- Imprimés de 200 à 250 grs.

Les Belgolâtres

Recommandé du 23 septembre 1952 émanant de l'administration communale de Petegem (Oudenaarde) en direction du gouverneur de Flandre Orientale. L'administration bénéficie de la franchise de port entre ses institutions et de la moitié de la taxe de recommandation.



Cette taxe s'élève à la somme de 4 fr entre le 14 mai 1952 et le 14 décembre 1952.

Service international : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 30.09.1957

- Journaux de 200 à 250 grs.

Du 15.12.1952 au 30.09.1957

- Lettre simple de 0 à 50 grs pour NL et Lux
- Avis de réception pour NL et Lux
- Papiers d'affaires (minimum) pour NL et Lux

Du 01.10.1957 au 30.09.1959

- Carte de visite toutes mentions pour le Lux
- Factures pour le Lux
- Imprimés de 50 à 100 grs
- Echantillons (minimum)
- Echantillons (minimum) pour le Lux et le Congo



Enveloppe-lettre (aérogramme) de Bruxelles vers Rangoon (Birmanie) du 03.12.1952. Tarif du 1 mai 1952 jusqu'au 30 juin 1953. Cette enveloppe-lettre valable pour les pays d'Europe et le Congo Belge peut être utilisée dans les relations avec les autres pays moyennant une surtaxe de 2 fr.

Les Belgolâtres

2,50 FB - Comte Lamoral 1^{er} de TASSIS (COB n° 883)

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 14.12.1952

- Mandat postal de 50 à 100 FB.

Du 01.10.1957 au 30.09.1959

- Lettre simple de 0 à 50 grs
- Carte illustrée (sous enveloppe)
- Papiers d'affaires (minimum)
- Avis de réception



Lettre de Bruxelles X vers Duffel du 6 décembre 1957. Tarif de la lettre de 0 à 50 gr.

Service international : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 30.09.1957

- Carte postale
- Carte illustrée (toute corresp.)

Du 01.10.1957 au 30.09.1959

- Papiers d'affaires (minimum) pour NL et Lux
- Lettre simple de 0 à 50 grs, tarif préférentiel pour L-NL-F-RFA-I
- Avis de réception pour NL et Lux

Carte postale de Deurne 2 le 29 novembre 1952 en direction de Bad Ems (Land de Rhénanie-Palatinat - Allemagne)



3,00 FB - Comte Léonard II de TASSIS (COB n° 884)

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 14.12.1952

- Cartes réceptionnés (minimum)

Du 14.05.1952 au 30.09.1957

- Imprimés de 700 à 750 grs.
- Mandat postal jusqu'à 100 FB.

Du 01.10.1957 au 30.11.1958

- Imprimés de 450 à 500 grs.

Du 01.10.1957 au 30.09.1959

- Versement en compte CCP jusque 1000 FB
- Supplément taxe pour distribution Express après 22 H

Du 06.11.1957 au 30.09.1959

- Carte postale Base Antarctique



Carte réceptionnée de Temse le 4 août 1952 pour Dorp, d'un montant de 1.815 fr soit une taxe postale minimum jusque 2.000 fr égale à 3 fr.

Service international : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 30.09.1959

- Lettre jusque 20 gr pour le Congo

Du 01.10.1957 au 30.09.1959

- Carte postale
- Carte illustrée (toute corresp.)
- Echantillons de 100 à 150 grs.
- Papiers d'affaires pour le Congo (minimum)
- Avis de réception pour le Congo

4,00 FB - Comte Lamoral II de TASSIS (COB n° 885)

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 14.12.1952

- Taxe de recommandation
- Mandat postal de 100 à 500 FB
- Carte récépissé de 2.000 à 4.000 FB.

Du 01.07.1952 au 30.09.1959

- Colis postaux : absence de CCP

Du 15.12.1952 au 30.09.1957

- Lettre de 50 à 100 grs.

Du 15.12.1952 au 30.12.1958

- Carte récépissé jusqu'à 1.000 FB.

Du 01.10.1957 au 30.09.1959

- Mandat postal jusqu'à 100 FB.
- Envoi contre remboursement jusque 100 FB

Du 01.12.1958 au 30.09.1959

- Imprimés de 450 à 500 grs.
- Echantillons de 450 à 500 grs.
- Papiers d'affaires de 450 à 500 grs.



Carte d'affiliation d'un montant de 304 fr émise à Brugge le 26 juillet 1952.

Service international : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 30.09.1957

- Lettre simple de 0 à 20 grs.
- Carte illustrée (sous enveloppe)
- Carte de visite toute correspondance
- Papiers d'affaires (minimum)
- Imprimés de 200 à 250 grs.
- Avis de réception

Du 01.10.1957 au 30.09.1959

- Imprimés de 150 à 200 grs.



Lettre simple de Bruxelles 10 en direction de Thézac (France) le 5 juillet 1952.

Les Belgolâtres

5,00 FB - Prince Eugène-Alexandre de TASSIS (COB n° 886)

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 14.12.1952

- Carte récépissé de 4.000 à 6.000 FB

Du 14.05.1952 au 30.09.1959

- Colis postaux : contre remb. de 0 à 100 FB.

Du 15.12.1952 au 30.09.1957

- Taxe de recommandation
- Mandat postal de 100 à 500 FB.

Du 15.12.1952 au 30.11.1958

- Carte récépissé de 1.000 à 3.000 FB.

Du 01.10.1957 au 30.09.1959

- Lettre de 50 à 100 grs



Carte récépissé de Bouillon le 17 novembre 1952 pour la somme de 8238, 65 fr. Etiquette « Absent » et marque de « Retour Impayé ».

Service international : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 30.09.1957

- Mandat de 200 à 300 FB

Du 01.10.1957 au 30.09.1959

- Lettre de 0 à 20 grs.
- Carte illustrée (sous enveloppe)
- Carte de visite toute correspondance
- Papiers d'affaires (minimum)
- Avis de réception

Lettre simple de Bruxelles X vers Paris (France) pour la période du 1.10.57 au 30.09.59.



5,75 FB - Prince Anselme-François de TASSIS (COB n° 887)

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 14.12.1952

- Lettre simple recommandée
- Carte illustrée recommandée (sous enveloppe).
- Papiers d'affaires recommandés (min.)



Lettre simple en recommandé de Thy le Château vers Bruxelles, le 16 juillet 1952. Tarif combiné du port simple plus la taxe de recommandation.

8,00 FB - Prince Alexandre-Ferdinand de TASSIS (COB n° 888)

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 14.12.1952

- Carte récépissé de 8.000 à 10.000 FB.
- Mandat postal de 3.000 à 5.000 FB.

Du 15.12.1952 au 30.09.1957

- Lettre de 150 à 200 grs.
- Mandat postal de 1.000 à 3.000 FB.

Du 15.12.1952 au 30.11.1958

- Carte récépissé de 7.000 à 9.000 FB.

Du 15.12.1952 au 30.09.1957

- Effet de commerce de 1000 à 3000 FB

Du 15.12.1952 au 30.09.1959

- Express
- Colis postaux : frais accessoires

Du 01.10.1957 au 30.09.1959

- Mandat postal de 500 à 1.000 FB.
- Envoi contre remboursement de 500 à 1000 FB

Les Belgolâtres

Service international : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 30.09.1957

- Imprimés de 450 à 500 grs.
- Echantillons de 450 à 500 grs.
- Papiers d'affaires de 450 à 500 grs.
- Paquet (minimum)

Du 14.05.1952 au 30.09.1959

- Mandat de 800 à 900 FB

Du 14.09.1952 au 30.09.1959

- Coupon réponse

Du 01.10.1957 au 30.09.1959

- Lettre de 20 à 40 grs.
- Imprimés de 350 à 400 grs.
- Echantillons de 350 à 400 grs.
- Papiers d'affaires de 350 à 400 grs.
- Paquet pour le Lux (minimum)



Lettre recommandée en port simple de Borgerhout, le 24 mai 1952 vers Vienne (Autriche). Tarif de la lettre simple internationale 4 fr jusqu'à 20 gr plus 4 fr de droit de recommandation soit 8 fr.

10,00 FB - Prince Charles-Anselme de TASSIS (COB n° 889)

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 14.12.1952

- Mandat postal de 7.000 à 9.000 FB.

Du 14.05.1952 au 27.05.1955

- Protêt jusqu'à 5.000 FB.

Du 14.05.1952 au 30.09.1959

- Carte d'identité postale
- Colis postaux : contre remb. de 400 à 500 FB.

Du 15.12.1952 au 30.09.1957

- Lettre de 200 à 250 grs.
- Lettre par exprès de 0 à 50 grs.
- Lettre valeur déclarée 3.000 à 4.000 FB.
- Mandat postal de 5.000 à 7.000 FB.

Du 15.12.1952 au 30.11.1958

- Carte récépissé de 11.000 à 13.000 FB.

Les Belgolâtres

Du 01.10.1957 au 30.09.1959

- Lettre de 150 à 200 grs.
- Mandat postal de 3.000 à 5.000 FB.

N° 43 N° 129
Bureau de ANDENNE

Acte (1) constatant le non-paiement

M. Gaspérie Wamotte 26 rue Van Limon
(a) à charge de (b) en faveur de
cousine

Effet de fr. 844,15 N° 44

remis par Banque de la Société Générale de Belgique
payable le 21 juillet 1952

par Gaspérie Wamotte 26 rue Van Limon

l'intéressé étant (2) Sœur

Motifs : (3) Payeur au tiré

Bulletin remis à (4) M. Wamotte Sœur

Le 2 août 1952
L'agent des postes (6)

FRAIS :
Timbre fr. 1,00
Enregistrement 1,00
Taxe 1,00
Total fr. 3,00

Bon no 898-1934. — Etablissements Brepols, S. A., Turnhout

(1) (a) de refus d'acceptation ou de visa pour date; constatant le non-paiement; de refus d'intervention pour l'acceptation; de refus d'intervention pour le paiement.
(b) d'intervention pour l'acceptation; d'intervention pour le paiement.



Protêt de 844, 15 fr d'Andenne le 2 août 1952. Taxe de 10 fr jusqu'à 5.000 fr.

Service international : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 14.12.1952

- Lettre valeur déclarée 900 à 1.200 FB.

Du 14.05.1952 au 30.09.1959

- Carte d'identité postale

Du 01.10.1957 au 30.09.1959

- Imprimés de 450 à 500 grs.
- Papiers d'affaires de 450 à 500 grs.
- Echantillons de 450 à 500 grs.
- Paquets (minimum)

Lettre simple de Liège 3 pour St Félicien (Québec-Canada) en date du 12 juillet 1952. Le port de la lettre simple jusqu'à 20 gr est de 4 fr + la taxe de poste aérienne soit 3 fr par 5 gr, égale 6 fr + 4 = 10 fr.



Les Belgolâtres

20,00 FB - Prince Charles-Alexandre de TASSIS (COB n° 890)

Service intérieur : du début à la fin du tarif ou de la date d'émission à la mise hors cours.

Du 14.05.1952 au 31.12.1953

- Colis postaux : taxe principale de 3 à 5 kg.

Du 14.05.1952 au 27.05.1955

- Protêt de 5.000 à 10.000 FB

Du 12.05.1955 au 30.09.1959

- Protêt : moins de 300 FB

Du 01.03.1959 au 30.09.1959

- Colis postaux : taxe principale de 0 à 5 kg.

Protêt de 8175 fr établi à Hamme-Mille le 9 août 1952.
Taxe de 20 fr pour les montants entre 5 et 10.000 fr.

N° 129bis

N° 39
Bureau de HAMME-MILLE

Acte constatant le non-paiement à charge de
M. *Francois de Tassis*

Effet de fr. *8175* N° *64*

remis par *16ème du crédit de commerce*
payable le *20/08* 19*52*
par *Francois de Tassis*

l'intéressé étant (1) *absent*
MOTIFS : (2) *parti sans laisser d'adresse*

Bulletin remis à (3) _____

Le (4) *9 août* 19*52*
L'agent des postes, (5) *M. L. de Tassis*

Bon 3687-1939 - Et. d'Impr. Londelet Frères, Lodelinsart.

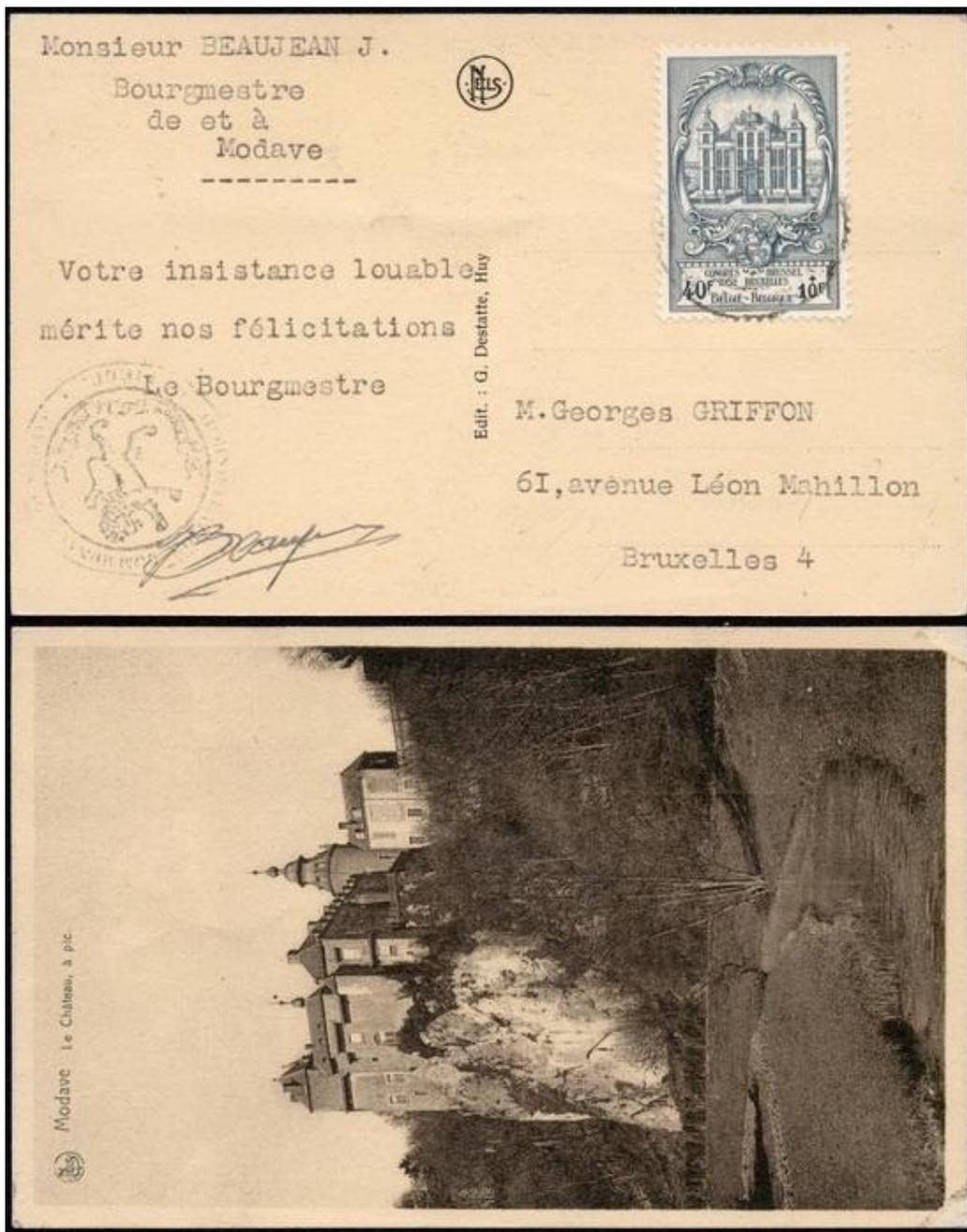
FRAIS :	
Timbre	<i>200</i>
Enregistrement	<i>20</i>
Taxe	<i>20</i>
Total fr.	<i>420</i>

Service international

Lettre en port simple d'Anvers le 5 octobre 1952 pour Hambourg (Allemagne) Tarif 4 fr. Utilisation par l'expéditeur d'un timbre « UPU 1952 » de 20 fr.



40+10 Fr - Château de Beaulieu à Malines (COB n°891)



En 1952 et 1953, Mr Georges Griffon a parcouru le pays en vue d'obtenir une illustration et quelques mots du bourgmestre de la localité visitée.

Pour ce faire, il a déposé dans la boîte aux lettres de l'administration une carte postale ou une reproduction photographique dûment timbrée.

Dans l'exemple ci-dessus, il a utilisé sans aucune raison valable, un timbre à 40+10 fr. « U.P.U. 1952 ».

4. Congrès U.P.U.

4.a. Descriptions historiques

Source : www.upu.int

L'Union postale universelle (UPU) fut créée en 1874 avec son siège se trouve à Berne (Suisse), est la seconde plus ancienne organisation internationale après l'Union internationale des télécommunications.

Forte de ses 192 pays-membres, l'UPU constitue le principal forum de coopération entre les acteurs du secteur postal, permettant d'assurer un véritable réseau universel de produits et de services à la pointe du progrès.

L'organisation joue un rôle de conseil, de médiation et de liaison et fournit, s'il y a lieu, l'assistance technique. Elle fixe les règles des échanges de courrier international et formule des recommandations pour stimuler la croissance des volumes de la poste aux lettres, des colis et des services financiers et pour améliorer la qualité de service offert aux clients.

Le Congrès, qui est l'organe suprême de l'Union Postale Universelle (UPU), se réunit tous les quatre ans. Les plénipotentiaires des 192 pays-membres (actuels) de l'UPU se rassemblent à cette occasion pour décider de la nouvelle stratégie postale mondiale et fixer les futures règles pour les échanges de courrier international.

Les décideurs postaux du monde entier se réuniront pour façonner l'avenir du secteur postal mondial au 27^e Congrès postal universel, prévu à Abidjan (République de Côte d'Ivoire) en 2020.

Langues - Le français est la langue officielle de l'UPU. L'anglais est une langue de travail depuis 1994. La plupart des documents et des publications de l'UPU sont disponibles dans les langues officielles des Nations Unies: Anglais / Arabe / Chinois / Espagnol / Français / Portugais / Russe.

Voici quelques décisions importantes prises lors du 13^{ème} Congrès de l'Union Postale Universelle qui a tenu ses assises dans la grande salle du Palais des Congrès de Bruxelles, du 14 mai au 10 juillet 1952 ; à noter que 1.700 propositions ont été émises tendant à améliorer les relations postales internationales et que 338 délégués ont suivis les discussions.

Sources :

http://www.upu.int/uploads/tx_sbdownloader/actCompendiumDecisionsCongressEn_01.pdf

<https://books.google.be/> - « Histoire de la poste dans le monde » - de Camille Allaz chez Pigmalion 2013

L'UPU décide la suppression des catégories A et B en faveur d'un taux unique de 3 francs-or ; à titre temporaire les lignes de l'ancienne catégorie B bénéficient d'un taux de 4 francs-or. De plus, officialisant une pratique déjà courante, le Congrès introduit deux nouvelles catégories postales qui se voient appliquer les tarifs très bas : 1.25 F pour les AO et 1,00 F pour les journaux (JNX).

Le Congrès régleme pour la première fois les aérogrammes, « correspondances-avion constituées d'une feuille de papier convenablement pliée et collées, dont les dimensions sous cette forme doivent être celles des cartes postales ». En raison de leur légèreté, ils bénéficient d'un tarif réduit.

Decision C 5/1952

Exchange of reply coupons for stamps on which a supplement is payable

If, instead of asking for a stamp or stamps representing the postage on an unregistered single-rate letter for abroad from that country, the sender asks – in exchange for a reply coupon – for a commemorative stamp or stamps on which a supplement is payable, he will have to pay the supplement himself.

(French Documents of the 1952 Brussels Congress – volume II: pages 142, 143, 506)

Resolution C 2/1952

United Nations postal administration

The XIIIth Congress of the Universal Postal Union,

Having noted the letter and memorandum of the Secretary-General of the United Nations concerning the United Nations postal administration,

i Recognizes, as regards postal matters, the establishment of a United Nations postal administration, in conformity with the provisions of the resolution of the General Assembly of the United Nations of 16 November 1950 (p 454, vol V) and the agreement concluded between the postal administration of the United Nations and the United States of America;

ii Notes with satisfaction that the Secretary-General is prepared to make a declaration undertaking to respect the provisions of the Convention of the Universal Postal Union as well as the Regulations applicable to the postal operations of the United Nations;

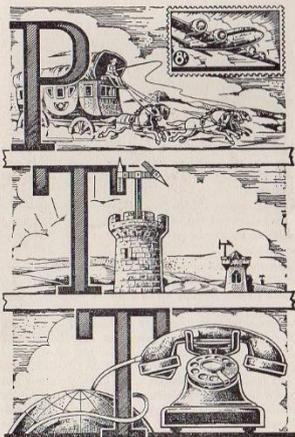
iii Notes that the postal administration of the United Nations is an administrative unit of the United Nations Secretariat, placed under the authority of the Secretary-General, and, consequently, bears in mind that the United Nations, as regards postal and all other matters shall be represented at the Congresses and Conferences of the Union in accordance with the provisions of article II of the Agreement concerning relations between the United Nations and the Universal Postal Union;

iv Expresses its general agreement with the suggestion of the Administrative Committee on Coordination that the United Nations should act on behalf of the specialized agencies in respect of all subsequent postal activity;

v Recommends to the member countries of the Universal Postal Union that all subsequent postal activity envisaged by the United Nations or by a specialized agency be subject to consultation with the UPU through the intermediary of Congress or of the Executive and Liaison Committee and that after such consultation no agreement be concluded without a favourable recommendation by the United Nations General Assembly.

(French Documents of the 1952 Brussels Congress – volume II: pages 96 to 103, 142, 379, 1351)

Pour ce Congrès des ouvrages & brochures sur la poste et la série commémorative furent émis.



Administration des Postes

**Notices historiques
concernant les
GRANDS MAITRES
DES POSTES
et le
CHATEAU DE BEAULIEU**

sujets des 12 timbres-poste
commémoratifs émis du 14
mai au 30 août 1952, à l'oc-
casion du XIII^e Congrès de
l'Union Postale Universelle
à Bruxelles, en 1952.



Visitez le Musée Postal
162, AVENUE ROGIER, BRUXELLES 3

SES SECTIONS HISTORIQUE, PHILATELIQUE
TELEGRAPHIQUE — TELEPHONIQUE

MARDI, JEUDI, SAMEDI ET 1^{er} DIMANCHE DU MOIS
10 A 12 H. ET 14 A 16 H.

(Pour groupements : Visite guidée sur demande écrite)

ENTREE GRATUITE

Ets Jean Malvaux, s. a., Bruxelles

Les Postes Tassienne
(1490 - 1815)

Il subsiste encore à Bruxelles, rue Rodenbroeck, proche de la rue de la Régence, les vestiges d'un ancien hôtel seigneurial de la fin du moyen-âge. C'était l'hôtel de François de Tassis, Maître des postes impériales des empereurs Maximilien 1^{er} et Charles-Quint (1490 - 1517).

C'est là que se trouva jusqu'au XVIII^e siècle le centre postal de l'Europe, qui reliait les Etats héréditaires d'Autriche, les Pays-Bas y compris, l'empire d'Allemagne, l'Italie, la France et l'Espagne. Pendant plus de trois siècles, les seigneurs de la Tour et Tassis exercèrent la maîtrise générale des postes dans nos provinces et furent comblés de dignités et d'honneurs par les souverains dont ils détenaient ce privilège.




FRANÇOIS DE TASSIS

**PREMIER GRAND-MAITRE DES POSTES DES PAYS-BAS
DE 1490 A 1517**

Né vers 1450 à Caselle, près de Bergame (Italie); mort à Malines, fin 1517.

Dès 1490, il dirigea les postes dans notre pays. Le 1^{er} mars 1508, il fut nommé par le roi Philippe-le-Bel, capitaine et maître des postes.

Le 15 janvier 1505, il fut chargé par le même monarque d'assurer, d'une façon durable, un service royal de courriers entre Bruxelles et la Cour de Maximilien d'Autriche, et celles de France et d'Espagne. Plus tard, il lui fut permis de transporter la correspondance privée, ainsi que les particuliers, contre une indemnité convenable, pourvu que le service royal n'en subit aucun préjudice. L'institution prouvée dès lors un caractère d'utilité publique et d'économie politique. Ce privilège lui fut confirmé en 1518 par Charles-Quint. Les de Tassis devinrent ainsi grands-maîtres héréditaires des postes de l'empereur.

François de Tassis peut donc être considéré comme le créateur de la poste internationale.

Il avait un hôtel à Malines et un autre à Bruxelles, rue Rodenbroeck.

**HISTOIRE DE LA POSTE INTERNATIONALE
EN BELGIQUE SOUS LES GRANDS MAITRES
DES POSTES DE LA FAMILLE DE TASSIS**

par BERTHE DELEPINNE

PUBLIEE SOUS LES AUSPICES DE L'ADMINISTRATION DES
POSTES DE BELGIQUE A L'OCCASION DU XIII^e CONGRES
DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE

MCMLII

DES PRESSES DE H. WELLENS & W. GODENNE, BRUXELLES

PREFACE

J

lacée au carrefour des grandes voies de communications de l'Europe Occidentale, face aux Iles Britanniques, la Belgique a toujours joué un grand rôle dans l'organisation des relations internationales. C'est sans doute ce qui lui vaut l'honneur, flatteur pour un petit pays, d'avoir été choisie pour tenir en 1952, dans les murs de sa capitale, les Assises du XIII^e Congrès de l'Union Postale Universelle.

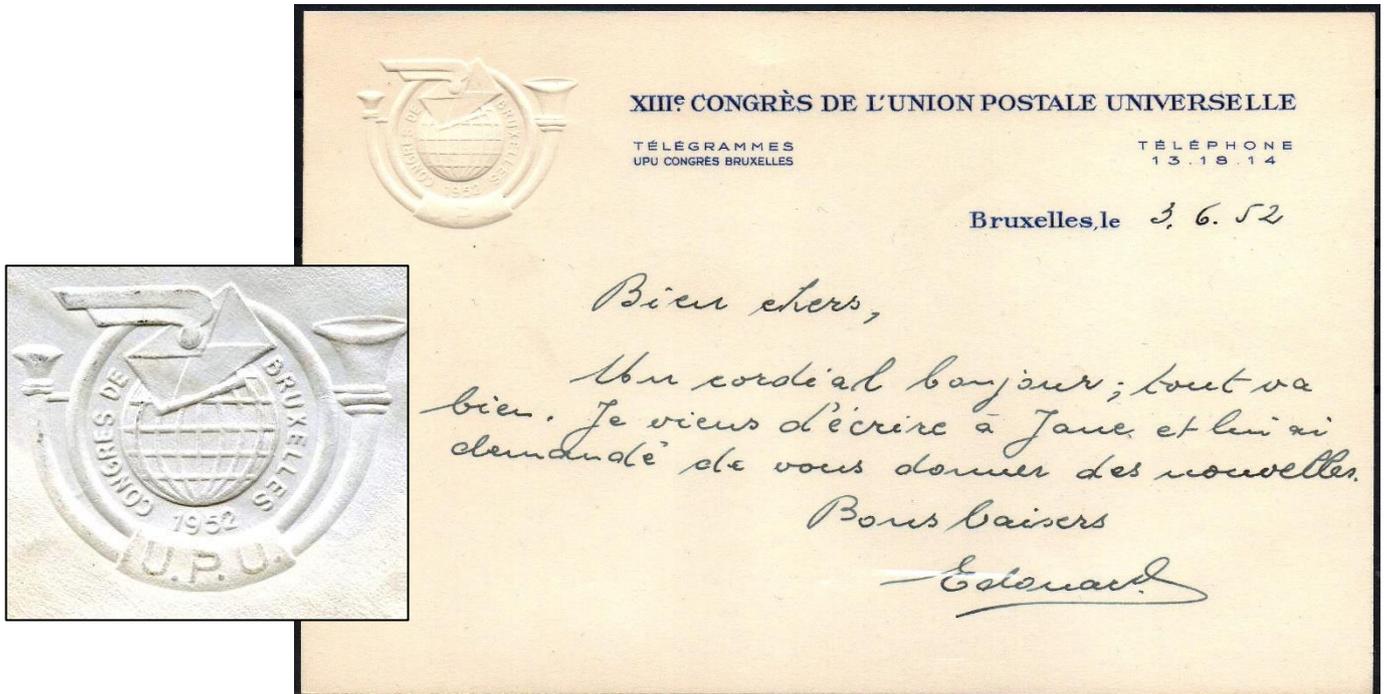
Peu d'institutions ont réellement un caractère universel aussi prononcé et aussi solide que l'Union Postale. Fondée à Berne en 1874, groupant aujourd'hui plus de 80 nations, l'Union Postale Universelle a survécu victorieusement aux deux grands conflits mondiaux et poursuit inlassablement son chemin.

Sa Convention est un modèle de loi administrative internationale. Basée sur le principe que tous les pays adhérents ne forment, au point de vue postal, qu'un seul et même territoire, elle est la démonstration vivante de ce que l'esprit d'entente et de solidarité peut réaliser au service du Bien Commun.

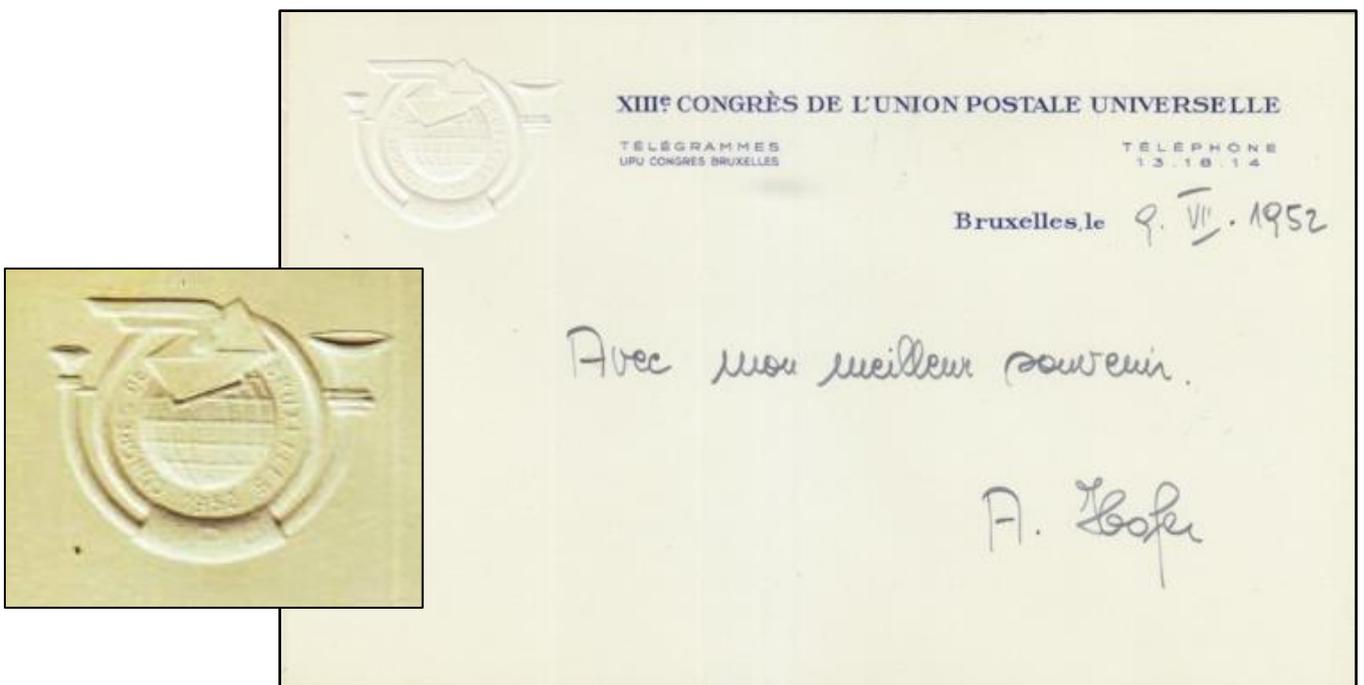
Ouvrage remis aux participants du Congrès – non philatélique, purement historique.

4.b. Enveloppes, cartes postales, entêtes & rabats

Nous illustrons ici l'ensemble des papiers à lettre et enveloppes imprimés pour le 13^{ème} Congrès



Carte postale à entête du Congrès avec le logo en RELIEF à sec



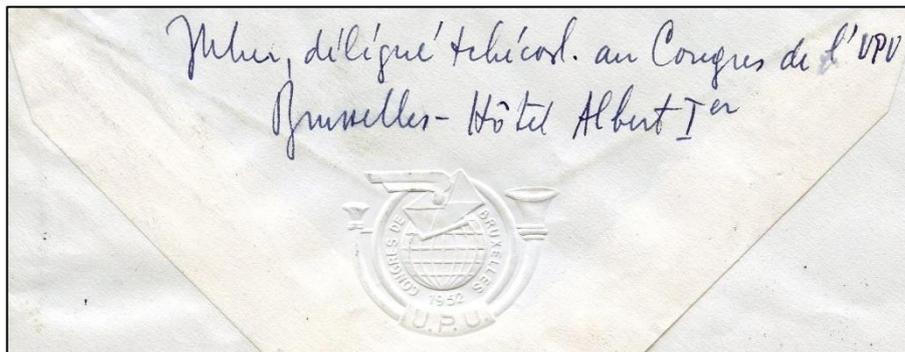
Carte postale à entête du Congrès avec le logo en CREUX à sec

Enveloppes de formats différents



Courriers en service intérieur au tarif du 15.12.48 : lettre de 0-50gr à 1.75 Fr + recommandation à 4 Fr.

Rabat des enveloppes



Verso d'une enveloppe utilisée par le délégué tchécoslovaque.

Logo en RELIEF du Congrès.



Verso d'une enveloppe utilisée par un délégué suisse.

Logo en CREUX du Congrès.

4.c. Cachets

Pendant la durée du congrès de l'U.P.U., sept oblitérations spéciales ont été utilisées :

- Cinq cachets à simple cercle avec les lettres A, B, C, D et E
- Un cachet du secrétaire belge
- Un cachet sur trois lignes pour les plis recommandés

U. P. U
CONGRES
W P U

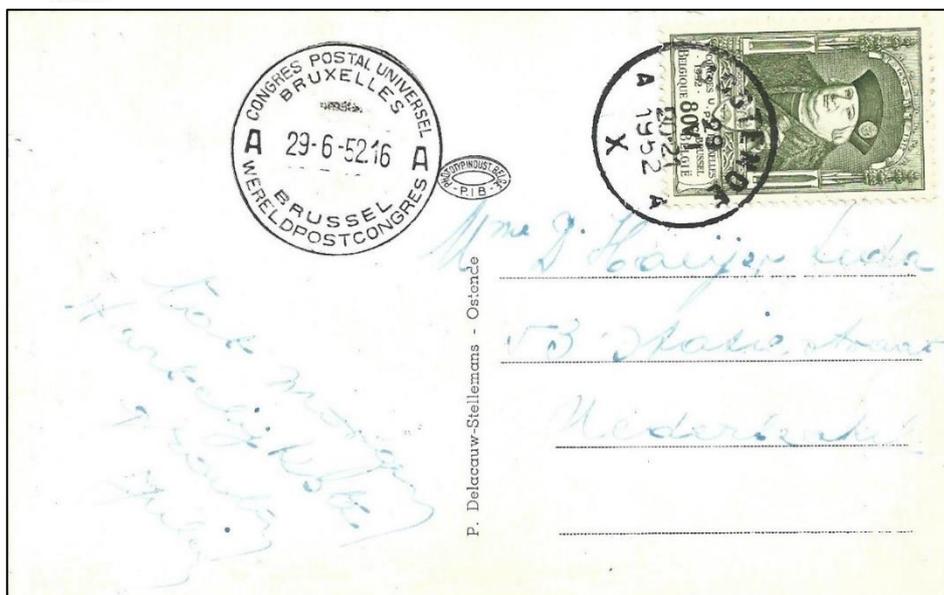
Cachets à lettres A.



Les autres empreintes, sont identiques avec les lettres B, C, D et E

Carte postale illustrée expédiée de Bruxelles le 29 juin 1952 à 16h. en service intérieur et annulée au passage par Ostende à 20-21h.

Tarif imprimé international du 15.12.48 à 80c.



Les Belgolâtres

XIII E
CONGRÈS
BRUXELLES

U. P. U.

XIII E
CONGRES
BRUSSEL



1476 - 1541

1450 - 1517

Jean B. de Tassis

Francois de Tassis

1^{er} et 2^e
GRANDS MAITRES DES POSTES
DES PAYS-BAS

14/5 - 10/7/1952



Feuillet souvenir du 13^{ème} Congrès.

Les Belgolâtres

Tarif Lettre internationale du 15/12/1948 au 30/09/1957	4,00 Fr
Taxe express 15/12/1948 au 31/10/1959	8,00 Fr
Taxe de recommandation 15/12/1948 au 14/12/1952	4,00 Fr



Lettre expédiée en Recommandé Exprès de Bruxelles vers la Tchecoslovaquie en date du 11 juin 1952.

- Affranchissement à l'aide de deux timbres pour un total de 16 Fr. : 6 F Poortman et 10 F UPU.
- Application de ;
 - Vignette gommée bilingue « EXPRES/SPOEDBESTELLING »
 - Vignette gommée de recommandation n°370 et tampon bilingue « CONGRES-U.P.U./W.P.U. ».

Tarif imprimé du 15/12/48 par 50gr soit pour 1 Kg 750 (pesée) (35 échelons)	35x 80c = 28,00 Fr
Taxe express 15/12/1948 au 31/10/1959	8,00 Fr
Taxe de recommandation 15/12/1948 au 14/12/1952	4,00 FR

Fragment d'un envoi imprimé expédié en Recommandé Exprès de Bruxelles le 31 juin 1952 vers Berne.



- Affranchissement à l'aide de sept timbres pour un total de 40 Fr
- Application de ;
 - Vignette gommée bilingue "EXPRES/SPOEDBESTELLING"
 - Vignette gommée de recommandation n°237 et tampon bilingue "CONGRES-U.P.U./W.P.U."
- Tampon de douane en arrivée en Suisse

Cachets à lettres B



Lettre recommandée expédiée de Bruxelles le 14 mai 1952 vers la Tchécoslovaquie
 Tarif du 15.12.48 : lettre internationale à 4 Fr + recommandation à 4 Fr
 Affranchissement par une paire bord de feuille du 4 F - UPU



Carte-vue acquise au Bureau B et expédiée de Mechelen le 22 juin 1952 à destination de l'Autriche.
 Tarif du 15.12.48 des cartes postales internationales à 2.50 Fr.

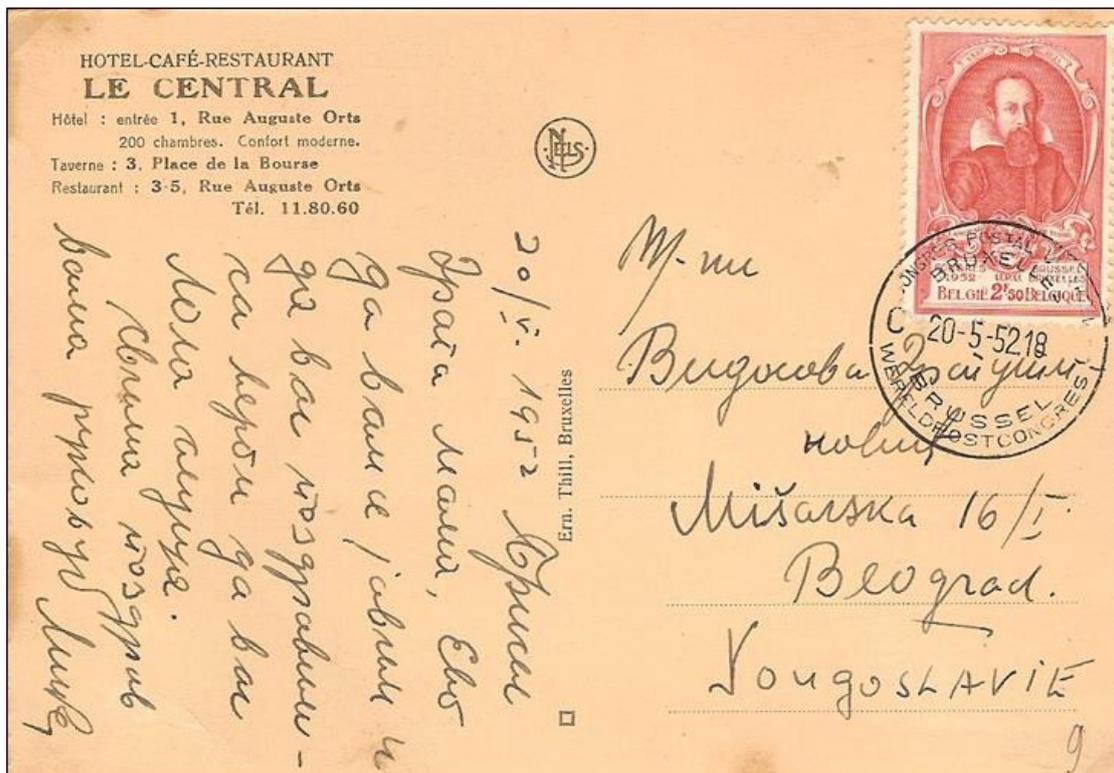
Cachets à lettres C



Feuillet souvenir en date du 14 mai 1952.

Tarif Carte Postale internationale du 15/12/1948 au 15/12/1952

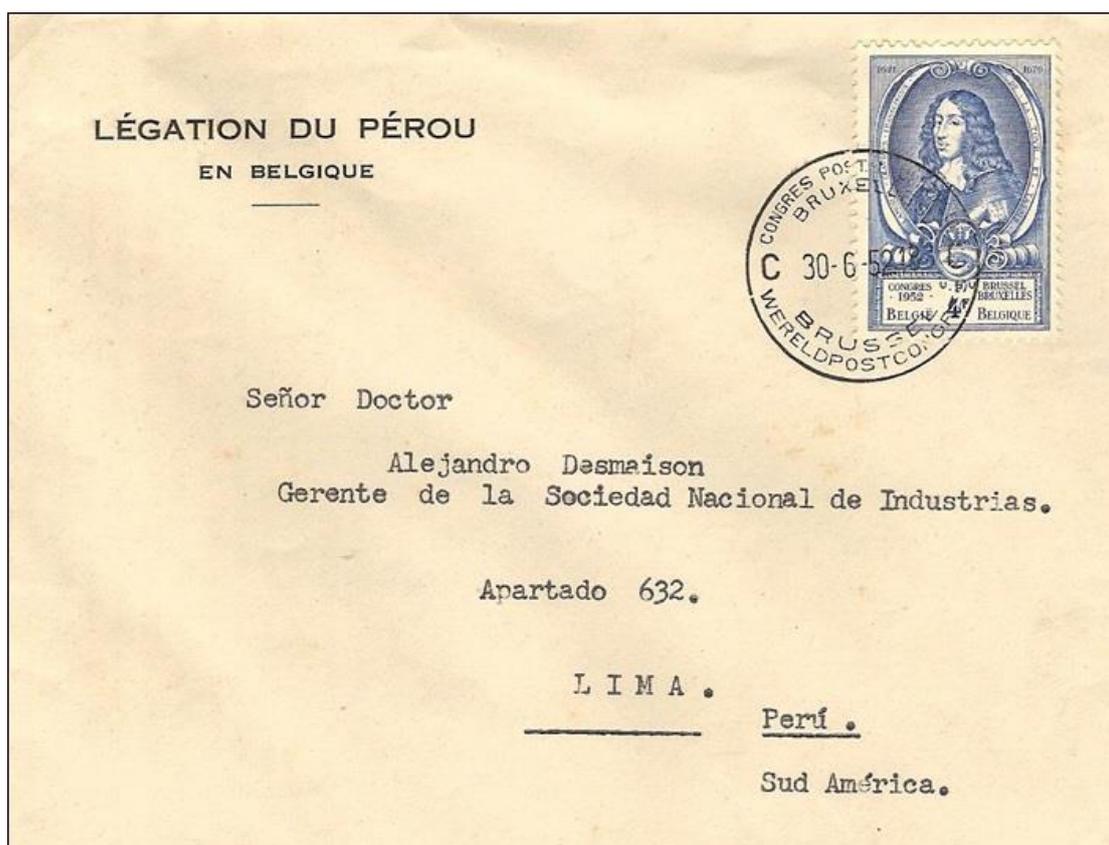
2,50 Fr



Carte postale illustrée expédiée de Bruxelles vers Béograd (Yougoslavie) en date du 20 mai 1952.

Tarif lettre internationale du 15/12/1948 au 15/12/1952

04,00 Fr



Lettre expédiée de Bruxelles vers Lima (Pérou) en date du 30 juin 1952.

Les Belgolâtres

Tarif Lettre internationale du 15/12/1948 au 30/09/1957	4,00 Fr
Taxe express 15/12/1948 au 31/10/1959	8,00 Fr
Taxe de recommandation 15/12/1948 au 14/12/1952	4,00 Fr



Envoi expédié en Recommandé Expres de Bruxelles vers Berne (Suisse) en date du 26 juin 1952.

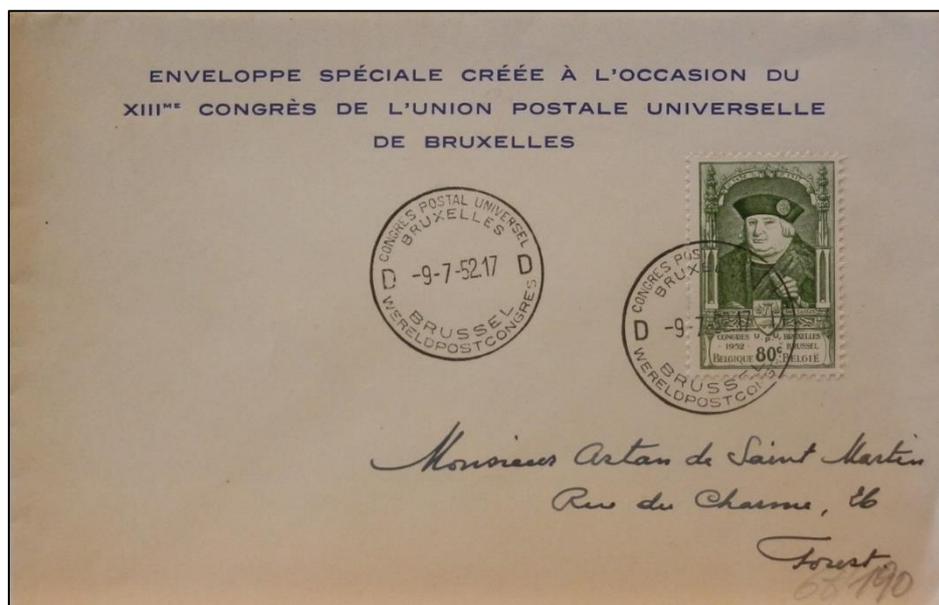
- Affranchissement à l'aide de deux timbres pour un total de 16.00 Fr.
- Application de ;
 - Vignette gommée bilingue "EXPRES/SPOEDBESTELLING"
 - Vignette gommée de recommandation n°370 et tampon bilingue "CONGRES-U.P.U./W.P.U."
- Tampon de contrôle en arrivée en Suisse

Cachets à lettres D

Tarif imprimé du 15/12/1948 au 30/09/1957	20c /50gr
---	-----------

Envoi expédié de Bruxelles vers Forest (Belgique) en date du 09 juillet 1952.

Affranchissement à l'aide d'un timbre de 00.80 Fr.



Les Belgolâtres

Tarif Lettre internationale du 15/12/1948 au 30/09/1957	4,00 Fr / 20gr
Echelon supplémentaire	2.50 Fr / 20gr



Envoi expédié de Bruxelles vers Sainte-Croix (Suisse-Vaud) en date du 19 mai 1952.
Affranchissement à l'aide de deux timbres UPU pour un total de de 06,50 Fr.

Envoi expédié en
Exprès de Bruxelles
vers Berne (Suisse)
en date du
10 juillet 1952.

- Affranchissement à l'aide de quatre timbres UPU pour un total de 12 Fr – lettre internationale à 4Fr. + exprès à 8Fr.
- Application de la vignette gommée bilingue « EXPRES/SPOE DBESTELLING ».



Les Belgolâtres

Tarif Lettre internationale du 15/12/1948 au 30/09/1957	4,00 Fr
Taxe de recommandation 15/12/1948 au 14/12/1952	4,00 FR



Envoi expédié en Recommandé de Bruxelles vers Berne (Suisse) en date du 12 juillet 1952.

- Affranchissement à l'aide de six timbres pour un total de 15.00 Fr.
- Application de la vignette gommée de recommandation n°142 et tampon bilingue "CONGRES-U.P.U./W.P.U."

Tarif lettre internationale du 15/12/1948 au 30/09/1957	4,00 Fr
Taxe de recommandation 15/12/1948 au 14/12/1952	4,00 Fr

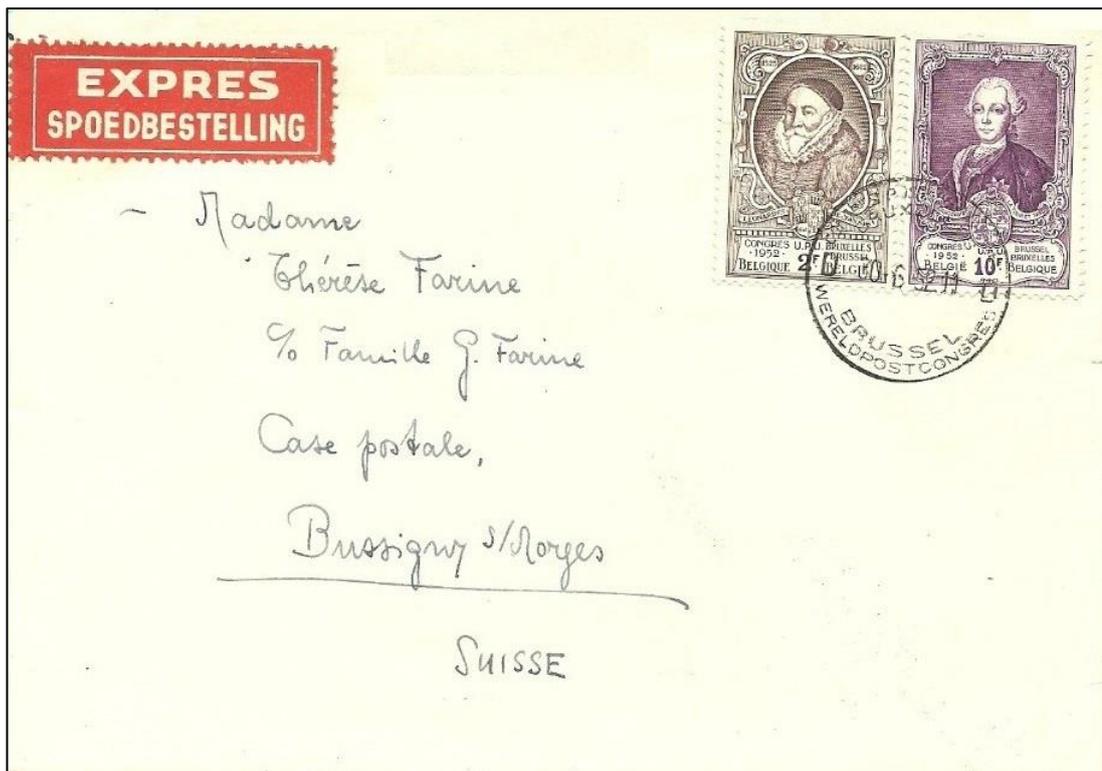
Envoi expédié en Recommandé de Bruxelles vers Jaroslaw (Pologne) en date du 16 juin 1952.

- Affranchissement à l'aide d'un timbre de 8.00 Fr
- Vignette gommée de recommandation n°84 et tampon bilingue "CONGRES-U.P.U./W.P.U."



Les Belgolâtres

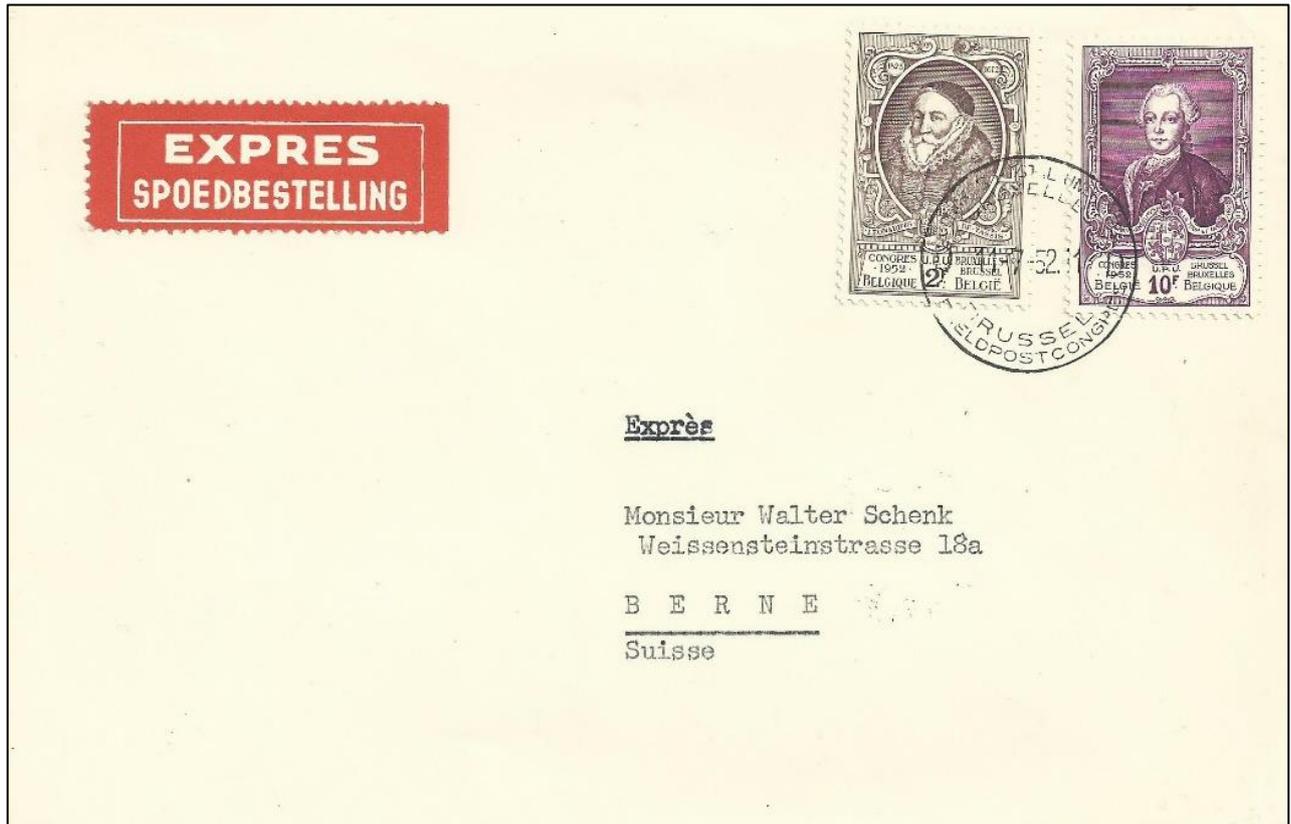
Tarif lettre internationale du 15/12/1948 au 30/09/1957	4,00 Fr
Taxe d'expès du 15/12/1948 au 28/02/1966	8,00 Fr



Envoi expédié en Expès de Bruxelles vers Bussigny-sur-Morges (Suisse) en date du 30 juin 1952.

- Affranchissement à l'aide de deux timbres de 12.00 Fr
- Application de la vignette gommée bilingue « EXPRES /SPOEDBESTELLING ».

Tarif lettre internationale du 15/12/1948 au 30/09/1957	4,00 Fr
Taxe d'expès du 15/12/1948 au 28/02/1966	8,00 Fr



Envoi expédié en Expès de Bruxelles vers Berne (Suisse) en date du 11 juillet 1952.

- Affranchissement à l'aide de deux timbres de 12.00 Fr.
- Application de la vignette gommée bilingue « EXPRES/SPOEDBESTELLING ».

Les Belgolâtres

Tarif Lettre internationale du 15/12/1948 au 30/09/1957	4,00 Fr / 20gr
Echelon supplémentaire	5x 2.50 Fr /20 gr
Taxe express 15/12/1948 au 31/10/1959	8,00 Fr



Envoi expédié en Exprès de Bruxelles vers Berne (Suisse) en date du 10 juin 1952.

- Affranchissement à l'aide de trois timbres UPU pour une valeur totale de 24.50 Fr. pour un poids entre 101-120gr.
- Application de la vignette gommée bilingue « EXPRES/SPOEDBESTELLING ».

Tarif Lettre internationale du 15/12/1948 au 30/09/1957	4,00 Fr
Taxe express 15/12/1948 au 31/10/1959	8,00 Fr



Envoi expédié en Exprès de Bruxelles vers Berne (Suisse) en date du 20 mai 1952.

- Affranchissement à l'aide de deux timbres pour une valeur totale de 12.00 Fr.
- Application de la vignette gommée bilingue « EXPRES/SPOEDBESTELLING ».

Les Belgolâtres

Tarif Lettre internationale du 15/12/1948 au 30/09/1957	4 Fr/20gr + 2.50Fr/20gr suppl.
Taxe express 15/12/1948 au 31/10/1959	08,00 Fr
Taxe de recommandation 15/12/1948 au 14/12/1952	04,00 Fr



Envoi expédié en Expres Recommandé de Bruxelles vers Berne (Suisse) en date du 09 juillet 1952.

- Affranchissement à l'aide de trois timbres UPU de 31.00 Fr. pour une lettre entre 121 - 140gr

- Application de la vignette gommée bilingue « **EXPRES/SPOEDBESTELLING** ».
- Vignette gommée de recommandation n°142 et tampon bilingue « **CONGRES-U.P.U./W.P.U.** ».

Les Belgolâtres



Envoi expédié en **Exprès Recommandé** de Bruxelles vers Berne (Suisse) en date du 09 juillet 1952.

- Affranchissement à l'aide de cinq timbres pour un total de 38.50 Fr pour une lettre entre 181 – 200gr

Tarif Lettre internationale du 15/12/1948 au 30/09/1957	4,00 Fr /20gr
Taxe express 15/12/1948 au 31/10/1959	8,00 Fr
Taxe de recommandation 15/12/1948 au 14/12/1952	4,00 Fr



Envoi expédié en **Recommandé Exprès** de Bruxelles vers Berne (Suisse) en date du 07 juillet 1952.

- Affranchissement à l'aide de huit timbres pour un total de 16.05 Fr. – 5c de trop
- Application de ;
 - Vignette gommée bilingue « **EXPRES/SPOEDBESTELLING** ».
 - Vignette gommée de recommandation n°472 et tampon bilingue « **CONGRES-U.P.U./W.P.U.** ».

Cachets à lettres E



Enveloppe souvenir datée du 14 mai 1952 (premier jour d'ouverture) et estampille du 12 juillet 1952 (dernier jour d'ouverture).

5. Marcophilie

5.a. Service intérieur – progression des affranchissements

Tarif intérieur:

15.12.48

Lettre :	1,75 Fr / 50gr
échelon supplémentaire :	1.75 Fr / 50gr
Imprimé :	20c / 50gr
Recommandation :	4 Fr
Expres :	6 Fr
Acussé de réception AR :	1,75 Fr

15.12.52

Lettre :	2 Fr / 50gr
échelon supplémentaire :	2 Fr / 50gr
Imprimé :	20c / 50gr
Recommandation :	5 Fr
Expres :	8 Fr
Acussé de réception AR :	2 Fr

01.10.57

Lettre :	2,50 Fr / 50gr
échelon supplémentaire :	2,50 Fr / 50gr
Imprimé :	30c / 50gr
Recommandation :	6 Fr
Expres :	8 Fr
Acussé de réception AR :	2,5 Fr

Mis à part le tarif à 1.75 Fr (15.12.48) et 2 Fr (15.12.52) correspond au premier échelon de poids (0-50gr), il n'a pas été possible de trouver dans les collections et nos archives des affranchissements aux échelons supplémentaires tels que 3.50 Fr, 5.25 Fr, 7 Fr (15.12.48) et 4 Fr, 6 Fr, 8 Fr (15.12.52)

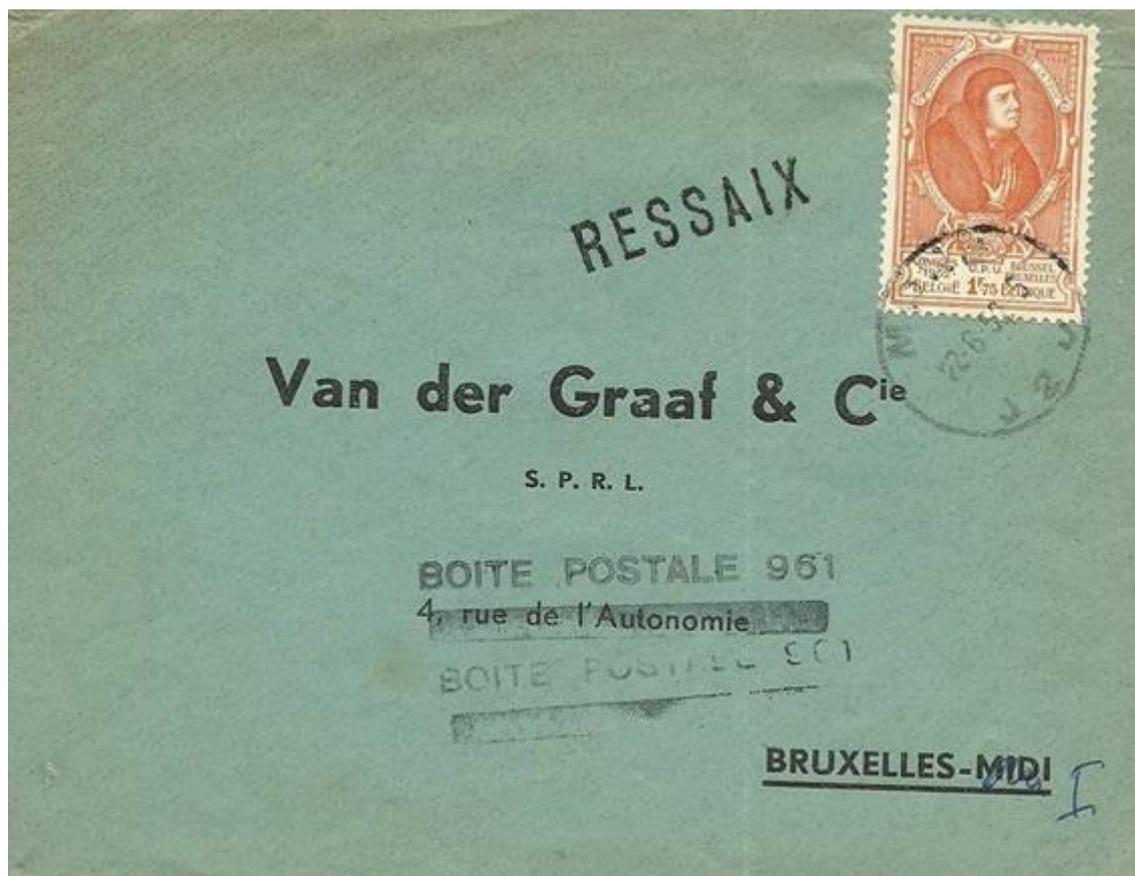
Nous avons toutefois trouvé une correspondance sous grandes enveloppes brunes (A4) postées dans les bureaux du Congrès vers Gosselies avec des affranchissement élevés.

Mis à part les deux tarifs à 5.75 Fr (15.12.48) et 7 Fr (15.12.52) correspond au premier échelon de poids avec recommandation, il n'a pas été possible de trouver dans les collections et nos archives des affranchissements aux échelons supplémentaires.

Tarif à 1,75 Fr. – lettre de 0 à 50 gr.

Lettre déposée à la
boite postale de
Ressaix (Hainaut)
et acheminée à
Bruxelles-Midi par
le bureau de Mons
X le 22 juin 1952.

Tarif de la lettre
simple de 0 à 50
gr.



Lettre simple de
Bruxelles 1 le ?
novembre 1952 pour
la ville.

Tarif de 1,75 Fr.
composé par deux
timbres « UPU
1952 » de 80 c plus
un Lion Héraldique
de 10 c plus un de 5
c.

Tarif à 14 Fr. – lettre de 8 échelons = 351 à 400 gr.



Lettre commerciale partie de Bruxelles (bureau D de la Convention) le 10 juillet 1952 à destination de Gosselies.

Tarif : Lettre intérieure (15/12/48) = 8 x 1.75 Fr. / 50 gr.

Affranchissement : à 14 Fr correct pour lettre de 351-400 gr.

- 4 Fr. & 10 Fr. – U.P.U.

Tarif à 17.50 Fr. – lettre de 10 échelons = 451 à 500 gr.



Lettre commerciale partie de Bruxelles (bureau D de la Convention) le 20 juin 1952 à destination de Gosselies.

Tarif : Lettre intérieure (15/12/48) = 10 x 1.75 Fr / 50 gr
Affranchissement : à 17.50 Fr. correct pour lettre de 451-500 gr.

- 2,50 Fr., 5 Fr. & 10 Fr. – U.P.U.

Tarif à 22.75 Fr. – lettre de 13 échelons = 601 à 650 gr.



Lettre commerciale partie de Bruxelles (bureau C de la Convention) le 10 juillet 1952 à destination de Gosselies.

Tarif : Lettre intérieure (15/12/48) = 13 x 1.75 Fr. / 50 gr.

Affranchissement : à 22.75 Fr correct pour lettre de 601-650 gr.

- 1.75 Fr., & 20 Fr. – U.P.U. + 50c Lion Héraldique

Tarif à 24.50 Fr. – lettre de 14 échelons = 651 à 700 gr.



Lettre commerciale partie de Bruxelles (bureau D de la Convention) le 9 juillet 1952 à destination de Gosselies.

Tarif : Lettre intérieure (15/12/48) = 14 x 1.75 Fr. / 50 gr.

Affranchissement : à 24.50 Fr correct pour lettre de 651-700 gr.

- 2 Fr., 2,50 Fr. & 20 Fr. – U.P.U.

Tarif à 5,75 Fr. – Lettre plus taxe de recommandation



Lettre recommandée de Fosse (Province de Namur) en ville, le 25 août 1952.
Tarif : lettre simple 1,75 Fr. + taxe de recommandation de 4 Fr.



Lettre recommandée d'Anvers en ville, le 8 septembre 1952.
Tarif : lettre simple 1,75 Fr. + taxe de recommandation de 4 Fr.

Tarif à 7 Fr. – Lettre plus taxe de recommandation.



Lettre recommandée de Bruxelles en ville, le 20 juin 1953.

Tarif : lettre simple 2 Fr. + taxe de recommandation de 5 Fr.

Utilisation d'un timbre à 5,75 Fr. UPU plus 1,20 fr « Léopold III col ouvert » + un 5 c. « Lion héraldique ».

5.6. Enveloppe carte de visite

Sont considérées comme cartes de visite, les cartes qui portent, imprimés ou manuscrits, le nom de l'expéditeur et éventuellement sa qualité, son adresse, son n° de téléphone et celui de son compte courant postal ou bancaire.

Service intérieur

	Sans correspondance manuscrite	Formule de politesse de 5 mots	Toutes mentions manuscrites
14-05-1952	0.20	0.65	1.20
15-12-1952	0.20	0.80	1.50
01-10-1957	0.30	1.00	2.00
01-12-1958	0.40	1.00	2.00



Enveloppe carte de visite expédiée de Bruxelles le 9 juin 1952 vers La Panne.

Tarif : toutes mentions 1,20 fr.

L'expéditeur a affranchi la correspondance comme une lettre simple à 1,75 fr.

Service international

	Formule de 5 mots maximum	Toutes correspondances
14-05-1952	0.80	4
15-12-1952	0.80	4
01-10-1957	1	5

5.c. Carte postale

La carte postale se présente également sous la forme d'un morceau de papier cartonné rectangulaire de dimensions variables (le plus courant est le format 10,5 × 14,8 cm), envoyé traditionnellement à découvert. Contrairement à la carte illustrée, l'adresse et l'affranchissement sont situés au recto, le verso étant réservé au texte.

Service intérieur

TARIFS	
14-05-1952	0.90
15-12-1952	1.20
01-10-1957	1.50



Carte postale de Charleroi le 11 septembre 1952 vers Bruxelles. Tarif de 90 c. et utilisation d'un timbre « UPU 1952 » plus un « Lion héraldique » de 10 c.



Carte postale de Maurage le 29 octobre 1952 vers Andrimont (Dison-Verviers). Tarif de 90c. et utilisation d'un timbre « UPU 1952 » plus deux « Petit sceau de l'Etat » de 5c.

Service international

TARIFS	
14-05-1952	2.50
01-10-1957	3



Carte postale d'Arlon le 2 septembre 1952 vers Mökmühl (Allemagne).

Tarif de 2,50 Fr., utilisation d'un timbre « UPU 1952 » à 2Fr. plus un « Lion héraldique » de 50c.

5.d. Carte illustrée

La carte illustrée se présente sous la forme d'un morceau de papier cartonné rectangulaire, de dimensions variables (le plus courant est le format 10,5 × 14,8 cm), envoyé traditionnellement à découvert, l'adresse et l'affranchissement étant situés à côté du message.

Le recto est illustré par une photographie ou un dessin.

Service intérieur

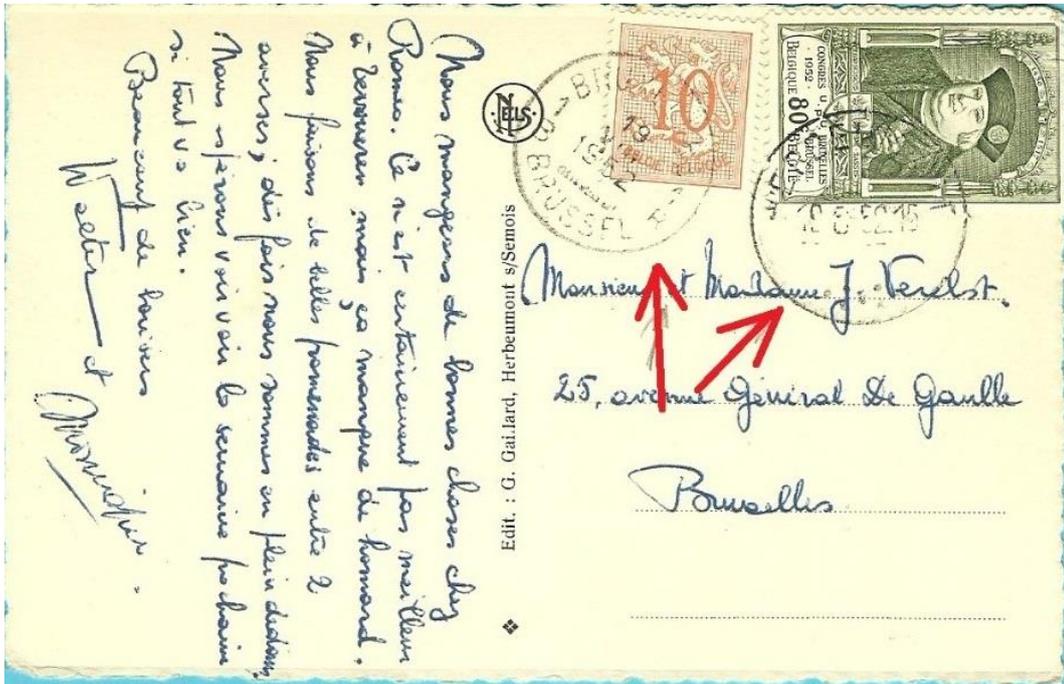
	Nom, adresse, signature et date envoi	Formule en 5 mots maximum	Toutes mentions manuscrites à découvert	sous bande sous env. ouverte
14-05-1952	0.20	0.65	0.90	1.75
15-12-1952	0.20	0.80	1.20	2.00
01-10-1957	0.30	1.00	1.50	2.50
01-12-1958	0.40	1.00	1.50	2.50



Carte illustrée oblitérée à Spa le 15 juin 1952 en destination de Bruxelles. Tarif de 80 c Formule en 5 mots maximum; utilisation d'un timbre de 80 c. de la série « UPU 1952 ».

Apposition d'une oblitération commémorative du Congrès Postal Universel, littera C, le même jour à la même heure ?

Les Belgolâtres



Carte illustrée oblitérée à Herbeumont le 19 août 1952 en destination de Bruxelles. Tarif de 90 c ; utilisation d'un timbre de 80 c. de la série « UPU 1952 » plus un timbre de 10 c. de la série « Lion héraldique ».

Le postier d'Herbeumont n'ayant pas annulé le timbre de 10 c, ce dernier a été annulé lors de son arrivée à Bruxelles.



Carte illustrée de l'Abbaye N-D d'Orval datée du 3 novembre 1952 à destination de Bruxelles. Tarif exact de 90 c ; utilisation d'un timbre 80 c « UPU 1952 » et 10 c de la série « Petit sceau de l'Etat ».

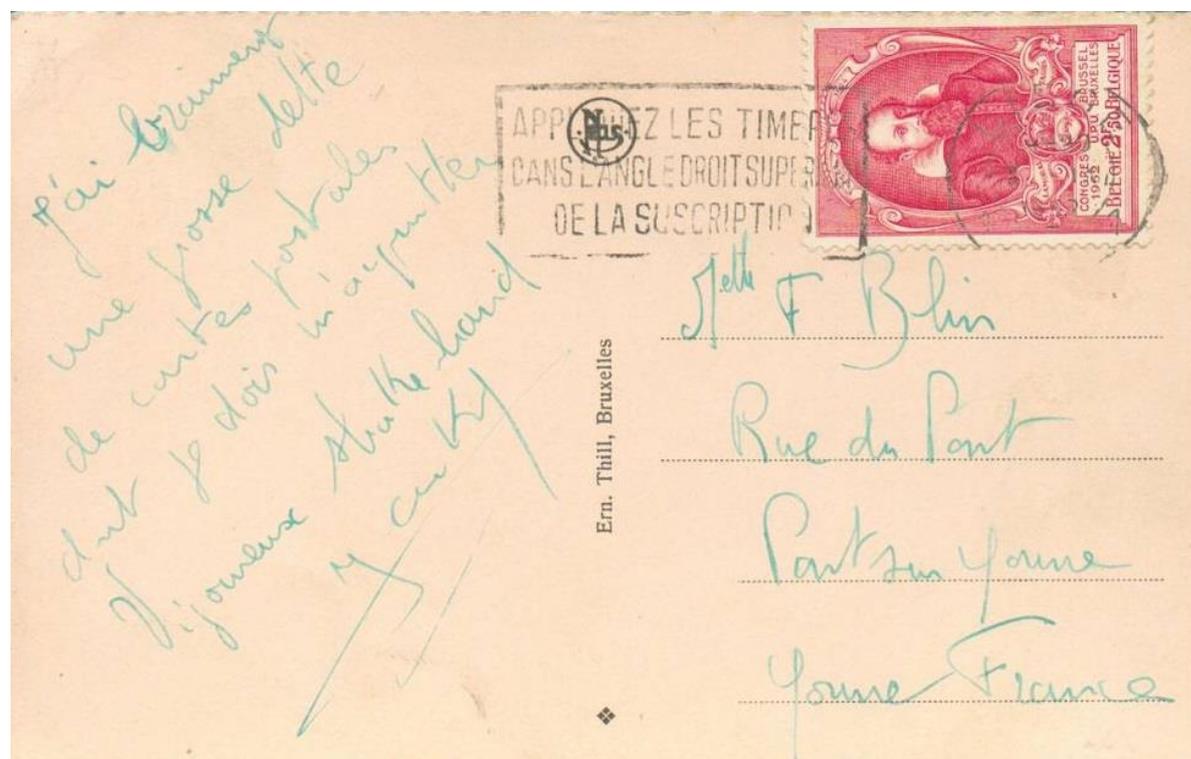
Service international – vers l'Europe

	Formule 5 mots maximum	Toutes mentions manuscrites à découvert	
		sous bande	ou env. ouverte
14-05-1952	0.80	2.50	4.00
01-10-1957	1.00	3.00	5.00

Carte illustrée oblitérée de Spa le 20 août 1952 à destination de Mulhouse (Haut Rhin – France)

Tarif de la carte illustrée 5 mots maximum = 80 c.

Ici, utilisation d'un timbre de 80c. de la série « UPU 1952 ».



Carte illustrée oblitérée à Bruxelles en 1952 à destination de Pont sur Yonne (France).

Tarif de 2,50 fr ; utilisation d'un timbre de 2,50 Fr. de la série « UPU 1952 ».

Les Belgolâtres

Carte illustrée expédiée de Bruxelles le 7 août 1952 à destination de Juan-les-Pins (France).

Tarif de 2,50 fr ; utilisation de timbres à 2 F de la série « UPU 1952 » + 50c Petit Sceau de l'Etat.



Carte illustrée expédiée d'Ostende le 5 août 1952 à destination de Paris (France).

Tarif de 2,50 fr ; utilisation de timbres à 80c de la série « UPU 1952 » + 90c (2x) Lion Héraldique.

Carte illustrée expédiée de Blankenberge le 15 novembre 1952 à destination de Libiva / Tchecoslovaquie.

Tarif de 2,50 fr ; utilisation de timbres à 80c & 1.75 F de la série « UPU 1952 » - 5c de trop.





Carte illustrée oblitérée à La Panne le 8 août 1952 à destination de Montevideo (Uruguay).

Tarif de 2,50 fr ; utilisation d'un timbre de 1,75 fr. de la série « UPU 1952 » plus un timbre de 90 c. de la série « Lion héraldique ». – 15c de trop.

Service international – vers le Monde avec surtaxe aérienne

Carte illustrée de Bruxelles le 12 juillet 1952 en direction de New-York (U.S.A.).

Tarif de 2,50 fr. plus 3 fr. de poste aérienne soit 5,50 fr. Utilisation d'un timbre de 5 fr « UPU 1952 » plus un 50 c. « Petit sceau de l'Etat ».



Carte illustrée du Congrès Postal Universel de Bruxelles (bureau D) le 18 juin 1952 en direction de Montevideo (Uruguay). Tarif de 2,50 fr. plus 6 fr. de poste aérienne soit 8,50 fr. Utilisation d'un timbre de 8 fr « UPU 1952 » plus un 50 c « Lion héraldique ».

5.e. Cartes récépissés

Cette carte est composée de deux parties adhérentes horizontalement, la partie supérieure étant le bulletin de versement, la partie inférieure étant le reçu.

The document is a historical Belgian receipt card, split into two horizontal sections. The top section is the 'Bulletin de Versement' (Bulletin of Payment) and the bottom section is the 'Carte-Récepissé' (Receipt Card). The document is filled with handwritten information in French and Dutch, including names, addresses, and amounts. It features several stamps, including a large circular postmark from 'BRUXELLES' and a green rectangular stamp with a circular emblem. The document is marked with a large 'X' and a 'REP' stamp.

Top Section (Bulletin de Versement):

- Debiteur: *Maison Hougardie*
- N° d'arrivée: *118*
- BULLETIN DE VERSEMENT / BULLETTIN VAN STORTING
- de: *3.159* Fr. *20* Ct. *trois mille*
- pour le compte: *cent cinquante neuf* Fr. *20* Ct.
- N°: *10779*
- de: *Anc. Etablis. MYNCKE Freres*
- à: *Bruxelles*
- Offices des Chèques postaux: *Bruxelles-Brabant* / Postkantoor te Brussel

Bottom Section (Carte-Récepissé):

- N° de dépôt: *47*
- ENVOYEUR — AFZENDER: *Anc. Etablis. MYNCKE Freres*
- (Adresse complète — Volledig adres): *Rue du Houbien, 61* Bruxelles
- Conservation du facteur — Bestelberiche
- Table:

Zal aan trekker betalen	Payera au tireur
-------------------------	------------------
- Signature: *[Handwritten Signature]*
- Anciens Etablissements: *MYNCKE FRERES*
- 61 Rue du Houbien BRUXELLES
- Stamp: **REP**
- Stamp: **TERUG RETOUR**
- Stamp: **BRUXELLES**
- Stamp: **POSTKANTOOR TE BRUSSEL**

Lors de la présentation de la carte-récepissé au débiteur, deux cas peuvent se présenter :

- Le débiteur paie le montant indiqué, dans ce cas, la partie inférieure « reçu » est détachée et remise au débiteur comme preuve de paiement. L'argent récolté est comptabilisé et versé sur le compte du bénéficiaire, le coupon du bulletin de versement (partie gauche) est timbré et expédié au bénéficiaire. La partie droite du bulletin de versement restera au bureau de poste comme pièce comptable.
- Le débiteur ne règle pas pour n'importe quelle raison que ce soit ; dans ce cas, le facteur mentionne le motif du non-paiement et annule la pièce à l'aide d'une molette à croix de Saint-André. La carte récépissé est alors retournée telle quel au déposant.

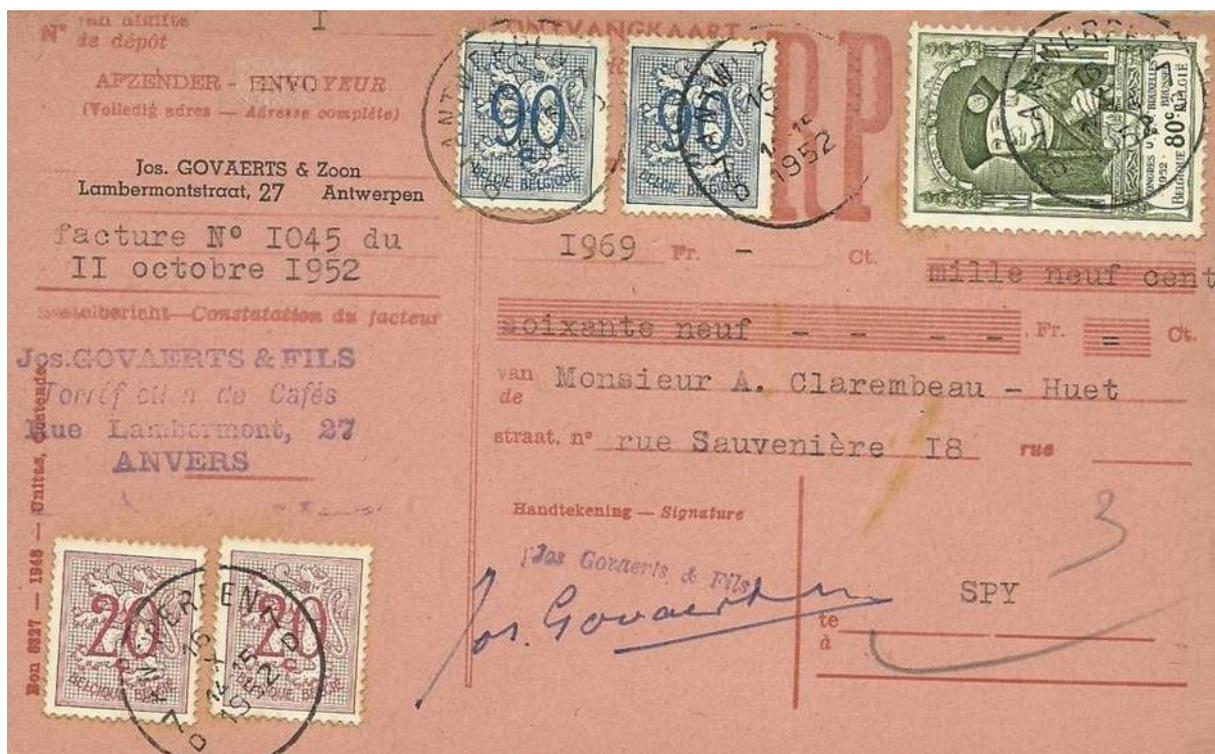
Les Belgolâtres

Un droit de timbre est appliqué en fonction du montant de la carte réceptionné.

Arrêtés Royaux	Taxe par 2.000 fr. ou fraction de 2.000 fr.	Taxe postale minimum
15.12.1948	1.00 fr.	3.00 fr.

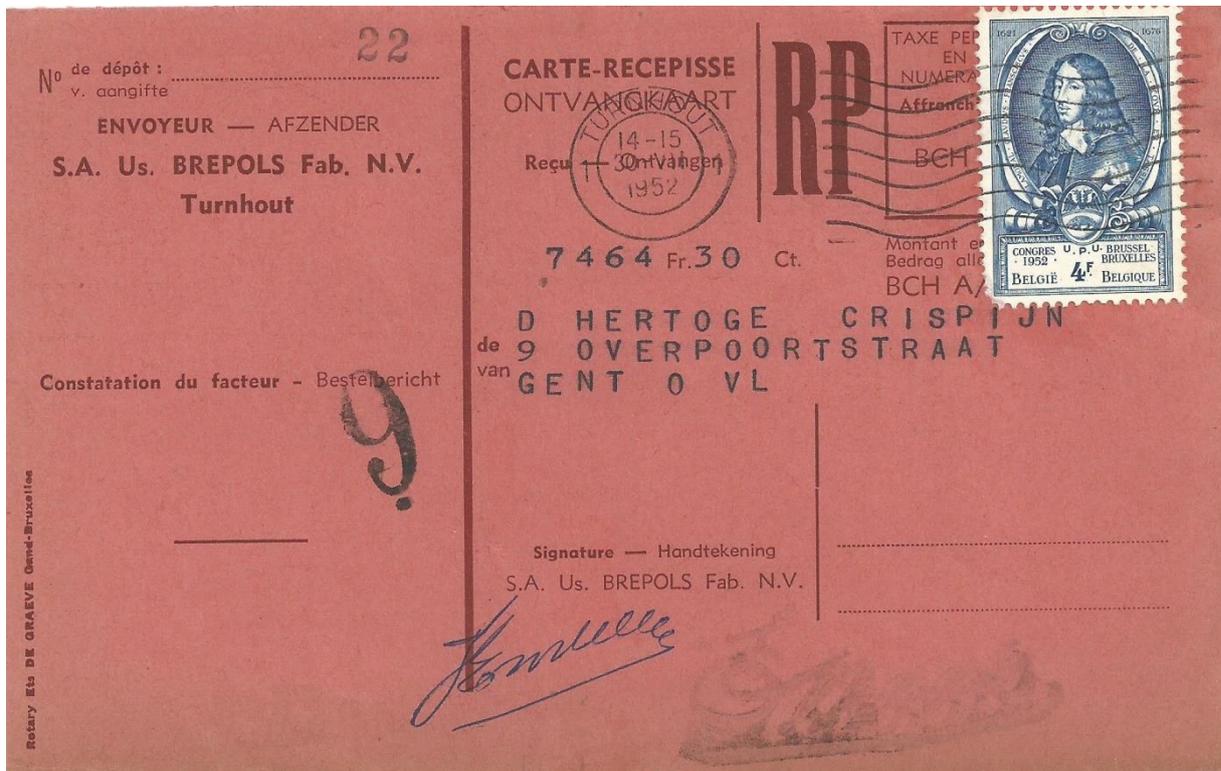


Carte réceptionné de Chatelet vers Huy, le 8 août 1952 et d'un montant de 149 fr. soit la taxe postale minimum de 3 fr.



Carte réceptionné d'Anvers vers Spy, le 16 octobre 1952 d'un montant de 1.969 fr. soit la taxe postale minimum de 3 fr. constituée du 80 c « UPU 1952 » + 2 x 90c et 2 x 20c « Chiffre sur Lion héraldique ».

Les Belgolâtres



Carte récépissé de Turnhout vers Gand, le 30 juillet 1952 et d'un montant de 7.464,30 fr. : soit une taxe postale de 1 fr. par tranche de 2.000 fr.



Carte récépissé de Bouillon vers Bruxelles, le 27 novembre 1952 d'un montant de 8.238,65 fr, présentée à l'encaissement le 28 du même mois mais le destinataire était absent. Etiquette « Afwezig/Absent », cachet de facteur 216B + oblitération « Retour-Terug / Impayé-Onbetaald ». Taxe postale d'1 fr. par tranche de 2.000 fr.

Les Belgolâtres

Carte
récépissé
d'Anderlecht
vers
Philippeville,
le 3 septembre
1952, d'un
montant de
11.072 fr. :
soit une taxe
postale de 1
fr. par tranche
de 2.000 fr.

N° de dépôt van afgifte 29

ENVOYEUR — AFZENDER
(Adresse complète — Volledig adres)

Monsieur Henry CORNET, Soc. An.
Confiserie LUTTI Bruxelles
Av. de Scheut, 46

Constatation du facteur — Bestelbericht

de van septante deux Fr. 01 Ct. 01 mille
Les Magasins Généraux
rue _____ straat, n° _____

Signature - Handtekening
[Signature] à te Philippeville

n/fact. du 29-8 No 6680

oz/rek. van _____ No _____

Bon 8014 — 1951 «De Beinaards Zottegem

Carte-ONTV. Reçu

ANDERLECHT 3-9-52
ANDERLECHT 3-9-52

ONDES U.P.U. BRUXELLES
Bruxelles 3F. BELGIE

Arrêtés Royaux	Taxe postale jusqu'à 1.000 fr.	Taxe postale par 2.000 fr. ou fraction de 2.000 fr. en +
15.12.1952	4.00 fr.	1.00 fr.
01.12.1958	4.50 fr.	1.00 fr.

N° de dépôt van afgifte 1

ENVOYEUR — AFZENDER
(Adresse complète — Volledig adres)

29547 — Soc. SERICA
S. P. R. L. Bruxelles
Av. de la Reine, 90

Constatation du facteur — Bestelbericht

de van et xix Fr. _____ Ct. _____
W. Broombeek
rue Neuve straat, n° 21

Signature - Handtekening
[Signature] à te Alost

Bon 8014 — 1951 «De Beinaards Zottegem.

SCHAARBEEK 25-12-52
Alost 25-12-52

1.75 1.75
BELGIE BELGIQUE

Carte réceptionnée de Schaerbeek 2 vers Alost, le 25 décembre 1952 et d'un montant de 316 fr : soit une taxe postale minimale de 4 fr.

Utilisation 1,75 « UPU 1952 » + 1.75 Léopold III « col ouvert » ainsi que 2 x le 25 c. « petit sceau de l'Etat »

5.f. Les imprimés

Service intérieur

14-05-1952	par 50 gr ou fraction de 50 gr	20 c.
01-10-1957	idem	30 c.
01-12-1958	idem	40 c.



Imprimé adressé d'Anvers le 30 septembre 1952 vers Léopoldsbury (Limbourg).

Tarif de l'imprimé 20 c. par 50 gr. Représenté par un timbre « Lion Héraldique » et taxe de contre remboursement de 2 fr. jusqu'à 50 fr. représenté par un timbre de 2 fr. « UPU 1952 ».

Devant d'un paquet expédié de Middelkerke (Flandre Occidentale) vers Bruxelles en 1952.

Tarif de l'imprimé : 20 c. par tranche de 50 gr. Soit dans le cas présent envoi entre 351 et 400 gr.



Service international :

14-05-1952	par 50 gr ou fraction de 50 gr	80 c.
01-10-1957	idem	1 fr..

Imprimé en service international d'Anvers en 1952 vers Malmö (Suède).
Tarif international de 80 c. jusqu'à 50 gr.



Imprimé, recommandé en service international de Borgerhout (Anvers) le 5 août 1952 vers North Bergen (New-Jersey - USA).

Tarif international de 80 c. jusqu'à 50 gr. Plus la taxe de recommandation de 4 Fr.
Utilisation de deux timbres « UPU 1952 », 80 c. et 4 Fr.

Les Belgolâtres



Carte-vue double, en imprimé expédiée par avion de Bruxelles le 12 septembre 1952 à destination d'Union / New Jersey / USA où elle parvint le 15 septembre.

Tarif :

- imprimé international = 80c. / 50gr.
- port avion imprimé vers USA (01/05/52) = 3 Fr. / 15gr

Affranchissement: correct à 3.80Fr. par 80c. & 3 Fr. – UPU



Imprimé en service international de Bruxelles le 18 septembre 1952 vers Djakarta (Indonésie).

Tarif :

- imprimé international = 80c / 50gr
- port avion imprimé vers Indonésie (01/05/52) = 6 F / 15gr

Dans un premier temps le 18 septembre le pli a été insuffisamment affranchi (4fr) puis le 20 septembre il a été rectifié en ajoutant un troisième timbre à 2 fr.

5.g. Taxe de recommandation

Le dépôt d'un envoi recommandé peut être opéré au guichet de tous les bureaux de poste mais aussi entre les mains des facteurs en tournée dans la zone rurale du canton postal, contre perception d'une taxe de prise en charge égale au port d'une lettre normalisée.

Il est aussi permis de glisser un recommandé dans les boîtes aux lettres pour autant que la volonté de l'expéditeur soit exprimée sur l'envoi et que l'affranchissement dû soit correctement représenté.

Le dépôt d'un envoi recommandé au guichet d'un bureau de poste doit être accompagné d'un formulaire 201. Le dépôt de plusieurs envois peut être accompagné d'un formulaire 208.

Il est apposé sur l'envoi une étiquette gommée portant le nom du bureau ainsi qu'un numéro d'ordre. Ce numéro sera repris sur les formulaires 201 ou 208.

Form. 201 : Bon 6030 - 1951 – Impr. UNITAS, s.a., Ostende.

Form. 208 : Bon 5200 – 1956 – FEYS Ingelminster.

Service intérieur

A	Du 14 mai 1952 au 14 décembre 1952	4 fr.
B	Du 15 décembre 1952 au 30 septembre 1957	5 fr.
C	Du 1 ^{er} octobre 1957 au 31 octobre 1959	6 fr.

Les Belgolâtres

A	Du 14 mai 1952 au 14 décembre 1952	4 fr.
---	------------------------------------	-------



Lettre recommandée en simple port de Moerbeke-Waas (Flandre Orientale) vers Gent le 2 juillet 1952.

Tarif : port lettre simple de 1,75 fr. plus la taxe de recommandation de 4 fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. et 4 fr. « UPU 1952 ».

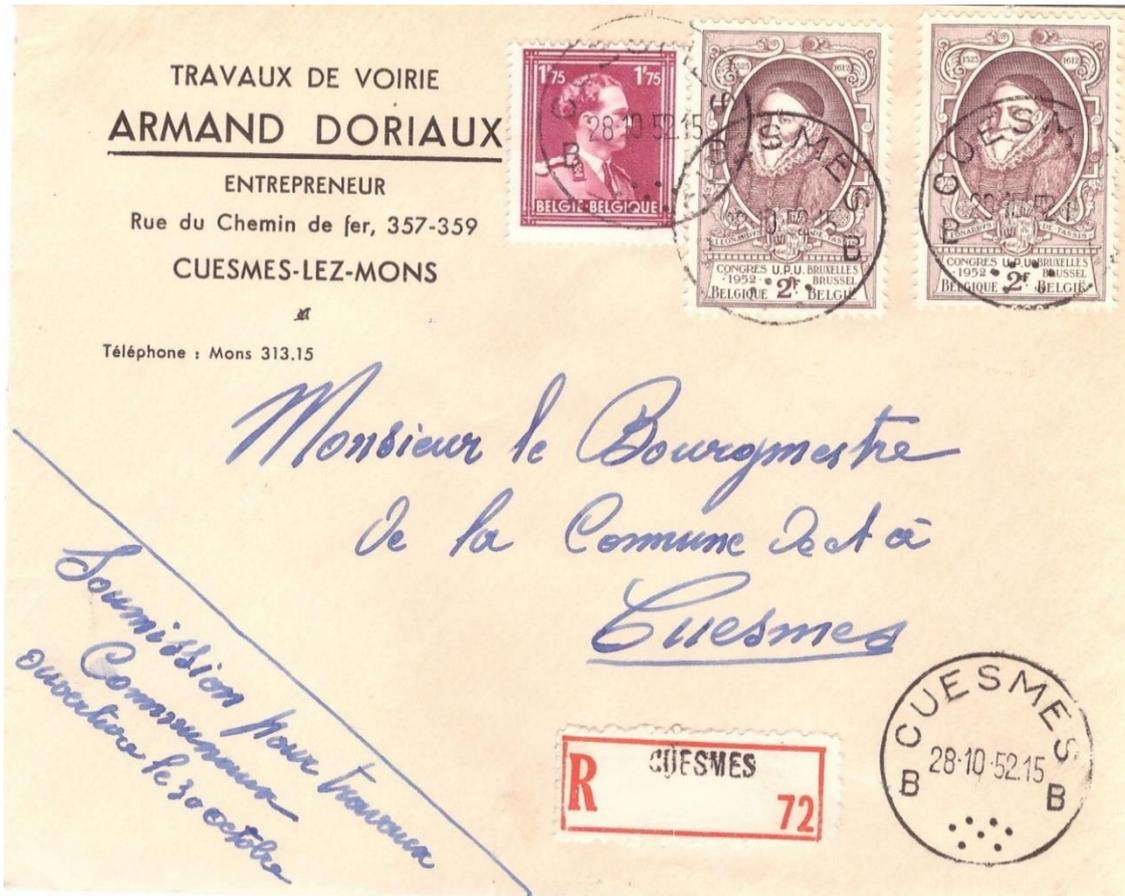
Lettre recommandée en simple port d'Etterbeek 3 vers Seraing le 27 juin 1952.

Tarif : port lettre simple de 1,75 fr. plus la taxe de recommandation de 4 fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. et 4 fr. « UPU 1952 ».



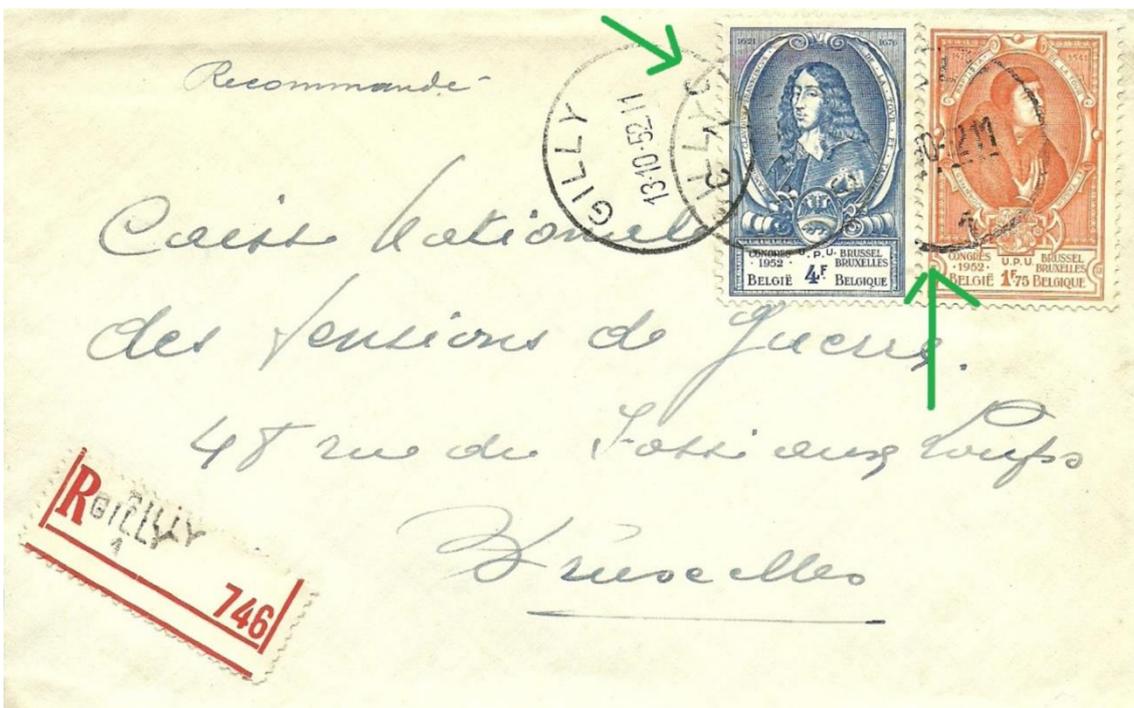
Les Belgolâtres



Lettre recommandée en simple port de Cuesmes pour la ville, le 28 octobre 1952.

Tarif : port lettre simple de 1,75 fr. plus la taxe de recommandation de 4 fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. « Léopold III col ouvert » + 2 x 2 fr. « UPU 1952 ».



Lettre recommandée en simple port de Gilly (Province du Hainaut) vers Bruxelles, le 13 octobre 1952.

Tarif : port lettre simple de 1,75 fr. plus la taxe de recommandation de 4 fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. et 4 fr. « UPU 1952 ».

Remarquons que dans un premier temps, l'expéditeur n'avait pas choisi d'expédier le courrier en recommandé car l'oblitération du timbre à 1,75 fr. est partiellement cachée par le timbre à 4 fr. L'inclinaison des oblitérations est d'ailleurs différente.

Les Belgolâtres

Lettre recommandée en simple port d'Anvers vers Namur, le 25 août 1952.

Tarif : port lettre simple de 1,75 fr. plus la taxe de recommandation de 4 Fr.

Utilisation d'un timbre à 5,75 fr. « UPU 1952 ».



Lettre recommandée en simple port d'Aarschot (Brabant Flamand) vers Bruxelles, le 17 juin 1952.

Tarif : port lettre simple de 1,75 Fr. plus la taxe de recommandation de 4 Fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75 Fr. et deux à 2 fr. « UPU 1952 ».

Les Belgolâtres



Lettre recommandée en simple port Lommel (Limbourg) vers Mol, le 11 juin 1952.

Tarif : port lettre simple de 1,75 Fr. plus la taxe de recommandation de 4 Fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. « Léopold III col ouvert » et de deux 2 Fr. « UPU 1952 ».

Lettre recommandée en simple port de Liège 1 pour la ville, le 30 septembre 1952.

Tarif : port lettre simple de 1,75 fr. plus la taxe de recommandation de 4 fr.

Utilisation d'un timbre à 15 c. « Petit sceau de l'état + V de la victoire » et de timbre à 80 c. et 2 fr. « UPU 1952 ».



Les Belgolâtres



Lettre recommandée en simple port de Jauche (Brabant wallon) vers Nivelles, le 17 septembre 1952.

Tarif : port lettre simple de 1,75 fr. plus la taxe de recommandation de 4 fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. et de 5 timbres à 80 c. « UPU 1952 ».

B	Du 15 décembre 1952 au 30 septembre 1957	5 fr.
----------	--	-------



Lettre recommandée en simple port de Jette (Bruxelles) en ville le 4 mai 1953.

Tarif : port lettre simple de 2 fr. plus la taxe de recommandation de 5 fr.

Utilisation d'un timbre à 2 fr. « Baudouin De Bast » et 5 fr. « UPU 1952 ».

Les Belgolâtres

Lettre recommandée en simple port de Forchies (Hainaut) vers Bruxelles, le 18 décembre 1953.

Tarif : port lettre simple de 2 fr. plus la taxe de recommandation de 5 fr.

Utilisation de 4 timbres à 1,75 fr. « UPU 1952 ».



Lettre recommandée en simple port de Bruxelles en ville le 15 juin 1953.

Tarif : port lettre simple de 2 fr. plus la taxe de recommandation de 5 fr.

Utilisation d'un timbre à 1,20 fr. « Léopold III col ouvert » + un 2c « Lion héraldique » et un 5,75 fr. « UPU 1952 ».

C	Du 1 ^{er} octobre 1957 au 31 octobre 1959	6 fr.
---	--	-------



Lettre recommandée en simple port de l'agence postale de Liège 28 le 27 janvier 1958 vers Melen-Micheroux (Province de Liège).

Tarif : port simple de 2,50 fr. plus la taxe de recommandation de 6 fr.

Utilisation de timbres à 4 & 5,75 fr. « UPU 1952 ». Il y a donc 1,25 fr. de trop.

Service international

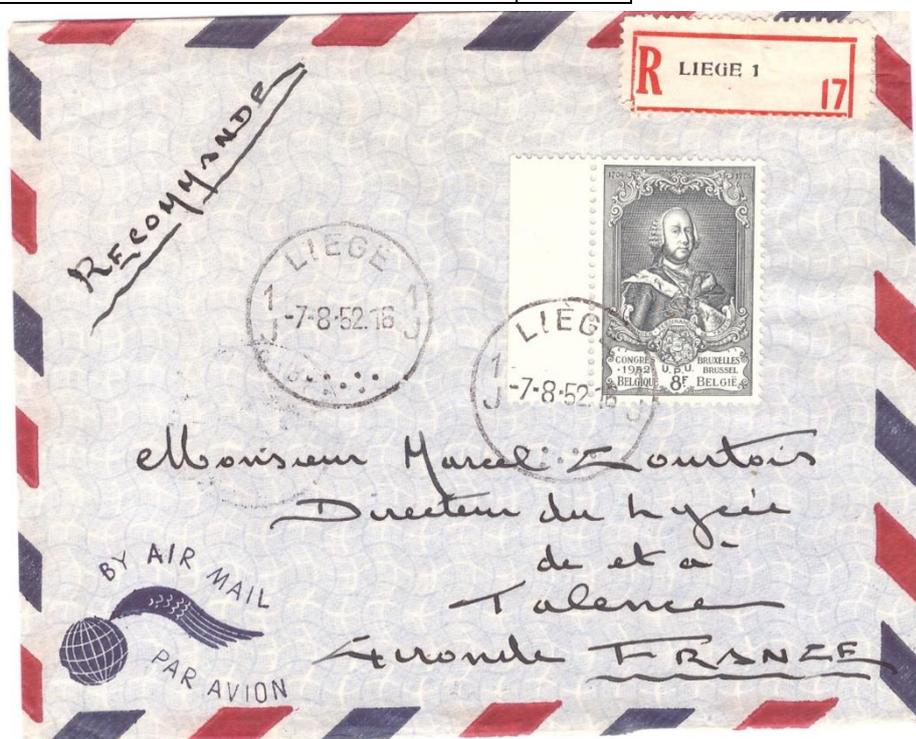
A	Du 14 mai 1952 au 14 décembre 1952	4 fr.
B	Du 15 décembre 1952 au 30 septembre 1957	5 fr.
C	Du 1 ^{er} octobre 1957 au 31 octobre 1959	6 fr.

A	Du 14 mai 1952 au 14 décembre 1952	4 fr.
---	------------------------------------	-------

Lettre recommandée en simple port de Liège vers Talence (Gironde - France) le 7 août 1952.

Tarif international : port lettre simple de 4 fr. plus la taxe de recommandation de 4 fr.

Utilisation d'un timbre à 8 fr. « UPU 1952 ».





Lettre recommandée partie de Bruxelles 1 le 10 septembre 1952 à destination de Flushing / New York / USA où elle parvint le 24 septembre.

Tarif : Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr + 2ème échelon = 2.50 Fr + recommandé = 4 Fr

Affranchissement : à 10.50 Fr correct pour lettre de 51-100 gr : 2.50 Fr & 8 Fr – U.P.U.

Cachet de recommandation du service des collectionneurs de Bruxelles 1 sous N° 1783.

B	Du 15 décembre 1952 au 30 septembre 1957	5 fr.
----------	--	-------



Lettre recommandée en simple port de Berchem (Anvers) vers Bolzano (Italie), le 17 juin 1954.

Tarif international : port lettre simple de 4 Fr. plus la taxe de recommandation de 5 Fr.

Utilisation d'un timbre à 2,50 fr., 3 fr. et 4 fr. « UPU 1952 ». (50 c de trop).



Lettre recommandée en simple port de Oude-God (Anvers) vers Fort de France (Martinique) le 2 septembre 1954.

Tarif international : port lettre simple de 4 fr. plus la taxe de recommandation de 5 fr.

Utilisation de timbres à 1,75 fr.(2x), 2,50 Fr & 3 fr. « UPU 1952 ».

5.h. La griffe RP – recommandé

La griffe RP est utilisée pour les envois recommandés d'office des services des postes, des ministères, de la justice et des administrations provinciales et communales. Elle est également utilisée sur les cartes récépissés.

Le dépôt doit être opéré soit au guichet d'un bureau de poste, sauf les agences, soit entre les mains des facteurs en tournée dans les zones rurales du canton postal.

Ces correspondances sont déposées à l'appui d'un réquisitoire mentionnant le nom, prénom, qualité, adresse administrative et signature de l'expéditeur responsable ainsi que le nom, prénom, qualité et adresse du destinataire.

Aucune étiquette « recommandation » n'est apposée sur le document.

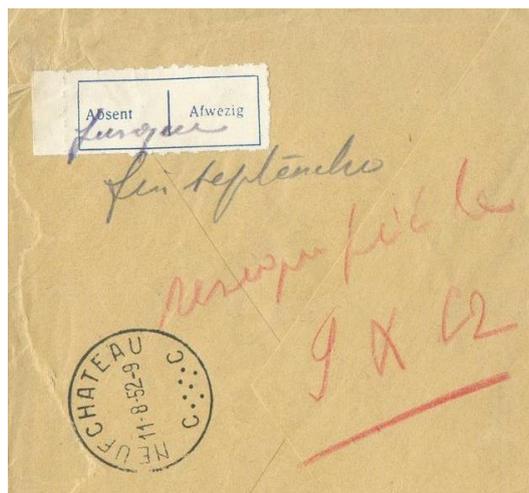


Lettre simple fermée en RP (recommandé postal) d'Anvers le 5 août 1952 vers Bruxelles. Tarif de la lettre simple fermée 1,75 fr. plus la taxe de recommandation 4 fr. Mais, dans le cas présent nous sommes en présence d'une correspondance de service provenant de l'administration communale d'Anvers, un tarif préférentiel est d'application soit 50 % de la taxe de

recommandation. 1,75 fr. « UPU 1952 » + 2 fr. « Léopold III col ouvert avec V et couronne ».

Lettre simple fermée en RP (recommandé postal) de Brugge le 2 août 1952. Tarif de la lettre simple fermée 1,75 fr. plus la taxe de recommandation 4 fr. Mais, dans le cas présent nous sommes en présence d'une correspondance de service provenant de l'administration communale de Bruges, un tarif préférentiel est d'application soit 50 % de la taxe de recommandation. 1,75 fr. et 2 fr. « UPU 1952 ».





Lettre simple en RP (recommandé postal) de Bruxelles le 9 août 1952 vers Neufchâteau (Province Luxembourg). Franchise postale pour la lettre simple et la taxe de recommandation, mais application de la taxe pour l'accusé de réception, soit 1,75 fr. à l'aide d'un timbre « UPU 1952 ». Destinataire absent lors de la présentation, invitation à représenter deux mois après d'où retour à l'envoyeur.

5.i. Avis de Réception - A.R.

Moyennant le prix d'un port fixé dans le tarif postal, il sera possible aux expéditeurs de lettres recommandées, chargées ou exprès, de demander qu'il soit donné avis de la remise de ces documents aux destinataires.

La taxe est payable par l'expéditeur et le postier complète le formulaire C5 ou 215 C5 (voir ci-dessous) et appose la griffe « AR », avis de réception, sur le document.

Administration des postes de Belgique (1) **C 5** AVIS DE RECEPTION AVIS DE PAIEMENT

Bestuur der posten van België Kennisgeving van ontvangst Kennisgeving van betaling

N^o 215 Bon n^o 24183-1943 — Volksdrukkerij, Gand.

Envoi recommandé (.....) (2)
Aangetekende zending
Lettre — ~~lettre~~ — Colis
Brief — Doos — Collo
avec valeur déclarée de (1)
met aangegeven waarde van
Mandat poste—Assignment de
Postwissel — Assignatie van
enregistré(e) au bureau de poste de
ingeschreven ten postkantore
le sous le N^o
op onder N^o
expédié(e) par M
verzonden door
et adresse(e) à
aan V
à
te

(1) Le recto est à remplir par le bureau d'origine
(2) Nature de l'envoi (lettre, imprimé, etc.).
(1) De voorzijde dient ingevuld door het kantoor van herkomst.
(2) Aard van de zending (brief, drukwerk, enz.)

(1) Timbre du bureau renvoyant l'avis.
(2) A remplir par l'expéditeur qui mentionnera ci-dessous son adresse complète
(1) Stempel van het terugzendend kantoor van de kennisgeving.
(2) In te vullen door den afzender die hierboven zijn volledig adres zal vermelden.

Le soussigné déclare que
Ondergeteekende verklaart dat

le mandat, l'assignation
l'envoi
de wissel, de assignatie
de zending

mentionné d'autre part
op de voorzijde vermeld

a été dûment
behoorlijk werd

livré
payé(e)
afgegeven
uitbetaald

le 19

Timbre du bureau destinataire.
Stempel van het kantoor van bestemming.

Signature (1)
de l'agent du bureau destinataire
Handteekening
van den bediende van het kantoor van bestemming :

du destinataire :
van den bestemming :

(1) Cet avis doit être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le comportent, par l'agent du bureau destinataire et par le premier courrier directement à l'expéditeur.
(1) Deze kennisgeving dient ondertekend te worden door de geadresseerde of, indien de reglementen van het land van bestemming zulks voorschrijven, door de afzender of de afzender van het kantoor van bestemming en met de eerste post rechtstreeks aan den afzender te worden overgedragen.

Exemple d'avis de réception vierge.

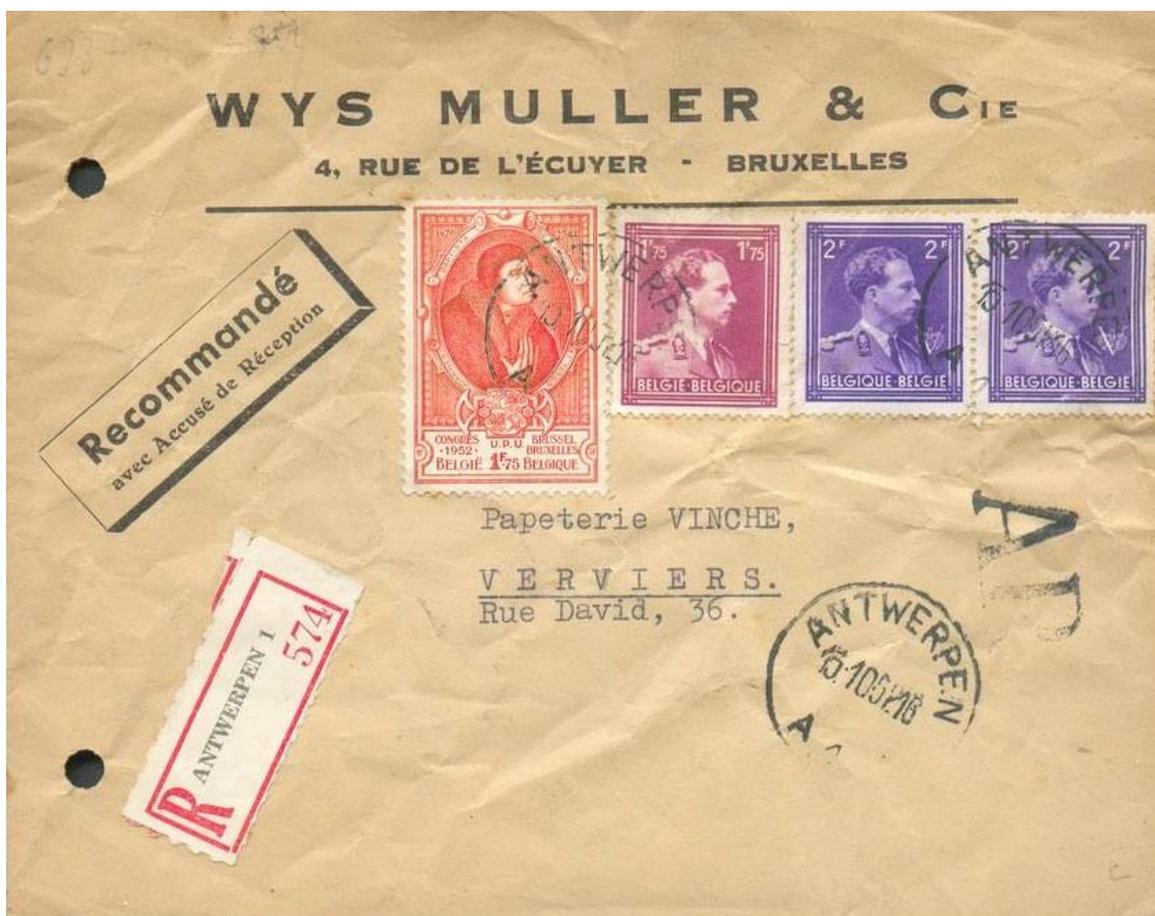
Service intérieur

Du 14 mai 1952 au 14 décembre 1952	1.75 fr.
Du 15 décembre 1952 au 30 septembre 1957	2.00 fr.
Du 1 ^{er} octobre 1957 au 31 octobre 1959	3.00 fr.

Les Belgolâtres



Lettre simple en RP (recommandé postal) de Bruxelles le 25 août 1952 vers Saint-Remy-Geest (Jodoigne – Brabant Wallon). Franchise postale pour la lettre simple et la taxe de recommandation, mais application de la taxe pour l'accusé de réception, soit 1,75 fr. à l'aide d'un timbre « UPU 1952 ».



Lettre simple en recommandé d'Anvers le 15 octobre 1952 vers Verviers (Province de Liège) Tarif de la lettre simple 1,75 fr. plus 4 fr. de taxe de recommandation plus 1,75 pour la taxe A.R. (accusé de réception) Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. « UPU 1952 » plus trois timbres « Léopold col ouvert », deux à 2 fr. et 1 à 1,75 fr.

Les Belgolâtres



Lettre simple en recommandé de Liège 7, le 7 juin 1952 vers Liège.

Tarif de la lettre simple 1,75 fr. plus 4 fr. de taxe de recommandation plus 1,75 pour la taxe A.R. (accusé de réception)

Utilisation de 2 timbres à 1,75 fr. » Léopold III col ouvert » + 4 fr. « UPU 1952 ».

Lettre simple en recommandé de Grivegnée le 23 octobre 1952 vers Bressoux (Province de Liège).

Tarif de la lettre simple 1,75 fr. plus 4 fr. de taxe de recommandation plus 1,75 pour la taxe A.R. (accusé de réception)

Utilisation de 3 timbres à 2,50 fr. « UPU 1952 ».



Les Belgolâtres

Lettre simple en exprès de Nivelles le 24 août 1952 vers Bastogne (Province du Luxembourg).

Tarif de la lettre simple 1,75 fr. plus 6 fr. de taxe d'exprès plus 1,75 pour la taxe A.R. (accusé de réception).

Utilisation de deux timbres à 1,75 fr. « UPU 1952 » plus un timbre « Poortman » à 6 fr.



Service international

Du 14 mai 1952 au 30 septembre	4.00 fr.
Du 1 ^{er} octobre 1957 au 31 octobre 1959	5.00 fr.

Lettre simple en recommandé et exprès de Bruxelles le 13 octobre 1952 vers Lille (Nord - France).

Tarif de la lettre simple 4 fr., plus 4 fr. de taxe de recommandation, plus 8 fr de taxe d'exprès, plus 4 fr. pour la taxe A.R. (accusé de réception).

Utilisation d'un timbre à 20 fr. « UPU 1952 ».

Le pli a été refusé par le destinataire, il a été retourné à son expéditeur le 14 octobre 1952.



5.j. Expres

Tarif intérieur

A	Du 14 mai 1952 au 14 décembre 1952	6 fr.
B	Du 15 décembre 1952 au 14 décembre 1959	8 fr.

Bureau postal

A	Du 14 mai 1952 au 14 décembre 1952	6 fr.
----------	------------------------------------	-------



Lettre expès expédiée de Jumet (Hainaut) vers Lesves (Namur) le 30 septembre 1952.

Tarif : lettre simple port 1,75 fr plus la taxe d'expès de 6 fr.

Utilisation d'un timbre « Léopold III col ouvert avec V et couronne » de 2 fr. plus deux timbres à 1,75 fr et 4 fr. « UPU 1952 ».

Les Belgolâtres



Lettre exprès
expédiée de
d'Anvers vers
Charleroi le 19
septembre
1952.

Tarif : lettre
simple port
1,75 fr plus la
taxe d'exprès
de 6 fr.

Utilisation d'un
timbre
« Léopold III
col ouvert » de
1,75 fr. plus un
timbre à 25 c.
« Petit sceau de
l'Etat » plus un
timbre à 5,75
fr. « UPU
1952 ».

Lettre exprès
expédiée de
Boitsfort
(Bruxelles) vers
Wavre (Brabant
wallon), le 15
octobre 1952.

Tarif : lettre simple
port 1,75 fr plus la
taxe d'exprès de 6
fr.

Utilisation d'un
timbre « Léopold
III col ouvert avec
V et couronne » de
2 fr. plus un timbre
à 5,75 fr « UPU
1952 ».



Les Belgolâtres

Lettre exprès
expédiée de
Trivières (Hainaut)
vers Gand (Flandre
orientale), le 12 août
1952.

Tarif : lettre double
port 3,50 fr plus la
taxe d'express de 6 fr.

Utilisation d'un
timbre « Industries »
de 3 fr. plus un
timbre d'1 fr. « Petit
sceau de l'Etat »
plus deux timbres à
2,5 fr et 3 fr. « UPU
1952 ».



Lettre exprès et recommandée expédiée de Merksem (Anvers) vers Bruxelles, le 22 août 1952.

Tarif : lettre simple port 1,75 fr plus la taxe d'express de 6 fr. et de recommandation de 4 fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75 fr et de 4 timbres à 2,5 fr. « UPU 1952 ».

Les Belgolâtres



Lettre exprès et recommandée expédiée de Malines (Anvers) vers Anvers, le 18 août 1952.

Tarif : lettre simple port 1,75 fr plus la taxe d'exprès de 6 fr. et de recommandation de 4 fr.

Utilisation d'un timbre à 6 fr « Poortman » et 1 timbre à 5,75 fr. « UPU 1952 ».

Lettre exprès et recommandée expédiée de Gosselies (Hainaut) en ville, le 8 septembre 1952.

Tarif : lettre simple port 1,75 fr plus la taxe d'exprès de 6 fr. et de recommandation de 4 fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75 fr « Léopold III col ouvert » et d'un timbre à 2 fr. et 8 fr. « UPU 1952 ».



Bureau télégraphique

A	Du 14 mai 1952 au 14 décembre 1952	6 fr.
---	------------------------------------	-------

Lettre expès
expédiée de
Genval
(Brabant
wallon) vers
Anvers, le 13
septembre
1952.

Tarif : lettre
simple port 1,75
fr plus la taxe
d'expès de 6 fr.

Utilisation d'un
timbre à 4 fr
« UPU 1952 »
plus un timbre à
20 c. et 4
timbres à 90 c.
« Lion
héraldique ». Il
y a 5 c de trop.



Lettre expès expédiée de
Lier (Anvers) vers Duffel
(Anvers), le 24 octobre
1952.

Tarif : lettre simple port
1,75 fr plus la taxe d'expès
de 6 fr.

Utilisation d'un timbre
« Poortman » de 6 fr. plus
un timbre à 1,75 fr « UPU
1952 ».

Les Belgolâtres



Lettre exprès
expédiée de
Liège
Guillemins vers
Liège
(Fayenbois), le
15 juin 1952.

Tarif : lettre
simple port 1,75
fr plus la taxe
d'exprès de 6 fr.

Utilisation d'un
timbre « Petit
sceau de
l'Etat » de 5c. +
20 c. et 50 c.
« Lion
héraldique » + 2
x 2,50 fr. et 2 fr.
« UPU 1952 ».



Carte postale exprès expédiée de Diest (Brabant flamand) vers Namur, le 1 octobre 1952.

Tarif : carte postale port 90 c. plus la taxe d'exprès de 6 fr.

Utilisation d'un timbre « Lion héraldique » de 90 c. plus 2 timbres à 3 fr. « UPU 1952 ».

Bureau postal

B	Du 15 décembre 1952 au 14 décembre 1959	8 fr.
----------	---	-------

Express.

D. C. 1985

**SPOEDBESTELLING
EXPRES**

Vervoerverdeling
050.13

607

Bestemming : *St Denijs Westrem*

Geadresseerde : *Mme Peet
Dontzinksesteppweg 6
St Denijs - Westrem bij Gent*

via

Merk :

Remboursement (1)

Postcheckrekening n°

Aangegeven waarde (1)

Waarde door de Europese Mij verzekerd (1)

(1) In letterschrift.

Afzender : *S. Dewijdt
Onwangedraai 2
Brugge*

Bij niet-aflevering, verzoeken :

Aard van het goed (voor **BREEKBARE** of **BEDERFELIJKE** waren) : *Emmer.*

Dantinne, S.A., Strée 6836-11-50 (3.580.000)

COLIS POSTAUX

13!

5 F. BELGIË

2

reçu

de

le

*dit is
14/10
10cc*

Bulletin d'expédition d'un colis postal en expès expédié de Brugge 1 (Flandre Occidentale) vers St. Denijs-Westrem (Flandre Orientale), le 13 octobre 1952.

Tarif : taxe principale jusque 1 kg : 13 fr. + les frais accessoires d'expès 7 fr.

Utilisation d'un timbre pour colis postaux de 13 fr. + un timbre de 2 fr. « Léopold III col ouvert avec V et couronne » et un timbre de 5 fr. « UPU 1952 ».

Bureau télégraphique

B	Du 15 décembre 1952 au 14 décembre 1959	8 fr.
----------	---	-------



Lettre exprès expédiée de Mouscron (Hainaut) vers Cheratte (Liège), le 24 décembre 1952.

Tarif : lettre simple port 2 fr plus la taxe d'exprès de 8 fr.

Utilisation d'un timbre « Antituberculeux 1952 » de 8 fr. plus un timbre à 2 fr. « UPU 1952 »

Tarif international.

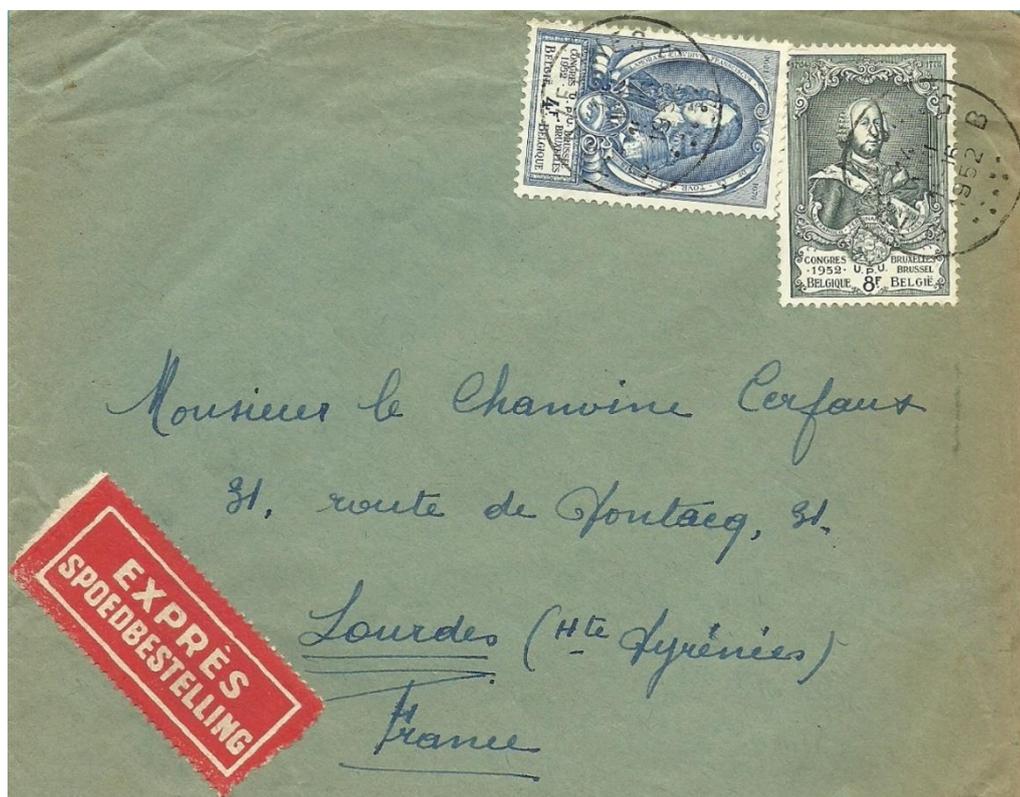
Du 14 mai 1952 au 14 décembre 1959	8 fr.
------------------------------------	-------

Bureau postal

Lettre exprès expédiée de Trazegnies (Hainaut) vers Lourdes (Haute Pyrénées – France), le 14 août 1952.

Tarif international : lettre simple port 4 fr plus la taxe d'exprès de 8 fr.

Utilisation d'un timbre de 4 et 8 fr. « UPU 1952 ».



Les Belgolâtres



Lettre exprès expédiée de Gand (Flandre Orientale) vers Paris (France), le 21 août 1952.

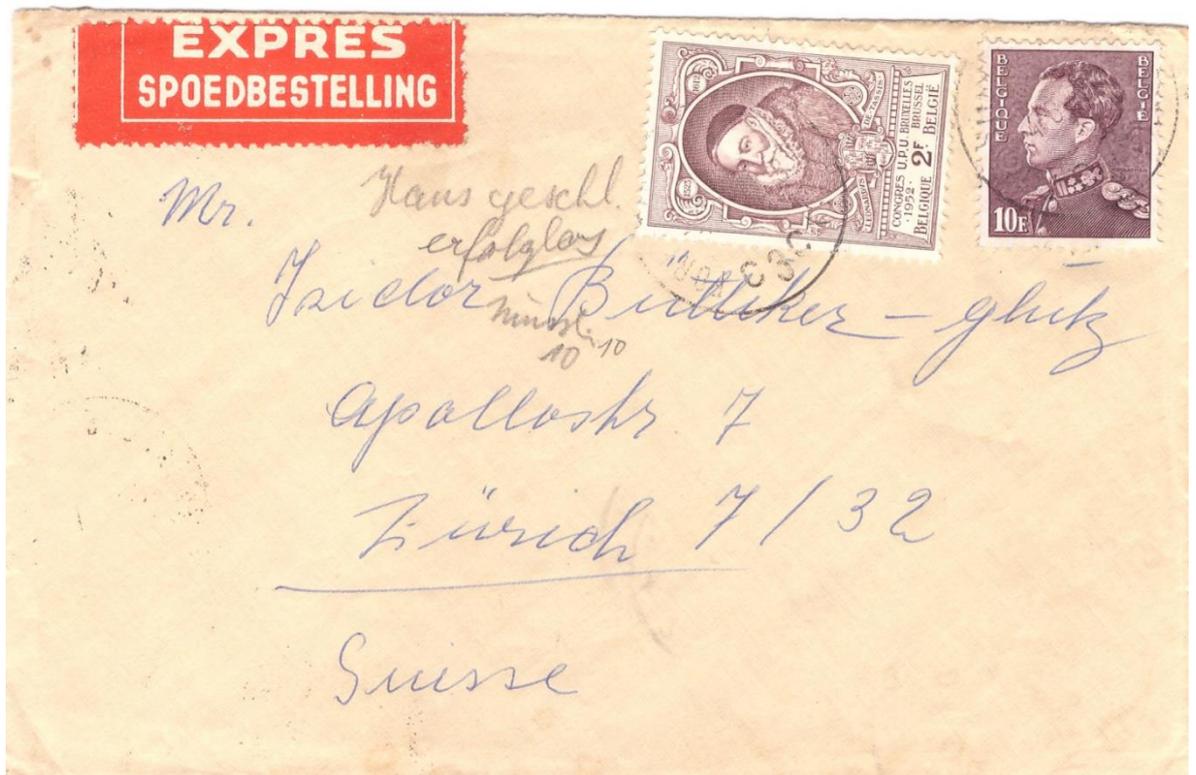
Tarif international : lettre simple port 4 fr plus la taxe d'express de 8 fr.

Utilisation d'un timbre de 4 fr. « Poortman » et 8 fr. « UPU 1952 ».

Lettre exprès expédiée de Forest 3 (Bruxelles) vers Zurich (Suisse), le 4 juin 1952.

Tarif international : lettre simple port 4 fr plus la taxe d'express de 8 fr.

Utilisation d'un timbre de 10 fr. « Poortman » et 2 fr. « UPU 1952 ».

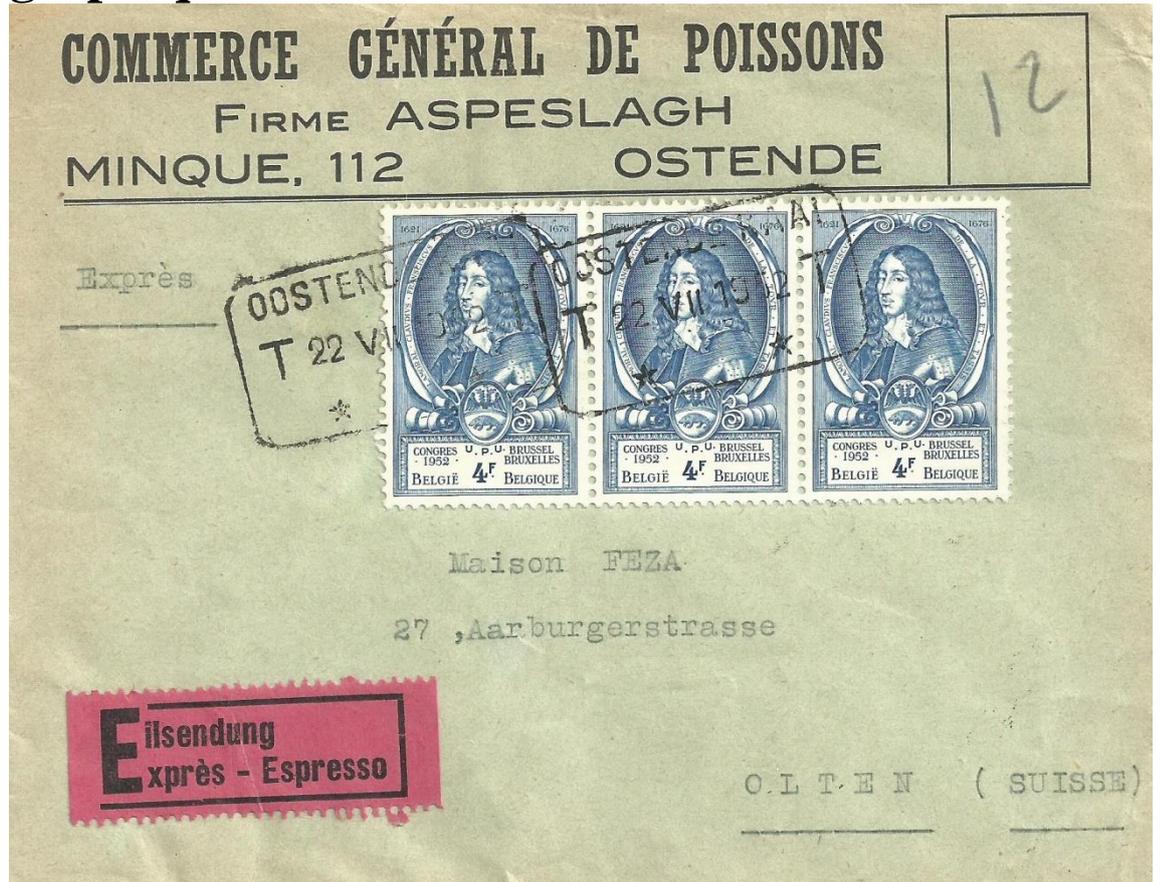


Bureau télégraphique

Lettre exprès
expédiée de
Ostende (Flandre
Occidentale) vers
Olten (Suisse), le
22 juillet 1952.

Tarif
international :
lettre simple port
4 fr plus la taxe
d'exprès de 8 fr.

Utilisation de 3
timbres de 4 fr.
« UPU 1952 ».



Lettre exprès
expédiée par avion
de Liège Guillemins
le 27 septembre
1952 à destination
de Porto Alegre /
Brésil.

Tarif international :
lettre simple port 4
fr /20gr. plus la taxe
d'exprès de 8 fr. +
surtaxe aérienne
vers le Brésil de 6
Fr / 5gr (4x).

Affranchissement à
36 Fr – correct pour
une lettre de 16-
20gr par 8 F – UPU
+ 6 F & 20 F –
Poortman + 2 F
Léopold III Col
ouvert + V.

5.k. Valeur déclarée

A partir de 1871 les lettres avec valeur déclarée ont une taxe représentée par des timbres-poste et à partir de 1879, il faut tenir compte de 3 facteurs pour l'affranchissement de ces lettres :

- Une taxe en fonction du poids
- La taxe de recommandation
- Le droit proportionnel par 1.000 fr. ou fraction de 1.000 fr.



Lettre en valeur déclarée (300 fr.) expédiée du bureau de Jodoigne (Brabant) le 3 octobre 1952 vers Ligny (Province de Namur).

Tarif de la lettre : moins de 50 gr (36 gr dans le cas présent) soit 1,75 fr. + la taxe de recommandation 4 fr. plus le droit proportionnel de 50 c. (- de 1.000 fr.), soit un total de 6,25 fr.

Utilisation d'un timbre « UPU 1952 » de 5 fr. plus un timbre « Léopold col ouvert » de 1,20 fr. plus un timbre « Petit sceau de l'Etat » de 5c.

Les Belgolâtres



Lettre en valeur déclarée (500 fr.) expédiée du bureau de Morlanwelz (Hainaut) le 29 septembre 1952 vers Thuin (Hainaut).

Tarif de la lettre : moins de 50 gr (20 gr dans le cas présent) soit 1,75 fr. + la taxe de recommandation 4 fr. plus le droit proportionnel de 50 c. (- de 1.000 fr.), soit un total de 6,25 fr.

Utilisation d'un timbre « Léopold col ouvert » de 1,75 fr. plus un timbre « UPU 1952 » de 4 fr. plus un timbre « Lion Héraldique » de 50 c.

Les Belgolâtres



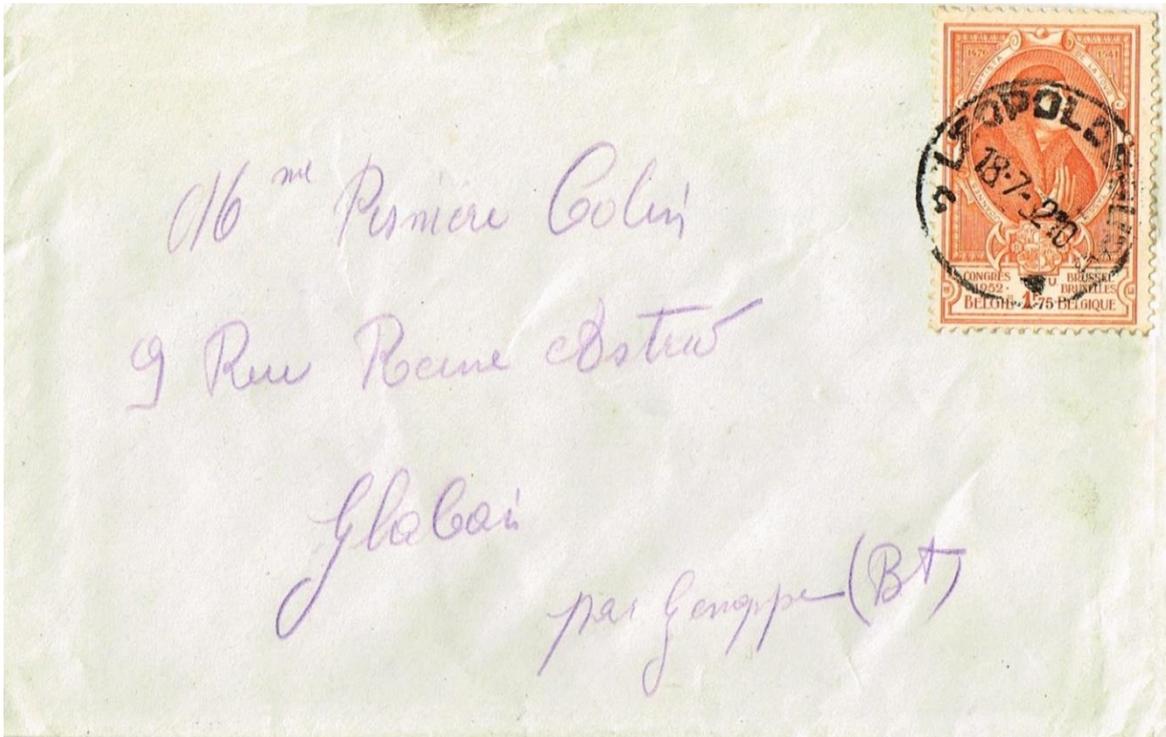
Lettre en valeur déclarée (20.000 fr.) expédiée du bureau de Bruxelles le 14 juillet 1952 vers Heist sur Mer (Flandre Occidentale).

Tarif de la lettre : moins de 50 gr (39 gr dans le cas présent) soit 1,75 fr. + la taxe de recommandation 4 fr. plus le droit proportionnel de 10 fr. (20x50 c.), soit un total de 15,75 fr.

Utilisation d'un timbre « UPU 1952 » de 4 fr plus un timbre « Léopold col ouvert » de 1,75 fr. plus un timbre « Poortman » de 10 fr.

5.1. Cachets spéciaux

AVEC TRIANGLE



Lettre simple de Léopoldsborg le 18 juillet 1952 vers Glabais (Genappe – Brabant wallon).

Tarif de 1,75 c. pour la lettre simple port.

Utilisation d'un timbre à 1,75 c. « UPU 1952 » Oblitération littera C avec un triangle.

TOURISTIQUE

Lettre en port simple de Bouillon pour Rethel (Ardennes – France) le 9 août 1952.

Tarif de 4 fr. pour la lettre simple port.

Utilisation d'un timbre à 4 fr. « UPU 1952 ».

Oblitération touristique : Bouillon – son château-fort – ses forêts – la Semois. Cachet d'arrivée à Rethel (Ardennes) le 11 août 1952 = griffe « retour à l'envoyeur »



FLAMME PUBLICITAIRE



Carte postale de Bruxelles (Musée postal) le 20 juin 1953 pour Thuillies (Hainaut).

Oblitération à pont avec flamme publicitaire reproduisant une calèche postale.

RELAIS, HALTE DE FACTEUR OU AGENCE POSTALE.



Lettre en port simple de l'administration communale de Celles-les-Dinant, oblitération de Gendron-Celles le 13 juin 1952 en direction de Bruxelles.

Tarif de la lettre simple port 1,75 fr., utilisation d'un timbre « UPU 1952 ».

Pour la période étudiée, les dépôts, dépôts relais, haltes de facteurs et agences postales, ont disposé d'un cachet à date dans lequel figure deux étoiles.

Les Belgolâtres

Lettre de l'agence provisoire de Brugge 18 datée du 11 septembre 1952 en direction de Vienne (Autriche).

Tarif de la lettre simple 4 fr. + 4 fr. de taxe de recommandation + 8 fr. de taxe d'express soit 16 fr. représenté par 1 timbre à 80 c., 2 fr., 3 fr. et 10 fr. « UPU 1952 »

plus un 20 c. « Lion héraldique ».

Marque de censure autrichienne plus bande brune de fermeture sur la gauche.



MILITAIRE



Lettre en port simple du bureau de poste militaire 4 (B.P.S. 4) situé à Westhoven (RFA) le 23 novembre 1953 vers Bruxelles.

Tarif de 2 fr. depuis le 15 décembre 1952, pas de tarif préférentiel car non en « S.M. » vers le receveur des contributions.

Utilisation d'un timbre 1,75 fr. « UPU 1952 » plus deux « Lion héraldique » l'un de 10 c. et l'autre de 20 c. Affranchi à 2,05 fr. soit 5 c. de trop.

GRIFFES DES BUREAUX DE POSTES ET DE GARES.

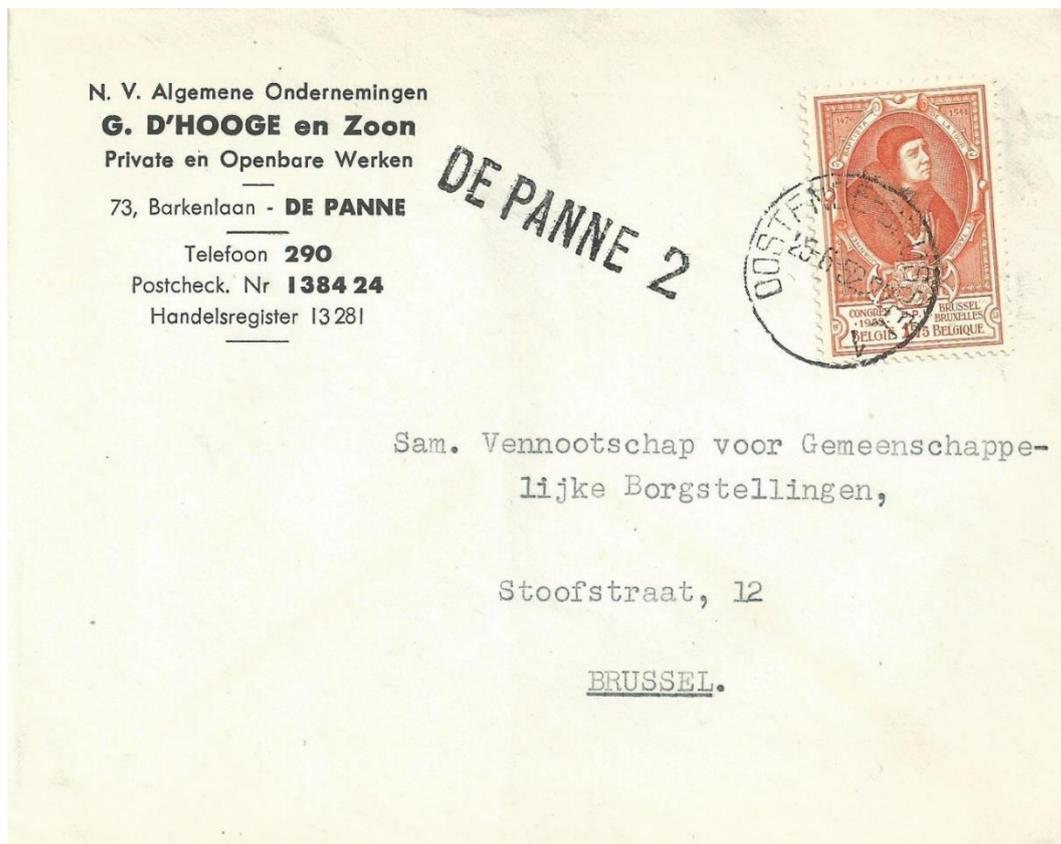


Lettre simple port d'Anzegem vers Bruxelles, oblitération de Kortrijk le 18 juillet 1952. Pli déposé dans la boîte de la gare d'Anzegem, traité par le personnel et remis dans la dépêche d'un train de passage sur la ligne 89 Denderleeuw - Kortrijk. Arrivé à Kortrijk le pli est annulé à 8h du matin et va prendre la direction de Bruxelles.

AMBULANT

Lettre simple port de De Panne 2 en direction de Bruxelles, oblitération de l'ambulant Oostende-Brussel 1 du 25 août 1952.

De Panne 2 est un bureau annexe temporaire pendant la saison estivale, le pli est déposé dans la boîte aux lettres en dehors des heures d'ouverture. Lors de la levée, il est glissé dans une dépêche et déposé dans un train de la ligne 73 De Panne-Deinze puis Deinze-Gent ou le pli est traité par l'ambulant Oostende-Brussel à 22 h.



TELEGRAPHIQUE

Lettre en simple port de Genval, le 13 septembre 1952 pour Anvers. Tarif de la lettre 1,75 fr. plus 6 fr. de taxe d'après soit 7,75 fr. Dans le cas présent, il n'existe pas de timbre de 15 c, un timbre de 20 c. a été utilisé. Oblitération télégraphique de Genval sur un timbre à 4 fr. « UPU 1952 » et 4 timbres « Lion héraldique » de 90 c. plus un 20 c.

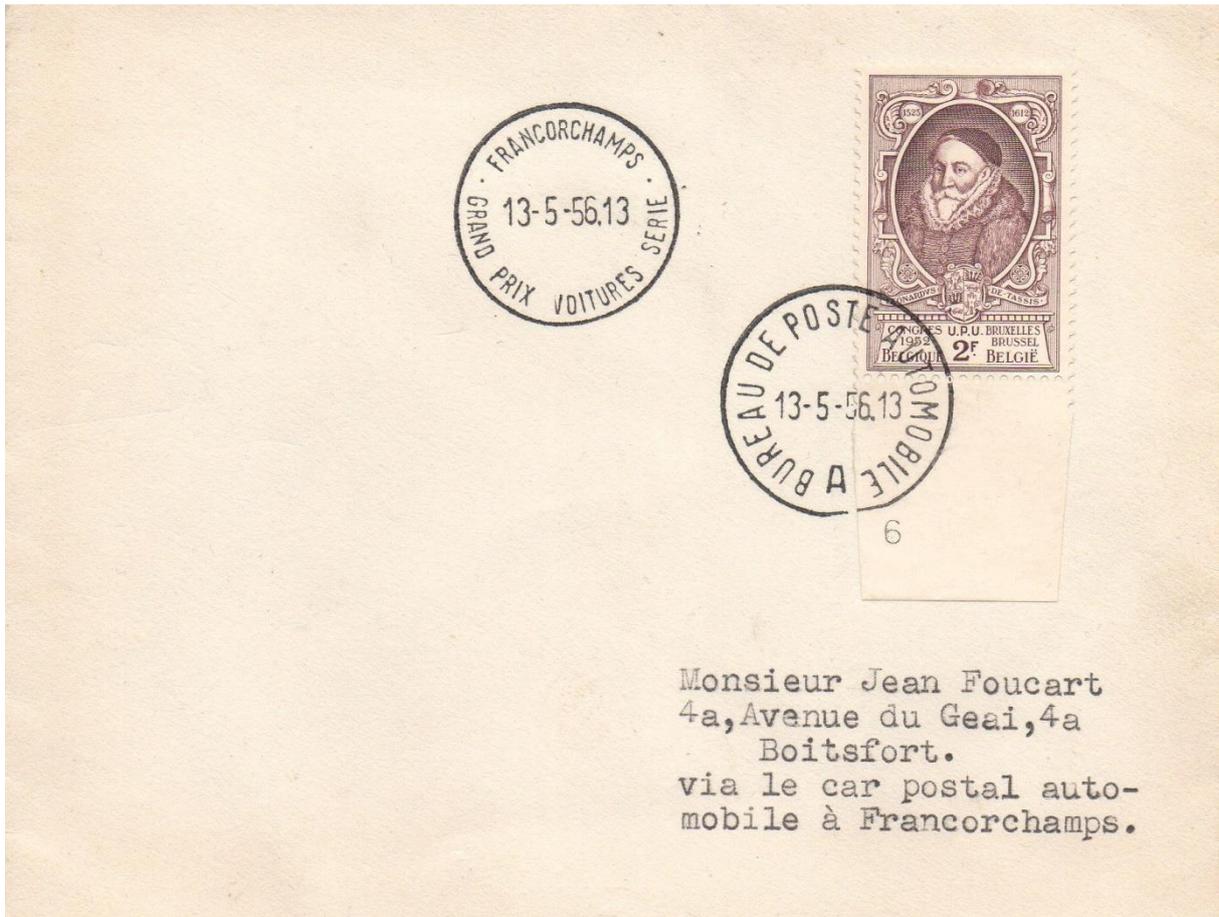


PAQUEBOT



Lettre en simple port déposée dans la boîte postale installée sur le paquebot « M.V. Léopoldville » en direction d'Anvers. Le pli a été annulé par l'oblitération « Courrier de haute mer » ainsi que la griffe « Paketboot-Paquebot ». Le bureau d'Anvers 1 appose son cachet afin de justifier la date d'arrivée du bateau : 12 août 1952.

BUREAU AUTOMOBILE



Lettre en port simple de Francorchamps le 13 mai 1956 en direction de Boitsfort.

L'oblitération « Bureau de poste automobile » était placée lors d'un événement (foire commerciale, cérémonie, arrivée d'une étape du Tour de France, etc.). Un autre cachet (estampille) était généralement appliqué sur le document précisant de quelle manifestation il s'agissait.

Pourquoi automobile ? Tout simplement parce qu'il circulait en camion pourvu de tout le matériel requis pour le fonctionnement d'un bureau de poste ordinaire : timbres, cachets, publicités, boîte aux lettres, etc. Tout commence en 1953 pour cesser en 1969. Le bureau de poste automobile possède généralement deux guichets A et B, plus un guichet de réserve suivant l'importance de l'événement le guichet C.

Ceux-ci disposent des différents cachets unilingues ou bilingues qu'ils utilisent en fonction du régime linguistique de l'occasion.

REBUT

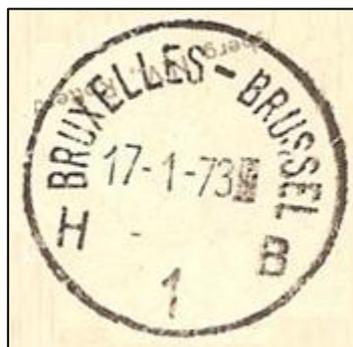


Lettre en port simple de Bruxelles Nord pour la ville le 5 novembre 1952.

L'adresse est biffée, nous devons considérer que le destinataire est inconnu. Une griffe « Retour à l'envoyeur » a été apposée mais l'expéditeur n'a pas indiqué son identité et son adresse au verso. Le pli est donc expédié au service des rebuts et traité par un facteur identifiable par une lettre.



Dans la majorité des cas, il appose une oblitération justifiant le passage dans le service « Rebut ».



PREMIER VOL

Imprimé international de Bruxelles le 22 octobre 1952 pour Mexico (Mexique) via Amsterdam (Pays-Bas). Le pli est acheminé par le 1^{er} vol Amsterdam-Mexico du 27 octobre 1952 au départ de Schiphol. Tarif de 80 c. pour l'imprimé international plus 3 fr. de taxe aérienne pour le Mexique. Le destinataire étant inconnu, le pli est de retour à Amsterdam le 31 octobre 1952.



MARQUE DE TRI

Imprimé international de De Pinte le 7 juin 1952 vers Mulhouse (Haut-Rhin en France).

Tarif de 80 c. pour l'imprimé international. Timbre 80 c. « UPU 1952 ».

Le document est trié par la première machine de tri automatique (TRANSORMA) installée en Belgique au bureau de Gent X. La Marque d'Identification de l'Opérateur (M.I.O) est apposée en rouge **BQ** (lettre en caractère romain en orientation vertical droit)



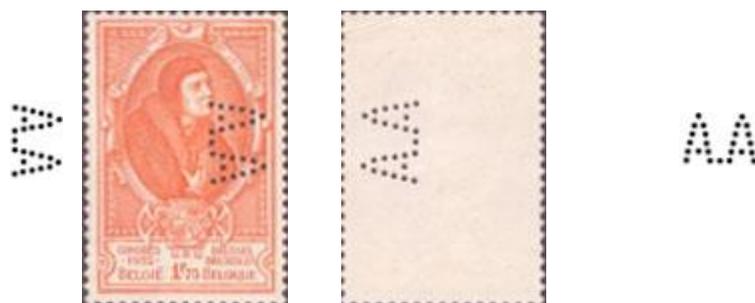
5.m. Les Perforés

Dans cette section, nous allons parcourir les perforations rencontrées sur les diverses valeurs de la série. Nous optons pour un classement alphabétique de la perforation trouvée.

Cette liste n'est bien sûr pas limitative, car de nombreuses perforations peuvent se retrouver sur certaines valeurs non encore rencontrées par les auteurs.

Dans le calcul du nombre de caractères, les points sont comptabilisés mais ne compte pas pour un caractère. La numérotation est basée sur le dernier catalogue connu, à savoir "Catalogus van Perfins van België" du perfinclub Nederland.

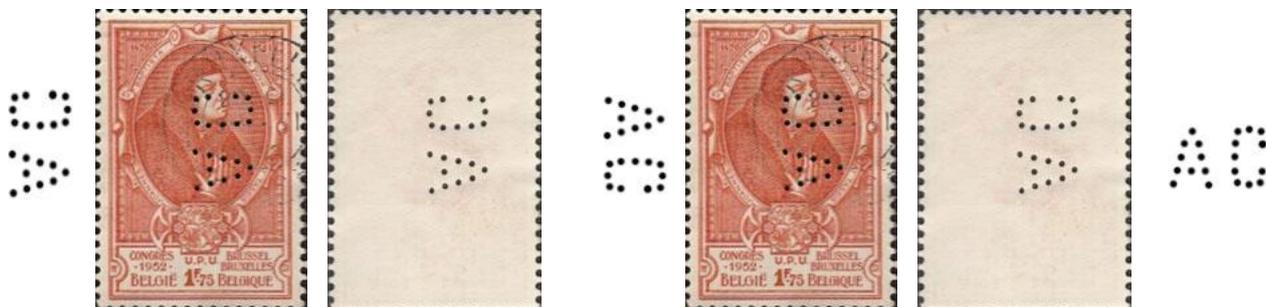
A 3



La perforation est composée de deux caractères : A.A: 12-12 = 25 trous, vue entre 1929 et 1972

Elle était utilisée par : Avak-Avakian & C^{ie} Importateurs
Rue de **Stassart**.
Bruxelles

A 24



La perforation est composée de deux caractères : A C: 10-11 = 21 trous, vue entre 1925 et 1955

Elle était utilisée par : Compagnie Belge d'Assurance de Crédit S.A.
18 rue Montoyer
Bruxelles

A 136



La perforation est composée de quatre caractères : A & C° : 12-13-11-6-1 = 43 trous, vue entre 1921 et 1959.
Elle était utilisée par : **Armour & C°**
14 place de Meir
Anvers

A 104-5



La perforation est composée de trois caractères : A-P : 17-2-16 = 35 trous, vue entre 1904 et 1958.
Elle était utilisée par : **S.A. du Charbonage d'Aiseau - Presle**

B 17



La perforation est composée de deux caractères : BB : 13-13 = 26 trous, vue entre 1927 et 1962.
Elle était utilisée par : **Etablissement Baertsoen & Buysse**
Gand
Oblitérations de Gand ou Saint-Nicolas

Les Belgolâtres

B 22



La perforation est composée de deux caractères : B. B. : $16-1-16-1 = 32$ trous, vue entre 1915 et 1965.

Elle était utilisée par : **Banque de Bruxelles S.A.**
 Bruxelles
 Oblitérations de Bruxelles

B 67



La perforation est composée de deux caractères : B.G. : $16-1-14-1 = 32$ trous, vue entre 1908 et 1928.

Elle était utilisée par : **Banque de Gand**
 Place d'Armes, 3
 Gand
 Oblitérations de Gand.

B 57



La perforation est composée de trois caractères : B D C : $15-14-10 = 39$ trous, vue entre 1915 et 1958.

Elle était utilisée par : **Banque De Commerce**
 Oblitérations d'Anvers, Ostende et Bruxelles

C 35



La perforation est composée de trois caractères sur deux lignes : C C/A : 11-11-15 = 37 trous, vue entre 1933 et 1949.

Elle était utilisée par : Caisse Commune d'Assurances de l'Industrie Charbonnière des bassins de Charleroi et de la Basse-Sambre
Oblitérations de Charleroi, Chatelineau ou Farciennes

C 89



La perforation est composée de deux caractères : CL : 9-7 = 16 trous, vue entre 1927 et 1970.

Elle était utilisée par : Crédit Lyonnais
Anvers
Oblitérations d'Anvers et Bruxelles

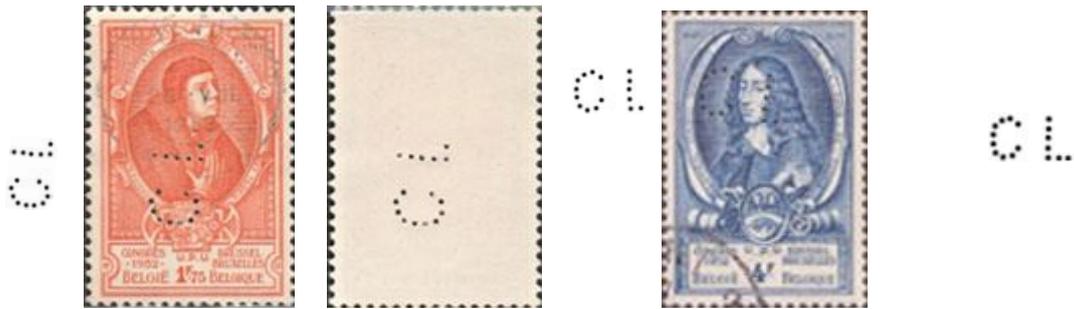
C 95



La perforation est composée de deux caractères : C.L. : 8-1-7-1 = 17 trous, vue entre 1893 et 1922.

Elle était utilisée par : Crédit Lyonnais
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles

C 86



La perforation est composée de deux caractères : C L : 10-7 = 17 trous, vue entre 1930 et 1974.

Elle était utilisée par : **Crédit Lyonnais**
Gand
Oblitérations de Bruxelles

Il manque régulièrement le dernier trou de la lettre L.

C 105



C.N. La perforation est composée de deux caractères : C.N. : 13-1-20-1 = 35 trous, vue entre 1905 et 1956.

Elle était utilisée par : **Comptoir National d'Escompte de Paris S.A.**
Le Warrant – Agence de Bruxelles
Rue de Louvain
Oblitérations de Bruxelles

Sur cette dernière valeur, nous constatons que pour des perforations de petite taille, il est possible d'avoir pratiquement deux perforations en verticale.



C 155



La perforation est composée de deux caractères : C.W. : $9-1-17-1 = 28$ trous, vue entre 1922 et 1962.
Elle était utilisée par : S.A. de Charbonnages de **Winterslag**
Genk
Oblitérations de Winterslag, Charleroi & Marcinelle

D 8



La perforation est composée de deux caractères : D.B : $17-1-19 = 37$ trous, vue entre 1921 et 1958.
Elle était utilisée par : De **Baerdemaecker**

D 34



La perforation est composée de trois caractères : DFC : $14-9-10 = 33$ trous, vue entre 1922 et 1985.
Elle était utilisée par : **Delhaize Frères & Cie. "Le Lion" S.A.**
Rue Osseghem, 53
Bruxelles - Molenbeek
Oblitérations de Bruxelles, Molenbeek St J., Namur, Liège

Les Belgolâtres

E 4



La perforation est composée de deux caractères : EB : 10-12 = 22 trous, vue entre 1894 et 1954.
Elle était utilisée par : **Emaillerie Belge S.A.**
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles, Molenbeek St J., Namur, Liège

E 17



La perforation est composée de trois caractères : E.C° : 13-1-11-6 = 31 trous, vue entre 1900 et 1970.
Elle était utilisée par : **Eiffe et C^{ie}**
Anvers
Oblitérations de Bruxelles & Anvers

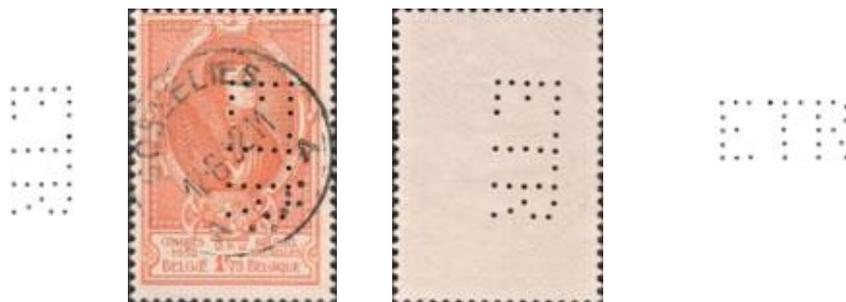
E 75



La perforation est composée de deux caractères : ET : 10-7 = 17 trous, vue entre 1922 et 1959.
Elle était utilisée par : **Etablissements Thiroux S.A.**
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles.

Les Belgolâtres

E 78



La perforation est composée de deux caractères : ETR : 10-7-11 = 28 trous, vue entre 1924 et 1968.

Elle était utilisée par : **E**mailleries et **T**oleries **R**éunies S.A.
Gosselies
Oblitérations de Gosselies.

F 15



La perforation est composée de deux caractères : F.B : 11-1-17 = 29 trous, vue entre 1896 et 1963.

Les trois perforations rencontrées sur cette série ont toutes un manquement d'une aiguille de la lettre F
Elle était utilisée par : **S**ociété Anglo-Franco-Belge des Ateliers de La Croyère, Seneffe et Godarville S.A.
Oblitérations de La Louvière, La Croyère.

F 19



La perforation est composée de deux caractères : FC : 8-9 = 17 trous, vue entre 1913 et 1985.

Elle était utilisée par : **F**orges de **C**labecq
Clabecq
Oblitérations de Clabecq, Tubize & Bruxelles.

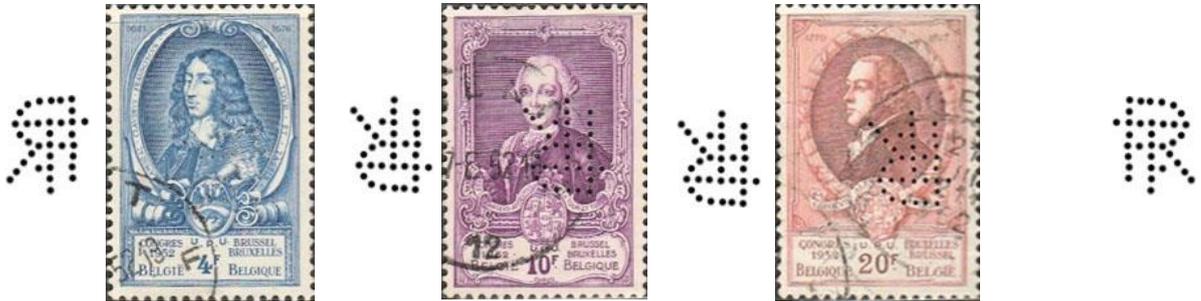
Les Belgolâtres

F 71



La perforation est composée de deux caractères : F.N. : 12-1-20-1 = 3 4 trous, vue entre 1903 et 1959.
Elle était utilisée par : **Fabrique Nationale d'Armes de Guerre**
Herstal
Oblitérations de Bruxelles & St Gilles.

F 77



La perforation est composée de caractères imbriqués : = 34 trous, vue entre 1935 et 1968.
Elle était utilisée par : **S.A. Filatures Gantoises Réunies**
Gand
Oblitérations de Gand.

G 5



La perforation est composée de deux caractères : G.B : 15-1-17 = 33 trous, vue entre 1926 et 1969.
Elle était utilisée par : **S.A. Charbonnages de la Grande Bacnure**
Coronmeuse - Liège
Oblitérations de Liège & Herstal.

Les Belgolâtres

G 13



La perforation est composée de deux caractères : G.C. : 15-1-13-1 = 30 trous, vue entre 1893 et 1959.
 Elle était utilisée par : S.A. Charbonnages de la Grande Bacnure
 Coronmeuse – Liège
 Oblitérations de Roux & Courcelles.

G 43



La perforation est composée de deux caractères : G.M. : 18-1-27-1 = 47 trous, vue entre 1891 et 1964.
 Elle était utilisée par : Grisar & Marsily S.A.
 Anvers
 Oblitérations d'Anvers.

G 65



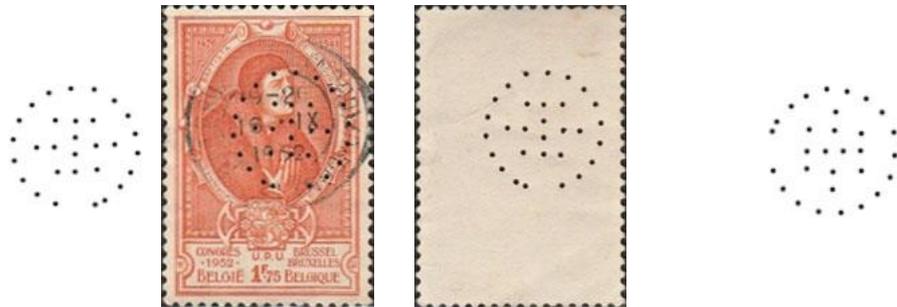
La perforation est composée de cinq caractères : G./&C^{ie} : 15-1-12-9-4-9-3 = 53 trous, vue entre 1907 et 1959.
 Elle était utilisée par : Tanneries Gerard & C^o
 Soignies
 Oblitérations de Soignies.

H 9-5



La perforation est composée de deux caractères : H.C. : 11-1-8-1 = 21 trous, vue entre 1944 et 1956.
Elle était utilisée par : Maison **Henri Cornet S.A.**
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles & Molenbeek.

I 5



La perforation est composée de trois caractères : I H C. : = 30 trous, vue entre 1932 et 1964.
Elle était utilisée par : **International Harvester Cie**
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles.

I 13



La perforation est composée de deux caractères : I.R. : 5-1-12-1 = 19 trous, vue entre 1950 et 1952.
Elle était utilisée par : Cie Belge **Ingelsoll-Rand S.A.**
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles.

I15



La perforation est composée de deux caractères : I S : 9-12 = 21 trous, vue entre 1935 et 1975.

Elle était utilisée par : **Idéal Standard**
Vilvoorde
 Oblitérations de Vilvoorde, Bruxelles, Namur & Anvers.

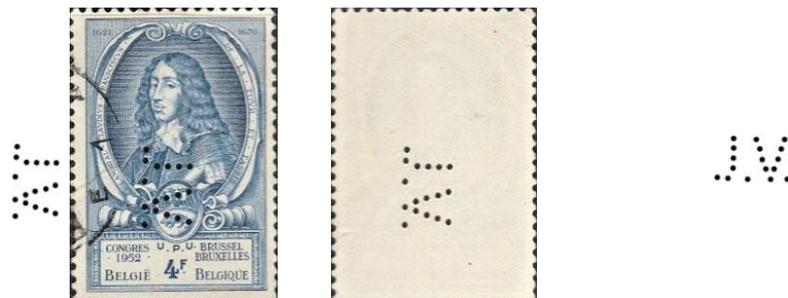
J4



La perforation est composée de trois caractères : J.A.C : 11-1-15-1-14 = 42 trous, vue entre 1913 et 1975.

Elle était utilisée par : **S.A. Usines et Acieries Allard**
Mont-sur-Marchienne
 Oblitérations de Mont-sur-Marchienne & Charleroi.

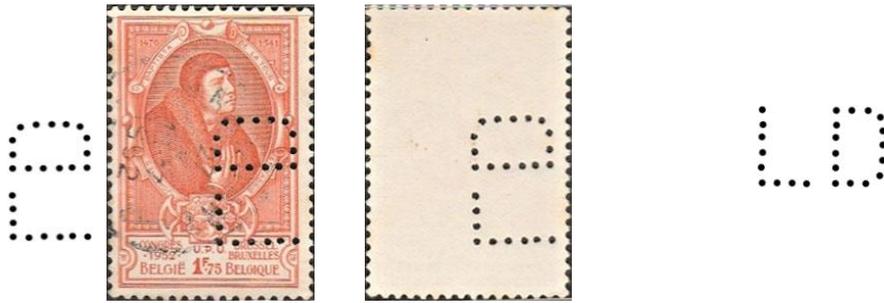
J49



La perforation est composée de trois caractères : J.V. : 7-1-9-1 = 18 trous, vue entre 1921 et 1958.

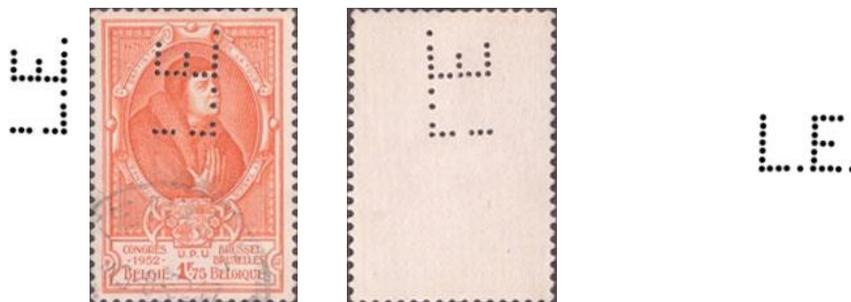
Elle était utilisée par : **J. Verberckt**
 20 rue des Sables
 Bruxelles
 Oblitérations de Bruxelles.

L 24



La perforation est composée de deux caractères : LD : 9-15 = 24 trous, vue entre 1930 et 1956.
Elle était utilisée par : **Louis Delhaize** Denrées Coloniales
 Ransart
 Oblitérations de Ransart.

L 31



La perforation est composée de deux caractères : L.E. : 10-15 = 25 trous, vue entre 1899 et 1966.
Elle était utilisée par : **Usines Louis Escoyer**
 Tertre
 Oblitérations de Tertre, Ath, Mons & Saint-Ghislain.

M 31



Tarification postale du 15/12/1948 au 14/12/1952	01,00 Bef par 2.000,00 Bef
Tarification minimale si en dessous de 2.000,00 Bef	03,00 Bef

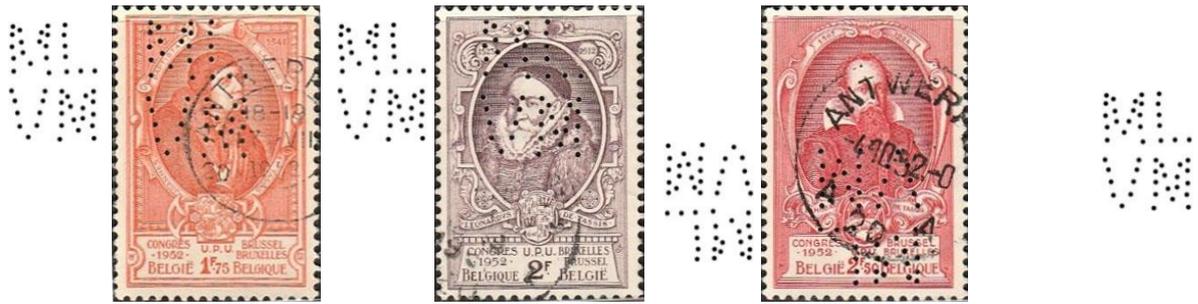


La perforation est composée de deux caractères : M F : 17-11-1 = 28 trous, vue entre 1929 et 1954.

Elle était utilisée par : **Myncke Frères**, Fabriques d'étiquettes, lithographie
61 rue du Houblon
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles.

Lors de la présentation, le destinataire a signalé qu'il paiera directement à l'expéditeur, d'où placement de la vignette bilingue "Payera au tireur".

M 52



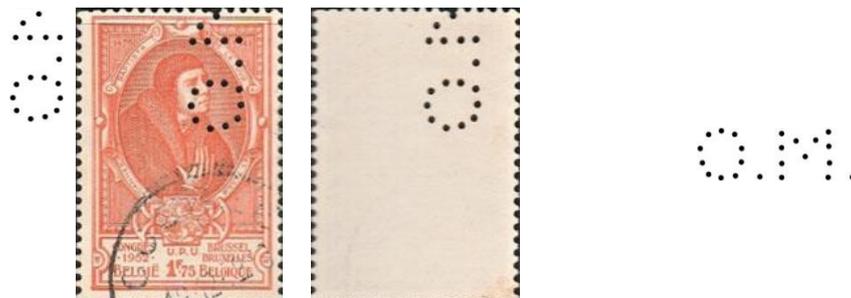
La perforation est composée de deux caractères : M F. : $17-7/9-17 = 50$ trous, vue entre 1928 et 1974.
 Elle était utilisée par : **Martoye et Luth & Varlez & Marx** - Assurances
 Anvers
 Oblitérations d'Anvers.

N 15



La perforation est composée de deux caractères : N.M. : $20-1-25 = 46$ trous, vue entre 1912 et 1967.
 Elle était utilisée par : **De Nieuwe Molens N.V.**
 Bruges
 Oblitérations de Bruges & Gand.

O 16



La perforation est composée de deux caractères : O.M. : $10-1-11 = 22$ trous, vue entre 1951 et 1956.
 Elle était utilisée par : **Soc d'Ougrée Marinaye**
 Ougrée -Seraing
 Oblitérations d'Ougrée.

P 19



La perforation est composée de trois caractères : P C/B : $12-12/16 = 40$ trous, vue entre 1913 et 1979.

Elle était utilisée par :

Pharmacie Centrale Belge
Rue du Téléphone, 12
Bruxelles

Oblitérations de Bruxelles, Liège, Mons & La Louvière.

P 25



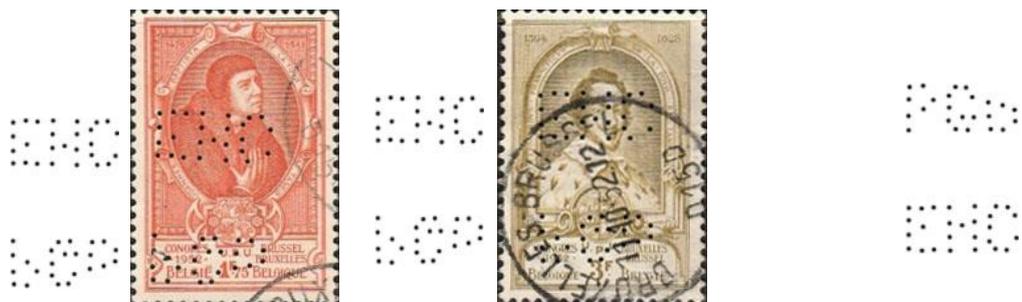
La perforation est composée de deux caractères : P.G. : $14-1-15 = 40$ trous, vue entre 1904 et 1966.

Elle était utilisée par :

Papeterie Godin S.A.
Huy

Oblitérations de Huy & Andenne.

P 28



La perforation est composée de six caractères : P G B/E H C. : $7-10-10/9-9-9 = 54$ trous, vue entre 1944 et 1974.

Elle était utilisée par :

Papeterie Générales Belges Ed Hazedonck & Cie.
Bruxelles

Oblitérations de Bruxelles.

R 2



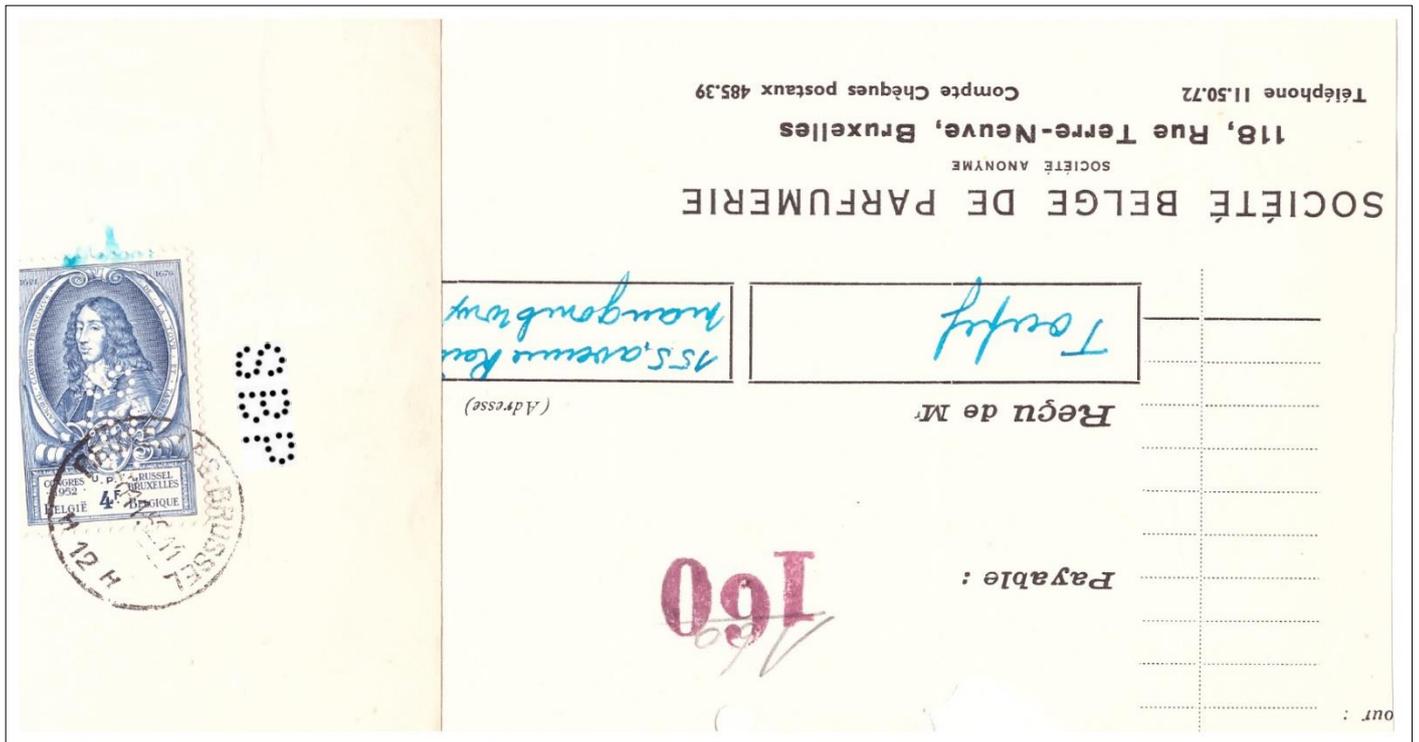
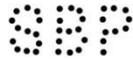
La perforation est composée d'un caractère : R : 21 trous, vue entre 1891 et 1958.
Elle était utilisée par : Société d'Ougrée-Marihaye
Ougrée
Oblitérations d'Anvers, Liège, Ougrée-Tilleur & Seraing.

R 15



La perforation est composée de deux caractères : R H : 12-11 = 23 trous, vue entre 1929 et 1964.
Elle était utilisée par : **R. Heinz** - Agence Maritime
Meir, 30
Anvers
Oblitérations d'Anvers.

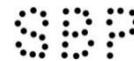
S 17



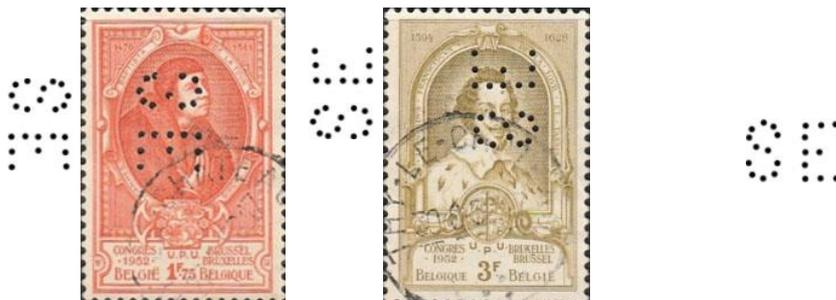
La perforation est composée de trois caractères : S B P : 13-13-10 = 36 trous, vue entre 1921 et 1959.

Elle était utilisée par :

Société Belge de Parfumerie
Rue Terre-Neuve, 118
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles & Liège.



S 37



La perforation est composée de deux caractères : S E : 12-10 = 22 trous, vue entre 1927 et 1968.

Elle était utilisée par :

Fonderies Saint Eloy.
Thy-le-Château
Oblitérations de Thy-le-Château.

S 57

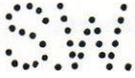


La perforation est composée de deux caractères : .S.G : 1-13-1-12 = 27 trous, vue entre 1893 et 1953.
Elle était utilisée par : Banque de la Société Générale de Belgique
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles.

S 76



La perforation est composée de trois caractères : .S N S : 14-14-14 = 42 trous, vue entre 1953 et 1958.
Elle était utilisée par : Société Nouvelles Siemens S.A.
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles.



La perforation est composée de trois caractères : S W : 14-1-19-1 = 23 trous, vue entre 1921 et 1961.
Elle était utilisée par : Société Suisse d'Assurance contre les Accidents - Winterthur S.A.
Rue Léopold, 6
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles.

U 3



La perforation est composée de deux caractères : U.C. : 15-1-14-1 = 31 trous, vue entre 1903 et 1963.
Elle était utilisée par : Grand Magasins de l'Union Coopérative
Rue Anciaux, 46
Liège
Oblitérations de Liège.

U 17



La perforation est composée de trois caractères : U E B. : 10-10-12 = 32 trous, vue entre 1950 et 1953.
Elle était utilisée par : Ultra Electrique Belge
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles.

U 29



La perforation est composée de trois caractères : U E B. : 14-1-13-1-10-1=40 trous, vue entre 1928 et 1972.
Elle était utilisée par : Usines Peters-Lacroix S.A.
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles.

V 8



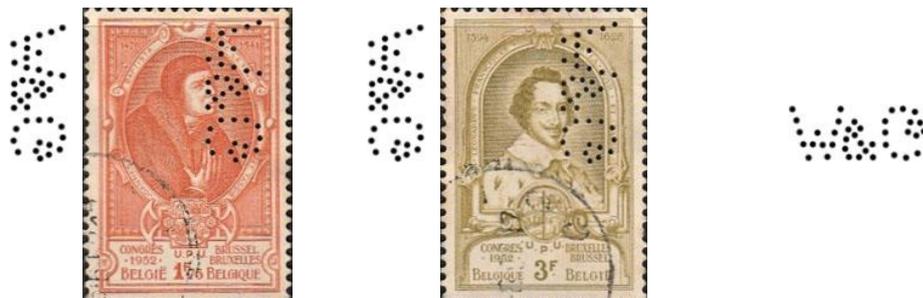
La perforation est composée de deux caractères : V.B : 9-1-12 = 22 trous, vue entre 1935 et 1968.
Elle était utilisée par : Cartonneries des Anciens Etablissement TS **Vanbreuse**.
Rue Masui Prolongée, 244
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles.

V 45



La perforation est composée de deux caractères : V.F : 13-1-12 = 26 trous, vue entre 1914 et 1961.
Elle était utilisée par : Van der Elst Frères. Union Financière Belges des Tabacs - Tabacofina
Anvers
Oblitérations d'Anvers.

W 27



La perforation est composée de deux caractères : W&C : 13-12-9-5 = 39 trous, vue entre 1931 et 1957.
Elle était utilisée par : **Wescott & C°**
Anvers
Oblitérations d'Anvers.

Z1



La perforation est composée de deux caractères : Z B : 12-15 = 27 trous, vue entre 1929 et 1959.

Elle était utilisée par : **Zurich-Belge Cie d'Assurances**
Bruxelles
Oblitérations de Bruxelles & Tongres.

5.n. Marques de services

Griffes



Lettre en port simple de Bruxelles en ville le 5 novembre 1952.

Tarif : lettre en port simple 1,75 fr.
Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. « UPU 1952 ».

Adresse biffée et passage au service des rebuts « C » encadré
Griffe « Retour à l'envoyeur-Terug aan afzender ».

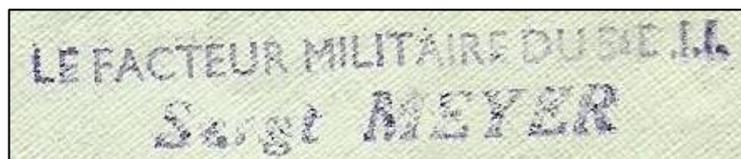




Lettre en expès de Verviers vers Tourcoing (France), le 28 juin 1952.

Tarif international : lettre en port simple 4 fr + taxe d'expès 8 fr. Utilisation d'un timbre à 10 fr. « UPU 1952 » + deux timbre 90c. « Lion héraldique ».

Le port exact est donc de 12 fr. Dans le cas présent il manque 20 c. C'est pourquoi nous trouvons une griffe « Trouvé à la boîte – In de bus gevonden ».



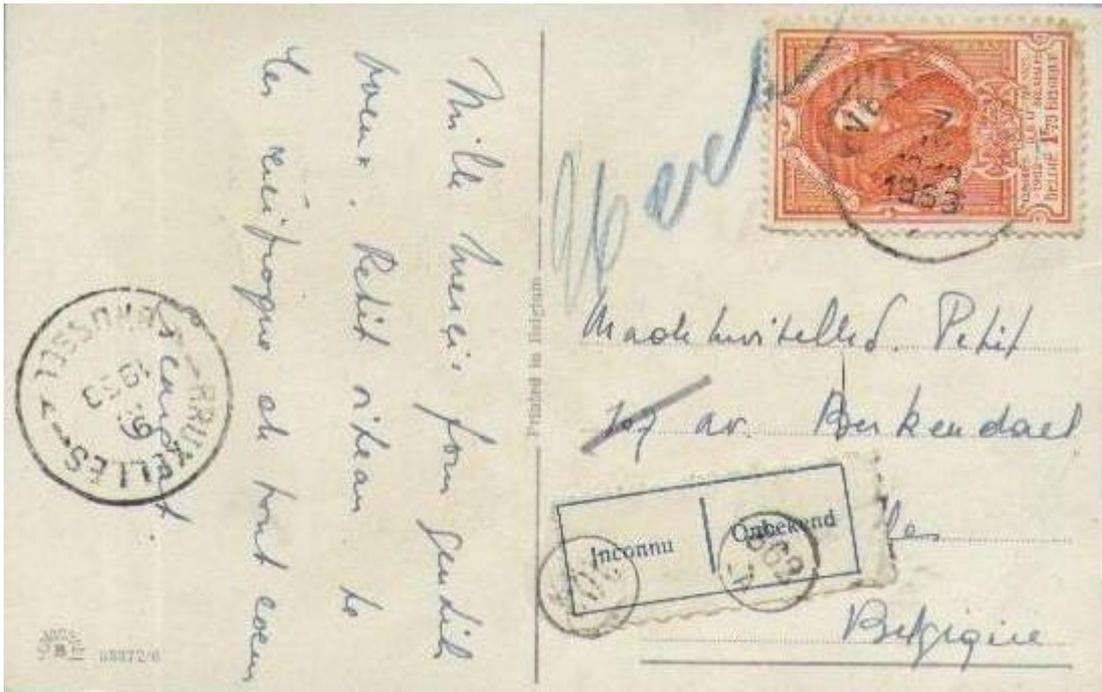
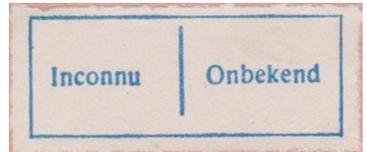
Lettre en port simple de Bruxelles vers Flawinne (Namur), le 3 novembre 1952. Tarif : lettre en port simple 1,75 fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. « UPU 1952 ».

Le facteur militaire apporte un commentaire sur le document et appose sa marque en vue de justifier cette remarque.



Etiquettes



Carte vue en port simple de Verviers (Province de Liège) vers Bruxelles, le 7 septembre 1953. Tarif : carte illustrée toutes mentions 1,20 fr. Soit ici 55c. de trop.

Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. « UPU 1952 ». Adresse biffée et application d'une étiquette « Inconnu – Onbekend ».



Carte récépissé d'un montant de 8.238,65 fr. de Bouillon (Province de Namur) vers Bruxelles, le 17 novembre 1952.

Tarif : carte récépissé 1 fr. par fraction de 2.000 fr. => 5 fr. Utilisation d'un timbre à 5 fr. « UPU 1952 ».



Carte annulée avec oblitération « Retour impayé – Terug onbetaald » et application d'une étiquette « Absent - Afwezig ».

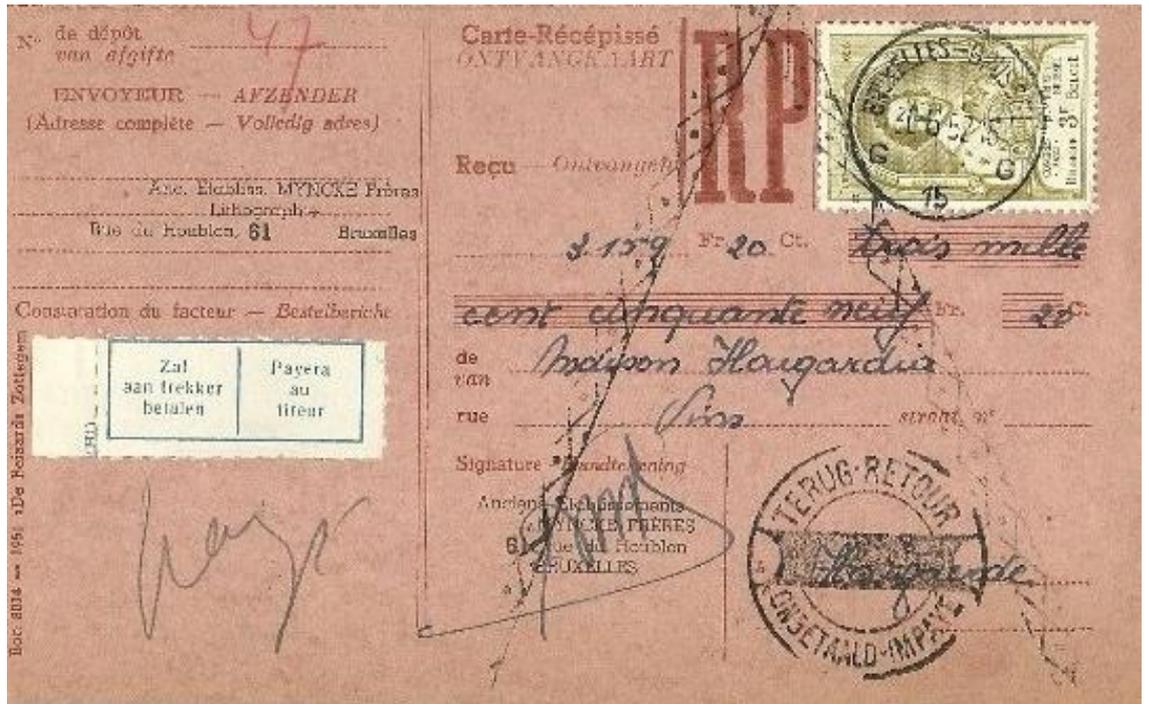
Les Belgolâtres



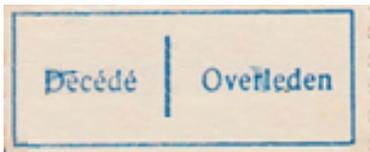
Carte réceptionnée d'un montant de 3.159,20 fr. de Bruxelles vers Hougaerde (Brabant Flamand), le 17 novembre 1952.

Tarif : carte réceptionnée 1 fr. par fraction de 2.000 fr. => 3 fr.

Utilisation d'un timbre à 3 fr. « UPU 1952 ».



Carte annulée avec oblitération « Retour impayé – Terug onbetaald » et application d'une étiquette « Payera au tireur – Zal aan trekker betalen ».



Carte réceptionnée d'un montant de 5.363 fr. de Callenelle (Hainaut) vers Tubize (Brabant wallon), le 13 décembre 1952.

Tarif : carte réceptionnée 1 fr. par fraction de 2.000 fr. => 3 fr.

Utilisation d'un timbre à 2,5 fr. « UPU 1952 » + 50 c. « Lion héraldique ».



Carte annulée avec oblitération « Retour impayé – Terug onbetaald » et application d'une étiquette « Décédé - Overleden ».

Les Belgolâtres



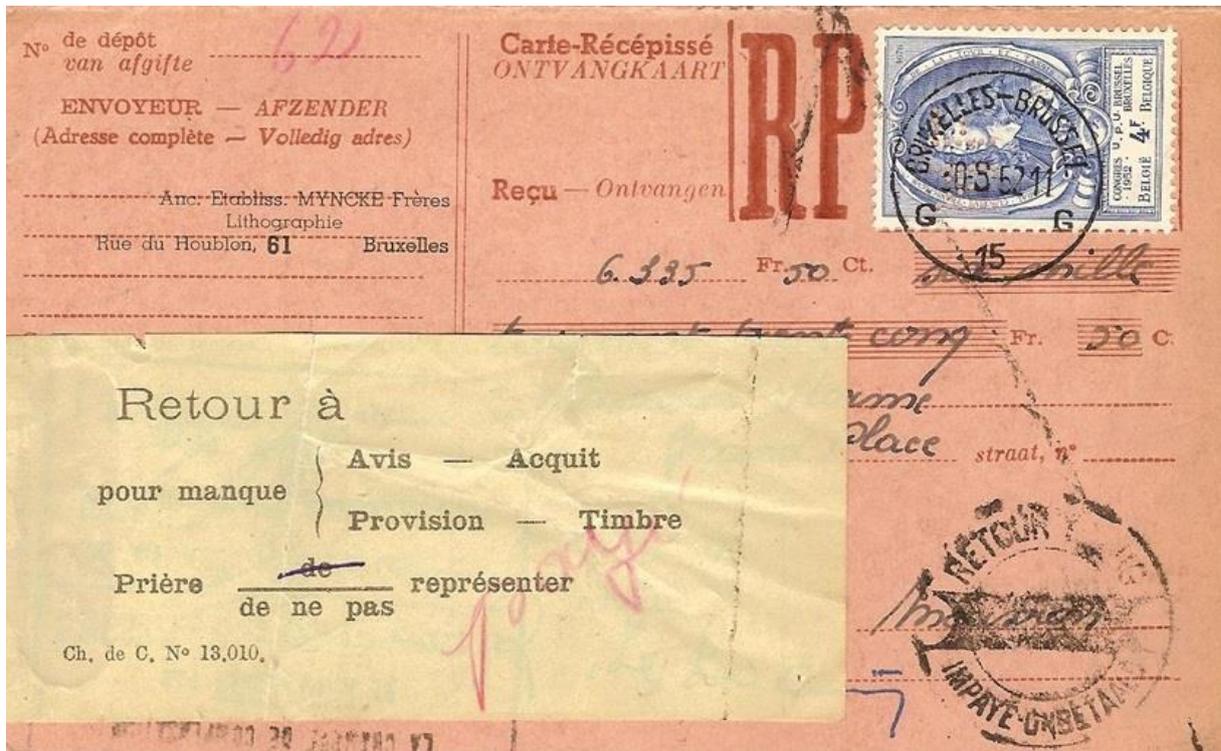
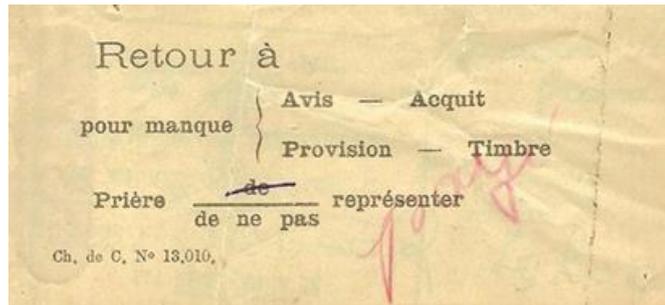
Lettre recommandée en port simple de Weelde (Province d'Anvers) pour la ville, le 12 juin 1952.

Tarif : lettre en port simple 1,75 fr.+ la taxe de recommandation de 4 fr.

Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. « UPU 1952 » et 4 fr. « Poortman ».

Le destinataire ayant refusé la présentation le 13 juin, le facteur en tournée a apposé une étiquette bilingue « Geweigerd – Refusé ».

Les Belgolâtres



Carte réceptionnée d'un montant de 6.335,50 fr. de Bruxelles vers Mouscron (Hainaut), le 30 août 1952.

Tarif : carte réceptionnée 1 fr. par fraction de 2.000 fr. => 4 fr.

Utilisation d'un timbre à 4 fr. « UPU 1952 ».

Carte annulée avec oblitération « Retour impayé – Terug onbetaald » et application d'une étiquette « Retour à – prière de ne pas représenter » + manuscrit « payé ».

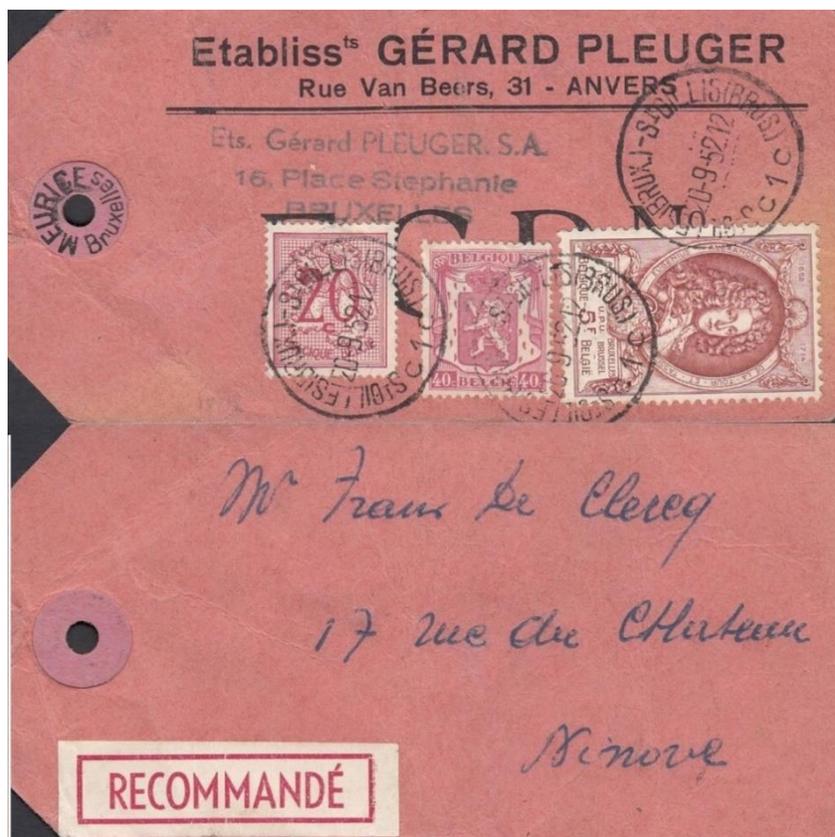
5.o. Papillon de colis - Echantillon



Papillon de colis de Schaerbeek le 30 septembre 1952 vers Evergem (Flandre Orientale).
Echantillon contre remboursement de 95 fr. Tarif : échantillon, taxe de 20 c. par 50 gr. soit ici envoi entre 451 et 500 gr. plus la taxe du contre remboursement de 2,50 fr. pour une somme de 95 fr. soit la taxe de 50,01 fr. à 100 fr.

Papillon de colis expédié de la gare de Forrières (Province du Luxembourg), le 13 août 1952 vers Namur.
Echantillon envoyé comme lettre. Tarif : lettre 1,75 fr. plus 6 fr. de taxe d'express. Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. « UPU 1952 » plus deux « Poortman » de 3 fr. pour la taxe d'express.





Papillon de colis expédié en recommandé de St gilles (Bruxelles) vers Ninove (Flandre Occidentale), le 20 septembre 1952.

Tarif : Echantillon taxe minimum de 1.20 fr. + la taxe de recommandation de 4 fr.

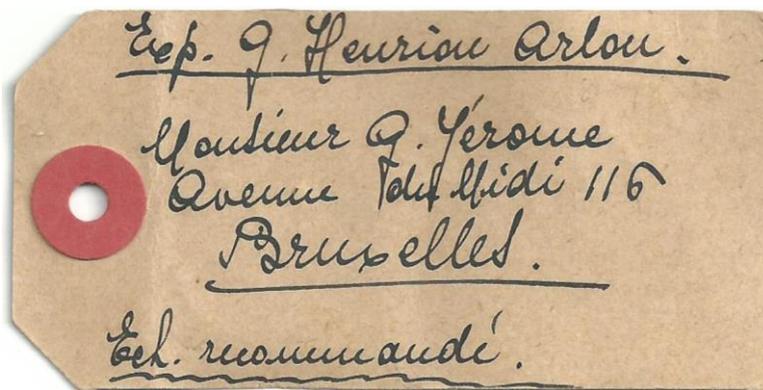
Utilisation d'un timbre à 20 c. « Lion héraldique » + 40 c. « Petit sceau de l'Etat » + 5 fr. « UPU 1952 ».



Papillon de colis d'Arlon (Province du Luxembourg) le 21 mai 1952 vers Bruxelles.

Tarif : Echantillon taxe minimum de 1.20 fr. + 40 c. pour un poids de 100 à 150 gr. + la taxe de recommandation de 4 fr.

Utilisation d'un timbre à 1.20 fr. « Léopold III col ouvert » + deux 20 c. « Lion héraldique » + 4 fr. « UPU 1952 ».



Les Belgolâtres



Papillon de colis de Kortrijk (Flandre Occidentale), le 14 juin 1952 vers Ath (Hainaut).

Tarif : lettre en port double 3,50 fr. + la taxe d'express de 6 fr.

Utilisation d'un timbre à 50 c. « Lion héraldique » + 1 fr. « Petit sceau de l'Etat » + 2 x 4 fr « U.P.U. 1952 ».



Papillon de colis de Bruxelles vers Elisabethville (actuellement Lubumbashi – République Démocratique du Congo), le 29 septembre 1952.

Tarif : Paquet de 240 gr. taxe minimum de 6 fr. + taxe de recommandation 4 fr + taxe de poste aérienne de 25 c. par 5 gr soit 12 fr.

Utilisation d'un timbre à 2 fr et 20 fr « U.P.U. 1952 ».



Les Belgolâtres

Papillon de colis de Gembloux (Province de Namur) le 23 juin 1952 vers Bruxelles.

Tarif : Paquet de 5.375 gr. – taxe de 20 c. par 50 gr. => $107,5 \times 0,20 = 21,5$ fr.

Utilisation de 3 timbres « Lion héraldique » de 50 c et 20 fr « U.P.U. 1952 ».



Papillon de colis de Gembloux (Province de Namur) le 24 juin 1952 vers Bruxelles.

Tarif : Paquet de 1.875 gr. – taxe de 20 c. par 50 gr. => $37,5 \times 0,20 = 7,5$ fr.

Utilisation de 2 timbres « Léopold III col ouvert » de 1,75 fr. et 4 fr « U.P.U. 1952 ».

5.p. Taxes

BELGIQUE



Lettre en simple port de Liège vers la ville le 18 décembre 1952.

Tarif depuis le 15 décembre de 2 fr. Il manque donc 25 c., la taxe est doublée donc 50 c.

Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. « UPU 1952 » + 50 c. « Lion héraldique » comme timbre taxe.

Carte postale envoyée de Bruxelles vers Etterbeek 2, le 24 décembre 1952 en poste restante

Tarif de la carte postale depuis le 15 décembre de 1,20 fr.

La taxe de poste restante est de 40 c.

Utilisation d'un timbre à 80 c. « UPU 1952 » + deux 20 c. « Lion héraldique » et deux timbres-taxe de 20 c.



Les Belgolâtres



Lettre en simple port de Verviers 2 vers Bruxelles, le 24 juin 1952 expédiée en poste restante.

Tarif : lettre simple de 1,75 fr. plus la taxe de poste restante est de 65 c.

Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. « UPU 1952 » + 1 timbre-taxe de 65 c.

Lettre en simple port de Bruxelles en ville, le 28 juillet 1952 expédiée en poste restante.

Tarif : lettre simple de 1,75 fr. plus la taxe de poste restante est de 65 c.

Utilisation d'un timbre à 1,75 fr. « UPU 1952 » + 1 timbre « Lion héraldique » de 65 c. comme timbre-taxe.





Carte postale envoyée d'Etterbeek 2 en ville, le 2 avril 1953 en poste restante.

Tarif de la carte postale depuis le 15 décembre de 1,20 fr. La taxe de poste restante est de 1fr. Utilisation d'un timbre à 80 c. « UPU 1952 » + deux 20 c. « Lion héraldique » et 1 timbre de 1 fr. « Lion héraldique » comme timbre-taxe.



Lettre expès expédiée d'Anvers en ville, le 14 août 1952.

Tarif : lettre en port simple 1,75 fr. + la taxe d'expès 6 fr.

Utilisation de 3 timbres « Léopold III col ouvert » de 1,75 c. + un timbre de 2 fr. « UPU 1952 », il manque 50 c. d'où la taxation et la mention « Trouvé à la boîte ».

ALLEMAGNE



Carte-vue partie de Bruxelles le 28 juin 1952 à destination de Nienburg-Weser / Allemagne.
 Tarif du 15-12-48 : carte postale = 2,50 fr. - Affranchissement par 1,75 fr. « UPU 1952 » + 25 c. « Chiffre sur Lion Héraldique ».
 Affranchissement : à 2 fr. – manque 50 c. – taxation « Nachgebühr » (surtaxe)

FRANCE

Carte-vue partie de Kontich le 19 octobre 1952 à destination de Nice / France où elle parvint le 21 octobre.

Tarif du 15-12-48 :
 carte postale = 2,50 fr.
 - Affranchissement par 2 fr. « UPU 1952 ».
 Manque 50 c. – griffe « T » de taxation et mention en bleu « 0,07 or » - Taxation française à 7 FF.



Les Belgolâtres



Lettre expédiée de Bruxelles 4 le 17 août 1952 à destination de Paris où elle parvint le lendemain.

Griffe triangulaire française « T » de taxation pour Poste Restante.

Tarif du 15-12-48 -
Lettre = 4 fr. / 20 gr.

Affranchissement par 2 fr. (paire horizontale avec bord de feuille – UPU 1952



Lettre expédiée de Bruxelles en juin 1952 à destination de Paris.

Griffe triangulaire française « T » de taxation pour Poste Restante.

Tarif du 15-12-48 -
Lettre = 4 fr. / 20 gr.

Affranchissement par 2 x 1,75 fr. (paire horizontale) et 80 c. « UPU 1952 » 30 c de trop.



Les Belgolâtres



Lettre expédiée de Bruxelles le 5 juin 1952 à destination de Paris.

Griffe triangulaire française « T » de taxation pour Poste Restante.

Tarif du 15-12-48 - Lettre = 4 fr. / 20 gr. Affranchissement un timbre de 1,75 et 3 fr. « UPU 1952 ». 75 c. de trop.

Lettre expédiée de Bruxelles le 9 juin 1952 à destination de Paris.

Griffe triangulaire française « T » de taxation pour Poste Restante.

Tarif du 15-12-48 - Lettre = 4 fr. / 20 gr.

Affranchissement un timbre de 1,75 et 2,5 fr. « UPU 1952 ». 25 c. de trop.



Les Belgolâtres



Lettre expédiée de Bruxelles le 17 septembre 1952 à destination de Paris.

Griffe triangulaire française « T » de taxation pour Poste Restante.

Tarif du 15-12-48
- Lettre = 4 fr. /
20 gr.

Affranchissement par 5 x 80 c.
« UPU 1952 ».

SUISSE

Lettre en port double de Bruxelles (Congrès postal – bureau D) vers Zurich (Suisse), le 12 juillet 1952.

Tarif international : lettre en port double de 6,5 fr.

Utilisation d'un timbre à 80 c. + 1,75 fr. et 4 fr. « UPU 1952 », (5 c. de trop) Pourquoi un 1 timbre-taxe de 15 c. (Suisse).



5.q. Entiers postaux



Carte postale
« Publibel n°
961 :
Ostende-
Douvres »
expédiée en
exprès de
Wavre le 6
octobre 1952
vers Namur.

Tarif : carte
postale 90 c.
plus taxe
d'exprès de 6
fr.

Utilisation
d'une paire
de 3 fr.
« UPU
1952 »

Carte postale
« Publibel n°
1040 : Navy's
(bière) »
expédiée en
exprès de
Chénée
(Province
Liège) le 19
juin 1952
vers Liège.

Tarif : carte
postale 90 c.
plus 6 fr. pour
la taxe
d'exprès
Mais dans le
cas présent un
timbre à 1,75
fr. « UPU
1952 » a été
apposé, il
manque donc
4,25 fr.



Les Belgolâtres



Carte postale expédiée en exprès de Malines (Province d'Anvers) le 22 juin 1952 en ville.

Tarif : carte postale 90 c. plus taxe d'exprès de 6 fr.

Utilisation d'un timbre à 80 c. + 1,75 fr. + 2 fr. + 2,50 fr. de la série « UPU 1952 » soit 7,05 fr. → 1,05 fr. de trop.

L'oblitération du Congrès postal (bureau B) de Bruxelles a été apposée le même jour sur le document.

Carte postale expédiée de Rocherath (Province de Liège) le 4 juillet 1952 vers Bonn (Allemagne).

Tarif : carte postale en service international à 2,50 fr.

Utilisation d'une paire de 80 c. « UPU 1952 » sur un entier postal « Lion héraldique » trilingue avec l'adresse de l'expéditeur verticale.



Les Belgolâtres



Carte postale expédiée de Brasschaat (Province d'Anvers) le 19 janvier 1953 vers Slough (Berkshire – Angleterre).
 Tarif : carte postale en service international à 2,50 fr.
 Utilisation d'une paire de 25 c. « Lion héraldique » plus un 80 c. « UPU 1952 » sur un entier postal « Lion héraldique » bilingue avec l'adresse de l'expéditeur en oblique.
 Cachet de « passage » de Gravenhage (Hollande) et marque de tri UA appliquée aux Pays-Bas.



Carte postale expédiée en expès de Bruxelles le 24 août 1952 vers Pontault-Combault (Seine et Marne - France).
 Tarif : carte postale en service international à 2,50 fr. plus la taxe d'expès à 8 fr.
 Utilisation d'une paire de 4 fr. « UPU 1952 » sur un entier postal « agriculture » bilingue avec l'adresse de l'expéditeur en oblique (F/NL).

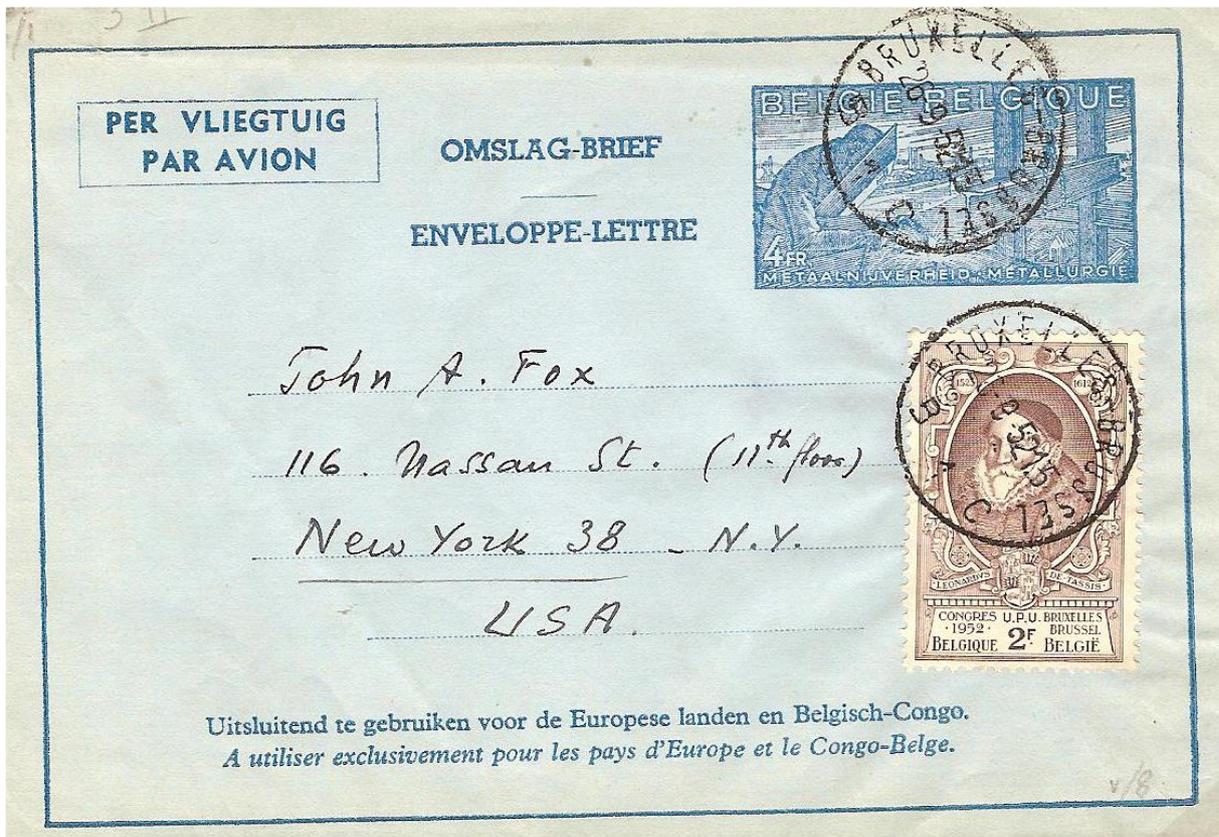
Les Belgolâtres



Carte postale expédiée en exprès de Bruxelles le 25 octobre 1952 vers Bad Soden am Taunus (Land Hesse – Allemagne).

Tarif : carte postale en service international à 2,50 fr. plus la taxe d'exprès à 8 fr.

Utilisation d'un timbre de 8 fr. « UPU 1952 » sur un entier postal « agriculture » bilingue avec l'adresse de l'expéditeur en oblique (NL/F).



Enveloppe-Lettre ou Aérogramme de Bruxelles le 26 septembre 1952 vers New-York (Etats-Unis).
 Tarif : aérogramme en usage dans les relations aéropostales pour les pays autres que l'Europe et le Congo = 6 fr.

Enveloppe-lettre « métallurgie » (NL/F) de 4 fr. plus 2 fr. « UPU 1952 ».



Enveloppe-Lettre ou Aérogramme de Bruxelles le 12 août 1952 vers New-York (Etats-Unis). Tarif : aérogramme en usage dans les relations aéropostales pour les pays autres que l'Europe et le Congo = 6 fr. Enveloppe-lettre « métallurgie » (NL/F) de 4 fr. plus 3 fr. « UPU 1952 » soit 1 fr. de trop.

L'erreur provient du fait que l'expéditeur a appliqué la taxe aérienne de 3 fr. vers les Etats-Unis.

Carte postale « Avis de changement d'adresse » expédiée de Bruxelles vers Paris (France) le 17 octobre 1952.

Tarif : carte postale internationale à 2,50 fr. Avis de changement d'adresse « Lion héraldique » (F/NL) de 20 c. plus un 10 c. et un 20 c. « Lion héraldique » plus 2 fr. « UPU 1952 ».





Carte-lettre expédiée en exprès de Bruxelles le 11 août 1952 vers Fraipont (Province de Liège).

Tarif : de la lettre 1,75 fr. plus 8 fr. de taxe d'exprès.

Carte-lettre « dentellière » (F/NL) de 1,75 fr. plus une paire de 1 fr. ? « Lion héraldique » plus un 4 fr. « UPU 1952 » - manque 2 Fr

5.r. Contre remboursement – Quittance – Reçu

Contre remboursement

Depuis la loi du 16.05.1882, il est permis d'envoyer par la poste des lettres, journaux, imprimés, papiers d'affaires ou tout autre objet accompagné d'une quittance contre remboursement.

L'encaissement est régi comme celui des mandats de poste soit, pour la période qui nous concerne :

du 14.05.1952 au 14.12.1952	
jusqu'à 50 fr. inclusivement	2,00 fr.
de 50,01 fr. à 100 fr.	2,50 fr.
de 100,01 fr. à 500 fr.	4,00 fr.
de 500,01 fr. à 1.000 fr.	6,00 fr.
par 2.000 fr ou fraction de 2.000 fr. en plus	1,00 fr.
attention montant maximum de 10.000 fr.	

Les Belgolâtres

du 15.12.1952 au 30.09.1957
jusqu'à 100 fr. inclusivement 3,00 fr.
de 100,01 fr. à 500 fr. 5,00 fr.
de 500,01 fr. à 1.000 fr. 7,00 fr.
par 2.000 fr ou fraction de 2.000 fr. en plus 1,00 fr.
attention montant maximum de 10.000 fr.

du 01.10.1957 au 30.09.1959
jusqu'à 100 fr. inclusivement 4,00 fr.
de 100,01 fr. à 500 fr. 6,00 fr.
de 500,01 fr. à 1.000 fr. 8,00 fr.
par 2.000 fr ou fraction de 2.000 fr. en plus 1,00 fr.
attention montant maximum de 10.000 fr.

L'affranchissement est égal à la somme de celui de la quittance (contre remboursement) augmenté du port de l'envoi (lettre, imprimé, journal etc.).



Imprimé du 18 mai 1952 de Bruxelles à remettre contre remboursement, reprenant la somme à payer de 38 fr. L'affranchissement est égal à la somme de 2 fr. augmentée de celle de l'imprimé soit 20 c.

Griffe encadrée « Remboursement-Terugbetaling », cachet du facteur « 102 » + manuscrit « A(quitte) le 20-6 + parafe ».

Les Belgolâtres



Lettre de Bruxelles pour Marcinelle non datée, à remettre contre remboursement de 650 fr.

L'affranchissement étant de 9 fr. il se décompose de la manière suivante : 7 fr. pour la taxe représentant la somme à payer + 2 fr. pour le port de la lettre (tarif du 15.12.1952 au 30.09.1957)

Carte de membre émise à Bruxelles le 23.02.1957 contre remboursement de la somme de 20 fr.

L'affranchissement est égal à la somme de celui de la quittance, soit 3 fr. (encaissé le 1.03.1957)



Quittance et reçu

La quittance est l'écrit d'un créateur à celui qui s'est acquitté vis-à-vis de lui d'une somme d'argent redevable à une date déterminée.

Le reçu est un écrit par lequel on reconnaît avoir reçu une somme d'argent.

A partir de 1947 le tarif sera le même que pour les mandats de poste ou les quittances « contre remboursement ».

du 14.05.1952 au 14.12.1952
 jusqu'à 50 fr. inclusivement 2,00 fr.
 de 50,01 fr. à 100 fr. 2,50 fr.
 de 100,01 fr. à 500 fr. 4,00 fr.
 de 500,01 fr. à 1.000 fr. 6,00 fr.
 par 2.000 fr ou fraction de 2.000 fr. en plus 1,00 fr.
 attention montant maximum de 10.000 fr.

du 15.12.1952 au 30.09.1957
 jusqu'à 100 fr. inclusivement 3,00 fr.
 de 100,01 fr. à 500 fr. 5,00 fr.
 de 500,01 fr. à 1.000 fr. 7,00 fr.
 par 2.000 fr ou fraction de 2.000 fr. en plus 1,00 fr.
 attention montant maximum de 10.000 fr.

du 01.10.1957 au 30.09.1959
 jusqu'à 100 fr. inclusivement 4,00 fr.
 de 100,01 fr. à 500 fr. 6,00 fr.
 de 500,01 fr. à 1.000 fr. 8,00 fr.
 par 2.000 fr ou fraction de 2.000 fr. en plus 1,00 fr.
 attention montant maximum de 10.000 fr.

L'UNION
 COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE HUMAINE
 MAATSCHAPPIJ VOOR VERZEKERINGEN OP HET MENSCHELIJK LEVEN
 Autorisée par Arrêté Royal du 1^{er} septembre 1932, en exécution de la loi du 25 juin 1930
 Toegelaten door Koninklijk Besluit van 1-9-1932, ter uitvoering der Wet van 25-6-1930
 Société Anonyme au Capital de 300.000.000 francs français entièrement versé
 Naamlooze Vennootschap ten kapitale van 300.000.000 frank volledig gestort
 Établie à Paris, Place Vendôme, n° 9 Gevestigd te Parijs, Vendôme Plaats, n° 9
 Siège d'opérations en Belgique, 22-24, rue de la Loi, à Bruxelles
 Zetel der Verrichtingen in België, 22-24, Wetstraat, te Brussel
 Registre du Commerce Bruxelles no 642 Handelsregister Brussel nr 642

C. C. Postaux Bruxelles 2882.18 P. C. Rek



REÇU le montant de la prime ci-dessous à échéance de
ONTVANGEN het bedrag van onderstaande premie, met vervaldatum in

A O U T 1 9 5 2

Agence Agentschap	N° de la Police N° der Polis	Echéance Vervald.	Prime à encaisser TeontvangenPremie
9089	BX36.862 M 1	12 11-47	43.-

6

FRS belges

Nom et adresse
 Naam en adres

Lambets 3-10.000-13-10-21
 Nr L A M B E E T S Joseph
 33 rue de la Classe
 MONTIGNY S/SAMBRE Belgique

13

POUR LA COMPAGNIE :
 LE DIRECTEUR
 POUR LA BELGIQUE.
 VOOR DE MAATSCHAPPIJ :
 DE DIRECTEUR
 VOOR BELGIË.

Karelhij

222

PARAGON, 17, RUE D'IDALIE, BRUXELLES

Reçu d'un montant de 43 fr. établi à Bruxelles le 6 août 1952 et encaissé à Montigny s/Sambre.

Tarif d'encaissement jusque 50 fr. du 14.05.1952 au 14.12.1952 : 2 fr.

Les Belgolâtres

Reçu d'un montant de 45 fr établi à Charleroi le 16 juin 1952 en vue d'un encaissement à Bois du Luc, la quittance a été représentée une seconde fois pour un montant de 50 fr et une troisième fois à Houdeng pour un montant de 55 fr. Dans les deux premiers cas le tarif était de 2 fr mais dans le troisième la somme dépassant 50,1 fr le tarif était de 2,50 fr.

2

REÇU de Monsieur BARDO Zbinieu
Ontvangen van M

Rue du midi 14 straat N°

à BOIS DU LUC Houdeng
le

la somme de ~~QUARANTE CINQ~~ Frs pour
de som van *cinquante cinq* frs voor

Cotisation Premie	40	00
Frais d'encaissement	5	00
Inningskosten		
Frais de représentation	10	45
de vertegenwoordigingskosten	+5	00
	50	00
	15	00
	50	00

N° 6699 Marcinelle le den JUILLET 1952

Le Directeur,
Chaqueux

Union Nationale Belge de Défense du Cycliste
Administration : 15, Avenue de Philippeville MARCINELLE-CHARLEROI
Compte Chèques Postaux 807123
Reg. du Com. de Charleroi 62724

Belgische Nationale Unie voor de Verdediging van de Fietser
Beheer : 15, Philippevillalaan MARCINELLE-CHARLEROI
Postcheekrekening 807123
Handelsregister Charleroi 62724

Bureaux ouverts de 9 h. à 12 h. - Fermés les samedis
Bureel open van 9 u. tot 12 u. - Gesloten de Zaterdag.

Téléphone CHARLEROI 27718
Telefoon

Avis d'encaissement de quittance postale

Reçu d'un montant de 499 fr. établi à Liège le 30 aout 1952 et encaissé à Saint-Nicolas. Tarif d'encaissement jusque 500 fr. du 14.05.1952 au 14.12.1952 : 4 fr.

Compagnie d'Electricité de Seraing et Extensions, Société Anonyme, Bruxelles
Capital : 50.000.000 de francs - Bureaux : Avenue Em. Digneffe, 24, LIEGE - Tél. 43.97.89 Liège (3 lignes)
Les bureaux de Liège sont ouverts les jours ouvrables, de 9 à 13 heures et de 2 à 4 heures, le samedi, de 9 heures à midi

Registre de Commerce : BRUXELLES N° 825

399

Compte Chèques postaux n° 15.100

Nos services sont à votre disposition pour vous donner GRATUITEMENT tous renseignements concernant les Appareils de Chauffage domestique.

Versement à valoir sur votre achat à paiements différés

Mois AUT 31 52 Somme à payer Frs 499 00 M GILISSEN MARIE
VVE RODE
RUE FERRER, 89, ST. NICOLAS.

Reçu la somme indiquée ci-dessus

Le Chef de la Comptabilité Générale, *Chavon*

Le Directeur, *Blumen*

Protégez vos yeux : Des lampes trop faibles, mal placées ou éblouissantes sont une cause de fatigue.
Vous travaillerez mal si vous n'êtes pas bien éclairés.
Le Chauffage Electrique est rapide, propre, confortable. Il ne demande aucun entretien.

Les Belgolâtres

26

B. P. F. 510,--

Reçu de :

Monsieur Léon BRILOT-BRILOT
HAVRENNE-ROCHEFORT

Date 31.7.1952 Compte N° 800.42I

la somme de :

Frs CINQ CENT DIX FRANCS

à porter au crédit de son compte en nos livres

Société Immobilière du Luxembourg
Société Anonyme, Marche

Khatou. J. M...

Reçu d'un montant de 510 fr. établi à Marche-en-Famenne le 31 juillet 1952 et encaissé à Rochefort.

Tarif d'encaissement jusque 1.000 fr. du 14.05.1952 au 14.12.1952 : 6 fr.

72 1/2

N° 137 QUITTANCE Fr. 1.317,70

Payable : 80 juin

Reçu de Madame Ranaek *Luttre*

à Suzanne Gauthière Pont à Celles la somme de

mille deux cent dix sept fr 70

pour solde de

9 Bruxelles, le 28 juin 1952

ETABLISSEMENTS PAUL PIERARD
SOCIÉTÉ ANONYME
G. Desoort

Reçu d'un montant de 1.317,70 fr. établi à Bruxelles le 28 juin 1952 et encaissé à Pont à Celles. Tarif d'encaissement jusque 1.000 fr. du 14.05.1952 au 14.12.1952 : 6 fr. + 1 fr par fraction de 2.000 fr

84

PRIME - PREMIË	IMPÔTS & FRAIS BELASTINGEN - KOSTEN	TOTAL A PAYER TE BETALEN	ÉCHÉANCE VERVALDAG	POLICE N° - POLIS N°	N° INTER
RBEK H 8800	440	9240	1D	6041423025	

voir reçu de l'Assuré la prime susindiquée, par l'entremise de son Agent
Verzekerde de premie hebben, door de tussenkomst van haar Agent

ROI,
LST & Cie,
27,
22.51 C.C.P.

le 9 de 1952

Y. Hamoir
CH. VANDER ELST & C^o
Directeur - Général,
Directeur Generaal,
100-110
2496
L'Agent - De Agent

Reçu d'un montant de 92,40 fr. établi à Charleroi le 9 septembre 1952. Tarif d'encaissement entre 50,1 et 100 fr : 2,50 fr période du 14.05.1952 au 14.12.1952.

Compagnie d'Electricité de Seraing et Extensions, Société Anonyme, Bruxelles
 Capital : 50.000.000 de francs - Bureaux : Avenue Em. Digneffe, 24, LIEGE - Tél. 43.97.89 Liège (3 lignes)
 Les bureaux de Liège sont ouverts les jours ouvrables, de 9 à 12 heures et de 2 à 4 heures, le samedi, de 9 heures à midi

Registre de Commerce : BRUXELLES N° 825 Compte Chèques postaux n° 15.100

Nos services sont à votre disposition pour vous donner **GRATUITEMENT** tous renseignements concernant les Appareils de Chauffage domestique.

Versement à valoir sur votre achat à paiements différés

Mois **AVL 30 53** Somme à payer Frs **499 00** M **GILISSEN MARIE**
VVE RODE
RUE FERRER, 89.
ST. NICOLAS.

Reçu la somme indiquée ci-dessus *[Signature]*

Le Chef de la Comptabilité Générale, Le Directeur,
[Signature] *[Signature]*

Protégez vos yeux : Des lampes trop faibles, mal placées ou éblouissantes sont une cause
 Vous travaillerez mal si vous n'êtes pas bien éclairés.
 Le Chauffage Electrique est rapide, propre, confortable. Il ne demar...



Reçu d'un montant de 499 fr. établi à Liège le 30 avril 1953 et encaissé à Saint-Nicolas.
 Tarif d'encaissement jusque 500 fr. du 15.12.1952 au 30.09.1957 : 5 fr.

Huy, le **28 JUIN 1952** 1952 N° **2519** B.P.F. **9.797.20**

à **TRENTE AOÛT PROCHAIN**

veuillez payer contre cette seule de change

l'ordre de **nous-mêmes** **SOUS-ORDRE N° 1170** la somme de

NEUF MILLE SEPT CENT NONANTE-SEPT Frs. 20 cmes

leur en marchandises (aliments, semences, engrais - Rel. de Frs du 26.6.52) que passerez suivant avis de

A Monsieur **DEGLIN Joseph**
 Fermier
LINCE. (Sprimont).

Payable **(R)**

MOD. S. R. 07

Timbre **5f** Timbre **5f**
 BAS

A. C. B. I.
 SOCIÉTÉ ANONYME

[Signature]



Lettre de change d'un montant de 9.797,20 fr. établie à Huy le 28 juin 1952 pour Sprimont mais endossée à Bruxelles le 23 août 1952.

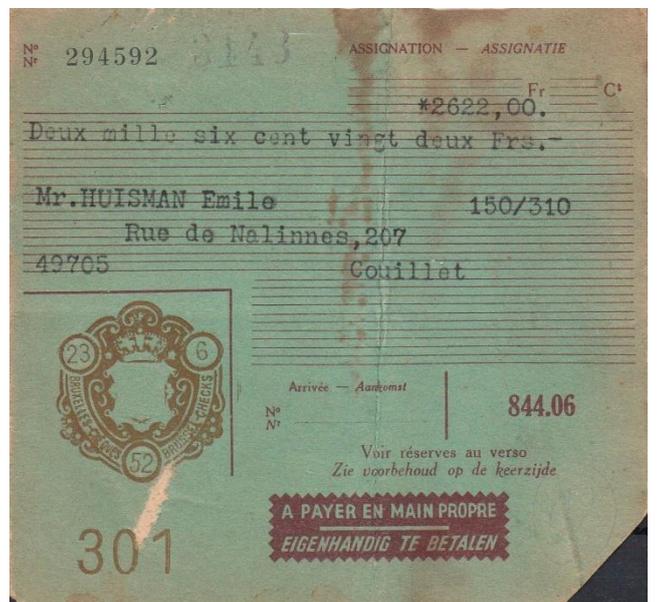
Tarif d'encaissement de 500,01 fr. à 1.000 fr : 6,00 fr + 1 fr. par tranche de 2.000 fr. période du 14.05.1952 au 14.12.1952.

Les Belgolâtres



Lettre de change d'un montant de 700 fr. établie à Aarschot le 2 janvier 1953.
 Tarif d'encaissement de 500,01 fr. à 1.000 fr. : 7,00 fr. période du 15.12.1952 au 30.09.1957.

Assignment



Assignment d'un montant de 2.622 fr. présentée à l'encaissement : Couillet le 22 juin 1952.
 Tarif de la lettre simple soit 1,75 fr. du 14.05.1952 au 14.12.1952.

5.s. Les protêts

La poste se charge de faire accomplir la formalité du protêt¹ faute d'acceptation des lettres de change, faute de visa des billets à ordre et faute de paiement des effets de commerce qui lui ont été remis aux fins d'acceptation, de visa ou d'encaissement.

Les fonctionnaires et agents de tout grade, pourvus d'une nomination royale ou ministérielle et âgés de vingt et un ans accomplis, sont compétents pour établir les protêts qui seront présentés par la poste. Toutefois, la poste n'accepte pas les déclarations tenant lieu de protêt, seuls les huissiers sont compétents dans cette procédure.

Deux modèles existent, le formulaire n°129 servant uniquement à charge et le n°129bis, de couleur rose, ayant au verso de sa souche et de son talon, l'impression de l'article 443 du code de commerce ainsi que l'extrait de l'article 14 de la loi du 10.07.1877. Ce dernier est utilisé pour dresser les protêts pour faute de paiement des traites acceptées.

Exemple d'un acte de protêt vierge de 1970 – droit de timbre 9 fr.

¹ Acte par lequel le bénéficiaire d'un chèque, d'une lettre de change, fait constater par un huissier ou un agent des postes, qu'il n'a pas été payé à l'échéance.

Les Belgolâtres

Les formalités relatives aux protêts donnent lieu à la perception de taxes.

Tout encaissement, partiel ou complet, effectué après première présentation d'un effet de commerce soumis au protêt, donne lieu, le cas échéant, indépendamment de la taxe de protêt, à la perception d'une taxe. Cette taxe est égale au port d'une lettre simple.

De plus, les attestations de paiement des effets de commerce, délivrées par la poste après protêt, donnent lieu à la perception d'une taxe équivalente au port d'une lettre simple.

A titre d'information, la poste ne se charge pas des formalités nécessaires pour empêcher l'inscription du protêt au tableau dressé en exécution de l'article 443 de la loi du 18 avril 1851 sur les faillites.

Si le protêt est fait à plus d'un domicile, il est perçu, en outre, une demi-taxe pour chaque domicile en sus. Un feuillet distinct est employé pour chaque domicile où le protêt est fait.

Les taxes sur les protêts

Le droit de timbre sur la souche

A.R. du 01.10.1947	2.00 fr.
A.R. du 28.05.1959	3.00 fr.

Droit d'enregistrement

	Moins de 5.000 fr.	De 5.001 à 20.000 fr.	Plus de 20.000 fr.
Note de service n°38 du 26.09.1947	10.00 fr.	20.00 fr.	40.00 fr.
Note de service n°6 du 26.05.1959	15.00 fr.	30.00 fr.	60.00 fr.

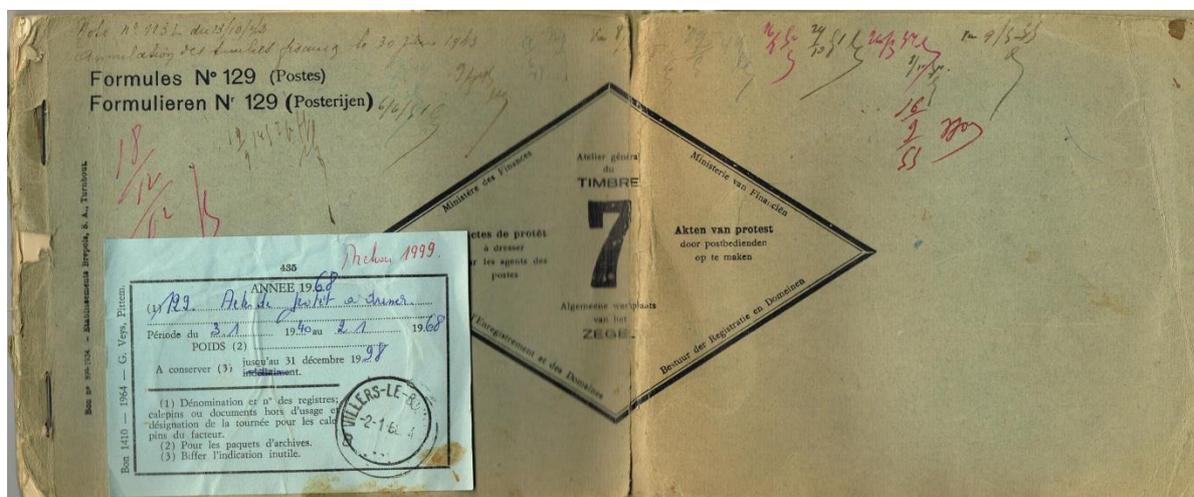
Taxes postales

A.R. du 20.05.1942

moins de 1.000 fr	10.00 fr.
de 1.001 à 5.000 fr	15.00 fr.
de 5.001 à 10.000 fr.	20.00 fr.
de 10.001 à 50.000 fr	25.00 fr.
de 50.001 à 100.000 fr	30.00 fr.
plus de 100.001 fr	50.00 fr.

A.R. du 12.05.1955

moins de 300 fr.	20.00 fr.
de 301 à 1.000 fr.	30.00 fr.
de 1.001 à 5.000 fr	40.00 fr.
de 5.001 à 10.000 fr.	50.00 fr.
de 10.001 à 50.000 fr.	60.00 fr.
de 50.001 à 100.000 fr.	80.00 fr.
plus de 100.001 fr.	120.00 fr.



Couverture d'un carnet d'actes de protêt (50 pièces), formules n° 129 (blanc) avec son étiquette d'archive de Villers-le-Bouillet (période du 3-1-1940 au 2-1-1968).

Les Belgolâtres

N° 36 N° 129^{bis}
 Kantoor **BLANKENBERGE 1**

Akte vaststellende de wanbetaling ten laste van
 M^e *Mees Juhien*
 Effect van fr. *814* N° *290*
 afgegeven door *Ed. de Bryggere*
 betaalbaar den *15* Juli 19*52*
 door *Mees Juhien*
 de belanghebbende zijnde (1) *aanwezig*
 Redenen: (2) *geen getol*
 Bulletin aan (3) *Mees Juhien*
 afgegeven
 Den (4) *16 September* 19*52*
 De Postbediende, (5) *Postbediende*

KOSTEN:
 Zegel fr. *2* 00
 Boeking *10*
 Taks *10*
 Totaal fr. *22*

Bon 3687-1939 - Es. d'impr. Loodlot Frères, Ledelinaart.



Protêt 129bis de 814 fr du bureau de Blankenberge 1, le 16 sept. 1952, taxe 10 fr.

N° 43 N° 129
 Bureau de **ANDENNE**

Acte (1) *constatant le non-paiement*
 (a) à charge de (b) en faveur de
 M^e *Pépetrice Wannoite s.ve. rue Lonhain*
 Effect de fr. *844,15* N° *47*
 remis par *Banque de la Société Anonyme de*
 payable le *Belgique 31 juillet* 19*52*
 par *Sapeteur Wannoite s.ve. rue Lonhain*
 l'intéressé étant (2) *présent*
 Motifs: (3) *payeur au lieu*
 Bulletin remis à (4) *M^e Wannoite Saul*
 Le *2* (5) *août* 19*52*
 L'agent des postes (6)

FRAIS: *2* 00
 Timbre fr. *10*
 Enregistrement *10*
 Taxe
 Total fr. *22*

Bon no 898-1934 - Etablissements Prepolis, S. A., Turnhout.



Protêt 129 de 844,15 fr du bureau d'Andenne, le 2 août 1952, taxe 10 fr.

N° 22 N° 129^{bis}
 Bureau de **RESSAIX**

Acte constatant le non-paiement à charge de
 M^e *Léplus Fervant*
 Effect de fr. *971* N° *971*
 remis par *Banque de crédit Sol*
 payable le *2^e septembre* 19*52*
 par *Léplus Fervant*
 l'intéressé étant (1) *absent*
 MOTIFS (2) *Maison fermée*
 Bulletin remis à (3) *M^e Fervant*
 Le *2* (4) *Octobre* 19*52*
 L'agent des postes, (5)

FRAIS: *2* 00
 Timbre *10*
 Enregistrement *10*
 Taxe
 Total fr. *22*

Bon 5120 - Impr. UNITAS, s.a., Ostende.



Protêt 129bis de 971 fr du bureau de Ressaix, le 2 oct. 1952, taxe 10 fr.

Les Belgolâtres

N° 37 N° 129
Bureau de LA HULPE

Acte (1) *Constatant le non-paiement* (a) à charge de (b) en faveur de
M. *Renald Steens Joseph*

Effet de fr. *2120* N° *165*
remis par *Banque de Belgispuce*
payable le *15 août* 19*52*
par *Renald Steens Joseph*
l'intéressé étant (2) *absent*

Motifs : (3) *absent*
Bulletin remis à (4) *à lui être remis*
Le *18* (5) *août* 19*52*
L'agent des postes (6) *Cher...*

FRAIS :
Timbre fr. *2*
Enregistrement *10*
Taxe *13*
Total fr. *25*

(1) (a) de refus d'acceptation ou de visa pour date; constatant le non-paiement; de refus d'intervention pour l'acceptation; de refus d'intervention pour le paiement.
(b) d'intervention pour l'acceptation; d'intervention pour le paiement.

Protêt 129 de 2120 fr. du bureau de La Hulpe, le 18 août 1952, taxe 15 fr.

N° 39 N° 129
Bureau de ANDENNE

Acte (1) *Constatant le non-paiement* (a) à charge de (b) en faveur de
M. *Maison Tabor à Trumaska*

Effet de fr. *3136,70* N° *1181*
remis par *Banque de Belgique*
payable le *à voir à Paris* 19
par *Maison Tabor à Trumaska*
l'intéressé étant (2) *présent*

Motifs : (3) *Papier un tirage*
Bulletin remis à (4) *Enlève Tabor*
Le *5* (5) *août* 19*52*
L'agent des postes (6) *Thi...*

FRAIS :
Timbre fr. *2*
Enregistrement *10*
Taxe *15*
Total fr. *27*

(1) (a) de refus d'acceptat. visa pour date; constatant paiement; de refus d'intervention pour l'acceptation; de refus d'intervention pour le paiement.
(b) d'intervention pour l'acceptation; d'intervention pour le paiement.

Protêt 129 de 3136,70 fr. du bureau d'Andenne, le 5 août 1952, taxe 15 fr.

N° 50 N° 129
Bureau de ANDENNE

Acte (1) *Constatant le non-paiement* (a) à charge de (b) en faveur de
M. *Bria Tabor à Trumaska*

Effet de fr. *1112,50* N° *586*
remis par *Banque de Bruxelles*
payable le *15 septembre* 19*52*
par *Bria Tabor à Trumaska*
l'intéressé étant (2) *absent*

Motifs : (3) *Union fermée*
Bulletin remis à (4) *sur la porte*
Le *17* (5) *septembre* 19*52*
L'agent des postes (6) *De...*

FRAIS :
Timbre fr. *2*
Enregistrement *10*
Taxe *13*
Total fr. *25*

(1) (a) de refus d'acceptation ou de visa pour date; constatant le non-paiement; de refus d'intervention pour l'acceptation; de refus d'intervention pour le paiement.
(b) d'intervention pour l'acceptation; d'intervention pour le paiement.

Protêt 129 de 1112,50 fr du bureau d'Andenne, le 17 septembre 1952, taxe 15 fr.

N° 43 N° 129bis
Bureau de HAMME-MILLE

Acte constatant le non-paiement à charge de
M. *Van Sint*

Effet de fr. *4250* N° *2*
remis par *Credit bank de...*
payable le *à son* 19
par *M. Van Sint*

l'intéressé étant (1) *absent*
MOTIFS : (2) *arrangement avec créancier*
Bulletin remis à (3) *l'interlocuteur*
Le *5* (4) *septembre* 19
L'agent des postes (5) *...*

FRAIS :
Timbre fr. *2*
Enregistrement *10*
Taxe *13*
Total fr. *25*

(1) (a) de refus d'acceptation ou de visa pour date; constatant le non-paiement; de refus d'intervention pour l'acceptation; de refus d'intervention pour le paiement.
(b) d'intervention pour l'acceptation; d'intervention pour le paiement.

Protêt 129bis de 4250 fr du bureau d'Hamme-Mille, le 5 sept. 1952, taxe 15 fr.

Les Belgolâtres

N° 32 N° 129
 Bureau de ANDENNE
 Acte (1) constatant le non-paiement à charge de (a) en faveur de
 M. Humblot, Rue Station à Seilles.
 Effet de fr. 1610 N° 419
 remis par Banque Borou à Namur
 payable le 5^e juin 1952.
 par M. Humblot Rue Station Seilles.
 l'intéressé étant (2) présent.
 Motifs : (3) Pas de Liquidas.
 Bulletin remis à (4) Lui-même.
 Le 17 (5) juin 1952
 L'agent des postes (6)
 FRAIS :
 Timbre fr. 15
 Enregistrement 15
 Taxe 15
 Total fr. 45
 (1) (a) de refus d'acceptation à visa pour date; constatant le non-paiement; de refus d'intervention pour l'acceptation; de refus d'intervention pour le paiement.
 (b) d'intervention pour l'acceptation; d'intervention pour le paiement.

Protêt 129 de 1610 fr. du bureau d'Andenne, le 17 juin 1952, taxe 15 fr

N° 5 N° 129bis
 Bureau de RESSAIX
 Acte constatant le non-paiement à charge de
 M. Lavend, Homme Justade
 Effet de fr. 1350 N° 2
 remis par Banque de Papyatet à Papyatet
 payable le 5^e juin 1952.
 par Lavend Homme Justade.
 l'intéressé étant (1) absent.
 MOTIFS : (2)
 A l'ajour par eliquis Postaux
 Bulletin remis à (3) Lavend Homme Justade.
 Le 5 (4) juin 1952
 L'agent des postes, (5)
 FRAIS :
 Timbre 200
 Enregistrement 15
 Taxe 15
 Total fr. 230
 (1) de refus d'acceptation à visa pour date; constatant le non-paiement; de refus d'intervention pour l'acceptation; de refus d'intervention pour le paiement.
 (b) d'intervention pour l'acceptation; d'intervention pour le paiement.

Protêt 129bis de 1350 fr. du bureau de Ressaix, le 7 juin 1952, taxe 15 fr.

N° 39 N° 129bis
 Bureau de HAMME-MILLE
 Acte constatant le non-paiement à charge de
 M. Frosselot
 Effet de fr. 8175 N° 64
 remis par Banque du Crédit de Namur
 payable le 25^e août 1952.
 par Frosselot
 l'intéressé étant (1) absent.
 MOTIFS : (2)
 parti sans laisser d'adresse
 Bulletin remis à (3)
 Le 9 (4) août 1952
 L'agent des postes, (5)
 FRAIS :
 Timbre 200
 Enregistrement 20
 Taxe 20
 Total fr. 420
 (1) de refus d'acceptation à visa pour date; constatant le non-paiement; de refus d'intervention pour l'acceptation; de refus d'intervention pour le paiement.
 (b) d'intervention pour l'acceptation; d'intervention pour le paiement.

Protêt 129bis de 8175 fr. du bureau d'Hamme-Mille, le 9 août 1952, taxe 20 fr.

N^o 129ter
N^o 44
Kantoor **BLANKENBERGE 1**

Akte vaststellende de wanbetaling ten laste van
M^o *H^o Leonard Alf*

Effect van fr. 9235 N^o 44
afgegeven door *Creditus Bruxelles*
betaalbaar den 5 *november* 1952
door *H^o H^o Leonard Alf*

de belanghebbende zijnde (1) *Samen*
Redenen: (2) *moet betaald worden door Belgische ambassadeur op*
Bulletin aan (3) *hem zelf*

afgegeven.
Den (4) 7 *november* 1952
De Postbediende, (5)

KOSTEN:
Zegel fr. 2.00
Boeking 20
Taks 20
Totaal fr. 4.20

Bon 3687-1919 - Et. d'Impr. - Et. d'Impr. - Et. d'Impr. - Lodelinart.

Protêt 129bis de 9235 fr. du bureau de Blankenberge 1, le 7 nov. 1952, taxe 20 fr.

N^o 20
N^o 129
Kantoor **NIEUWERKEN**

Akte (1) *mit Betaling*
(a) ten laste van (b) ten voordeele van
M *Jaak Luen*

Effect groot fr. 24432 N^o 129
afgegeven door *St. Peeters en S^o*
betaalbaar op 30 *oktober* 1952
door *Jaak Luen*

de belanghebbende (2) *aanwinst* zijnde
Redenen: (3) *na afreken*
Bulletin afgegeven aan (4) *op* (5) 30 *oktober* 1952
De Postbediende, (6)

KOSTEN
Zegel fr. 2.00
Registratie 40
Taks 25
Totaal fr. 67

(1) (a) van weigering van aanbetaling of van visa voor dagtekening; - de wanbetaling vaststellende; - van weigering van tussenkomst voor de aanbetaling; - van weigering van tussenkomst voor de betaling.
(b) van tussenkomst voor de aanbetaling; - van tussenkomst voor de betaling.

Protêt 129 de 24.432 fr. du bureau de Nieuwerkerken, le 30 oct. 1952, taxe 25 fr.

5.t. Les bordereaux de remise d'envois « Port Payé par le destinataire ».

Il y a lieu de savoir que moyennant une convention avec la poste, il est permis d'expédier un minimum de 500 pièces de mêmes catégories, des lettres, des cartes postales, des échantillons ou des imprimés comprenant la formule « Port Payé par le destinataire » afin que le correspondant puisse réexpédier l'objet sans affranchissement.

Ce service n'est évidemment pas gratuit, le tarif suivant est d'application pendant l'usage de cette série :

- Le port de la lettre + 30 centimes
- Le port de la carte postale + 20 centimes
- Le port de l'imprimé + 10 centimes

Il faut préciser que la quantité minimum d'objets au départ n'était pas toujours comptée avec précision, mais elle devait vraisemblablement être importante car les firmes avaient tout intérêt à expédier un grand nombre de courrier en même temps.

Des sanctions ont été prises à l'encontre de personne tentant d'utiliser ce système sans autorisation préalable.

Les Belgolâtres

1195

ADMINISTRATION DES POSTES

No 967

Bordereau de remise d'envois
„port payé par le destinataire„

NOM DU DESTINATAIRE	Nombre d'objets	MONTANT PAR OBJET			SOMME A PAYER
		Taxe	Droit spécial	Total	
<i>2/6 J. Gallemer</i>	<i>14</i>	<i>0,30</i>		<i>4,20</i>	

Bon 1077-1951 - Dils, Westerlo

Bordereau émis à Bruxelles le 13 juillet 1952 d'un montant de 4,20 fr. représentés par 2 fr. « UPU 1952 » 2 x + 20 c. « Chiffre sur lion héraldique » soit : le tarif d'une lettre simple 30 c. x 14 objets.

1189

ADMINISTRATION DES POSTES

No 967

Bordereau de remise
„port payé par le destinataire„

NOM DU DESTINATAIRE	Nombre d'objets	MONTANT PAR OBJET			SOMME A PAYER
		Taxe	Droit spécial	Total	
<i>2/6 J. Gallemer</i>	<i>12</i>	<i>0,30</i>		<i>3,60</i>	

Bon 1077-1951 - Dils, Westerlo

Bordereau émis à Bruxelles le 8 juillet 1952 d'un montant de 3,60 fr. représentés par 1,75 fr. « UPU 1952 » 2 x + 5 c. « Petit sceau de l'Etat » 2 x soit : le tarif de lettre simple 30 c. x 12 objets.

Les Belgolâtres

1183

ADMINISTRATION DES POSTES No 967

Bordereau de remise d'envoi
„port payé par le destinataire,,

NOM DU DESTINATAIRE	Nombre d'objets	MONTANT PAR OBJET			SOMME A PAYER	OBSERVATIONS
		Taxe	Droit spécial	Total		
<i>St Jb Jolteman</i>	<i>15.</i>	<i>0 30</i>		<i>4 50</i>		
<i>no rue Janssens</i>				<i>+ 50</i>		
					<i>5.-</i>	

Bon 1077-1951 - Dils, Westerlo

Bordereau émis à Bruxelles le 8 juillet 1952 d'un montant de 4,50 fr. représentés par 2 fr. « UPU 1952 » 2 x + 50 c. « Chiffre sur lion héraldique », soit : le tarif de la taxe pour une lettre de 30 c. x 15 objets.

ADMINISTRATI
DES POSTES

Bordereau de remise d'envoi
port payé

NOM DU DESTINATAIRE	Nombre d'objets	MONTANT PAR OBJET			SOMME A PAYER	OBSERVATIONS
		Taxe	Droit spécial	Total		
<i>Revue d'Espagn.</i> <i>Riforma sul lung</i>	<i>50</i>	<i>1 10</i>		<i>55 -</i>		
					<i>26</i> <i>55</i> <hr/> <i>81</i>	

Bon 1077-1951 - Dils, Westerlo

Bordereau émis à Bruxelles le 25 octobre 1952 d'un montant de 55 fr. représentés par 8 fr. « UPU 1952 » 6 x + 2 fr. et 5 fr. « Léopold III col ouvert » soit ; le tarif de la carte postale simple 90 c. + 20 c. de supplément par objet x 50 objets.

5.u. Colis postaux

En 1932, le service des colis postaux de moins de 5 Kgs., alors géré par l'administration des Postes, marquait le pas, le système étant vieillot, obsolète, lourd, poussif,... A cette date, ce service va être repris par la Société National des Chemins de fer Belges avec de nouveaux règlements, un nouveau plan d'acheminement et de transport (création de wagons de messageries directs), à l'époque un système quasi révolutionnaire bientôt copié par nos voisins allemands et français. Bref, donner un nouvel élan qui perdurera jusque dans les années 1980.

Voir un bulletin de colis postal est une chose, le lire est facile, mais le comprendre est moins aisé. Quelques règles de base pour comprendre.

L'acceptation des colis postaux s'effectuait dans toutes les gares et installations des chemins de fer ouvertes aux trafics voyageurs et marchandises et dans tous les bureaux de poste du royaume. L'acheminement de ces colis était exclusivement du ressort de la S.N.C.B. - la S.N.C.V. (vicinaux) n'apportant qu'une aide substantielle.

La remise à domicile était assurée par le service du camionnage de la S.N.C.B., par porteur spécial des chemins de fer ou par le facteur des postes en tournée.

Lors de l'acceptation d'un colis soit par la S.N.C.B. soit par un bureau de poste, la taxe afférente au transport du colis devait toujours être représentée par un timbre colis postaux et ce en fonction du poids du dit colis, c'est ce que nous nommerons : "la taxe principale".

Dates	de 0 à 1 kg.	de 1 à 3 kg.	de 3 à 5 kg.
20-10-1951	13 fr.	17 fr.	20 fr.
01-01-1954	13 fr.	18 fr.	21 fr.
01-08-1956	14 fr.	19 fr.	22 fr.
01-03-1959	20 fr.	20 fr.	20 fr.

A la demande de l'expéditeur lors de l'acceptation, le dit colis pouvait être grevé de "prestations"; ces prestations que nous appelleront "frais accessoires" englobaient les prestations suivantes :

Livraison immédiate	14-05-1952 au 01-10-1959			7 fr.
Express	du 15-12-1952* au 01-10-1959			8 fr.
Valeur déclarée	14-05-1952 au 01-10-1959			5,50 fr.
Contre remboursement		07-06-1951	01-07-1952	10-08-1959
	0 à 100 fr.	4	5	5
	101 à 200 fr.	5	6	6
	201 à 300 fr.	7	7	7
	301 à 400 fr.	8,50	9	9
	401 à 500 fr.	10	10	10
	501 à 600 fr.	10,40	10,40	10
	601 à 700 fr.	10,80	10,80	11
	701 à 800 fr.	11,20	11,20	11
	801 à 900 fr.	11,60	11,60	12
	901 à 1000 fr.	12	12	12
plus de 1000 fr.	= 12 + 0,25 par tranche de 100 fr. au-delà de 1000 fr.			

* N'existe pas avant le 15-12-1952

Cette taxe de frais accessoires était payante et représentée soit :

- par des timbres Chemins de Fer si le colis avait été accepté par la S.N.C.B.
- par des timbres-poste sans surtaxe si le colis avait été accepté par un bureau de poste.

D. C. 1985

Lotissement

(B)

Etiquettes

FRI 877

Destination (2)

Destinataire : *Englebert
rue de Riviere
Charleroi*

Marque :

Remboursement (1)

Compte chèques post. N°

Valeur déclarée (1)

Valeur assurée à la Cie Européenne (1)

Expéditeur : *Maison Max
14 rue de Brimmgelom
Bourcelles*

En cas de non-livraison, prière de

Nature de la marchandise (pour envois FRAGILES ou PERIS-
SABLES) :

(1) En toutes lettres. — (2) Réservé à l'administration.

17fr

MOLENBEEK
23.8.52

Belgique
4fr
Mouvement

Kg.

Colis reçu — Colli ontvangen

le à
de om

Belgode

Dantinne, S.A., Sirée 9424-11-51 (3.400.000)

Bulletin d'expédition d'un colis postal de 1 à 3 kg. expédié le 23/08/1952 de Molenbeek 2 vers Charleroi.
Taxe Principale = à 17 fr.

Timbre colis postaux N°324 + Timbres-poste 4 fr. « UPU 1952 ».

Il est plus que probable que le bureau de poste de Molenbeek 2 ne possédait plus de timbres colis postaux à 17 fr. Le postier a donc utilisé un timbre-poste à 4 fr. pour compléter le tarif.

D. C. 1985

(B)

Etiketten

Vervoerverdeling

Bestemming (2) *Roeselare*

605

Gent

Geadresseerde : *Juffr Barbies*
74 huit.
Gelu. Van de veldstr. 9
Gent

via (2) *FG 1*

Geper

Merk :

Remboursement (1)

Postcheckrekening n°

Aangegeven waarde (1)

Waarde door de Europese Mij verzekerd (1)

Afzender : *A. De Meetele Senep*
ontv. aad M
Roeselare

Frankering

13. *2100 n, 52*

Kg. *Barbies*

Bij niet-aflevering, ver

Aard van het goed (waren) :

(1) In letterschrift. —

Dantinne, S.A., Strée 9424-11-51 (3.400.000)

Colis reçu





Bulletin d'expédition d'un colis postal de 900 gr. expédié le 01/10/1952 en expès de Roeselare vers Gent.

Taxe principale jusque 1 kg = 13 fr. (Timbre colis postaux N° 324).

Frais accessoires : Express : 7 fr.

Timbres-Poste : 2 et 5 fr. « UPU 1952 ».

Express

D. C. 1985

**SPOEDBESTELLING
EXPRES**

Verkoopverdeling
05093

Bestemming : *St Denijs Westrem*

607

Geadresseerde : *Mme Poel
Dorlyckschestraatweg 6
St Denijs - Westrem bij Gent*

via

Merk :

Remboursement (1)

Postcheckrekening n°

Aangegeven waarde (1)

Waarde door de Europese Mij verzekerd (1)

(1) In letterschrift.

Afzender : *P. Derijdt
Ontvangestraat 1
Brugge*

Bij niet-aflevering, verzoeken :

Aard van het goed (voor BREEKBARE of BEDERFELIJKE
waren) : *Comen.*

14/10/52

10/11

COLIS POSTAUX

13

DE LA TOUR ET CASSE

BRUXELLES - U.P.U. BRUSSEL
1952 - U.P.U. F. BELGIË
BELGIQUE 5

Kg.

Colli

de

le

2

BELGIQUE-BELGIE

Dantinne, S.A., Sirée 6836-11-50 (3.580.000)

Bulletin d'expédition d'un colis postal jusqu'à 1 kg. expédié le 13/10/1952 en exprès de Brugges 1 vers Sint Denijs Westrem.

Taxe principale jusque 1 kg = 13 fr. (Timbre colis postaux N° 324).

Frais accessoires : Express 7 fr.

Timbres-Poste : 2 fr. « Léopold III col ouvert avec V » et 5 fr. « UPU 1952 ».

Livraison immédiate
Dadelijk bestellen

Lotissement
0453F *FBI*

998
Gand.

Destination (2)

Destinataire : *M. Henri Franssen*
44 rue des Baguettes
Gand.

via (2)

Remboursement (1)

Compte chèques post. N°

Valeur déclarée (1)

Valeur assurée à la Cie Européenne (1)

Expéditeur : *"Banahese" PPR*
118 rue Bonaventure
Jette - Bruxelles

En cas de non-livraison, prière de

Nature de la marchandise (pour envois FRAGILES ou PERIS-
SABLES) :

(1) En toutes lettres. — (2) Réservé à l'administration.

Dantinne, S.A., Strée 9424-11-51 (3.400.000)



Bulletin d'expédition d'un colis postal jusqu'à 1 kg. expédié le 13/10/1952 en livraison immédiate de Jette 1 vers Gand.

Taxe principale de 13 fr. (Timbre colis postaux N° 324).

Livraison immédiate 7 fr.

Timbres-poste : 5 fr. « Léopold III col ouvert » + 2 fr. « UPU 1952 ».

Livraison immédiate
Dadelijk bestellen

Lotissement
077191

023

Destination (2) Gand

Destinataire : Maison Eliane
Rue du Paroissier 32
Gand

via (2)

Marque :

Remboursement (1)

Compte chèques post. N°

Valeur déclarée (1)

Valeur assurée à la Cie Européenne (1)

Expéditeur : K. Janssens
Rue des Diables 7
Bruxelles

En cas de non-livraison, prière de

Nature de la marchandise (pour envois FRAGILES ou PERIS-
SABLES) :

(1) En toutes lettres. — (2) Réservé à l'administration

le à
de om

Coût ontvragen

5 fr BELGIE
1952
2 fr BELGIE
1952

LE COLIS POSTAL DE 3 A 5 KG
LE COLIS POSTAL DE 3 A 5 KG

Dantinne, S.A., Strée 9424-11-51 (3.400.000)

Bulletin d'expédition d'un colis postal de 3 à 5 kg. expédié le 7/10/1952 en livraison immédiate de Bruxelles 8 vers Gand.

Taxe principale de 20 fr. (Timbre colis postaux N° 329).

Livraison immédiate 7 fr.

Timbres-poste : 2 & 5 fr. « UPU 1952 ».



Bulletin d'expédition d'un colis postal jusqu'à 3 kg. expédié le 19/09/1952 contre remboursement de 931 fr. et en livraison immédiate d'Ixelles 4 vers La Calamine.

Taxe principale de 1 à 3 kg. = 17 fr. (Timbre colis postaux N° 327).

Frais accessoires : contre remboursement de 901 à 1000 Frs. : 12 fr.

Livraison immédiate 7 fr.

Timbres-poste 3 x 4 fr. « Poortman » + 2 & 5 fr. « UPU 1952 ».

626

985. ... - Leitungsweg

lettres — Zettel

Destination (2) *Amvers*

Bestimmungsort (2)

Expéditeur : **DEWAAY, CORTVRIENDT & Co**

Adressé : 34, Longue rue Neuve
ANVERS

Remboursement (1) — Nachnahme (1)

Compte chèques post. N°
Postscheckkonto Nr.

Valeur déclarée (1) — Wertangabe (1)
1.000 Francs

Valeur assurée à la Cie Européenne (1)
Bei der Europäischen versicherter Wert (1)

Expéditeur : **Dewaay, Cortvriendt & Co**

Absender : *Sis* en commandite simple
Agents de Change
10, rue du Midi 10

En cas de non-livraison, prière de
Kann die Sendung nicht abgeliefert
werden, so bitte ich

Nature de la marchandise (obligatoire pour envois
Art des Gutes (verpflichtend für **ZERBRECHLICHE** bzw. **VER-**
ou **PERISSABLES**) :
DERBLICHE Sendungen) :

(1) En toutes lettres. — (2) Réservé à l'administration.
(1) In Buchstaben. — (2) Von der Verwaltung auszufüllen.

Colis postal (B)
COLIS POSTAL
POSTAL PARCEL
POSTAGE-NET POSTER

BRUSSEL 1952
BRUXELLES 1952
BELGIË 1,75 BELGIQUE

BRUSSEL 1952
BRUXELLES 1952
BELGIË 1,75 BELGIQUE

le 10/3/53, à
am um

2.400

2254-7-52 (3.110.000)

Bulletin d'expédition d'un colis postal de 2,400 kg. expédié le 10/03/1953 en valeur déclarée de Bruxelles 1 vers Anvers.

Taxe principale jusque 3 kg = 17 fr. (Timbre colis postaux N° 327).

Frais accessoires : valeur déclarée, tarif unique de 5,50 fr.

Timbres-poste 2 fr. « Baudouin - De Bast » et 2 x 1,75 fr. « UPU 1952 ».

9726/19 4390
6169-18 72/18

D. C. 1985

(B)

Etiquettes
237

**VALEUR DECLAREE
AANGEGEVEN WAARDE**

932 /50

Destination : *Rance*

Destinataire : *Rance*

via

Marché *49 VI 1052*

Remboursement (1)

Compte chèques post. N°

Valeur déclarée (1)
mille francs

Valeur assurée à la Cie Européenne (1)

(1) En toutes lettres.

Expéditeur : *Siège Administratif de LA LOUVIERE*

En cas de non-liv

Nature de la marchandise : *SABLES*

17F

5 F. BELGIË

1969

1960

Colis reçu — Colli ontvangen

le *18* à *1960*

de *Je* om

Dartime, S.A., Strée 8145-5-51 (3.000.000)

Bulletin d'expédition d'un colis postal de 1,960 kg. expédié le 18/10/1952 en valeur déclarée de La Louvière vers Rance.

Taxe principale jusque 3 kg = 17 Frs. (Timbre colis postaux N° 327).

Frais accessoires : valeur déclarée, tarif unique de 5,50 fr.

Timbres-poste 50 c. « Lion héraldique » + 5 fr. « UPU 1952 ».

D. C. 1985
 (B) 2580

FR. REMBOURSEMENT

Lotissement 2580

213

Destination : Bomal 4 Ourthe

Destinataire : M. Chirion
 124 rue des Ardennes

Marque : Bomal 4 Ourthe

Remboursement (1)

Compte chèques post. N° 44279

Valeur déclarée (1)

Valeur assurée à la Cie Européenne (1)

(1) En toutes lettres.

Expéditeur : SYNOVISSE BALAND
 87, Rue des Boers
 BRUXELLES

En cas de non-livraison, prière de

Nature de la marchandise (pour envois FRAGILES ou PERIS-SABLES) :

Colis reçu — Colli ontvangen
 le à
 de om

20-5-5218
 P. BEEK
 BRUXELLES
 CONGRES U.P.U. BRUXELLES
 -1952-
 BELGIQUE 2F. BELGIE

20-5-5218
 P. BEEK
 BRUXELLES
 CONGRES U.P.U. BRUXELLES
 -1952-
 BELGIQUE 5F. BELGIE

13.
 P. BEEK
 BRUXELLES
 CONGRES U.P.U. BRUXELLES
 -1952-
 BELGIQUE 13F. BELGIE

Dantinne, S.A., Strée 8145-5-51 (3.000.000)

Bulletin d'expédition d'un colis postal jusqu'à 1 kg. expédié le 20/05/1952 contre remboursement de 259 fr. de Etterbeek 4 vers Bomal sur Ourthe.

Taxe principale jusque 1 kg = 13 fr. (Timbre colis postaux N°324).

Frais accessoires : contre remboursement de 201 à 300 fr. : 7 fr.

Timbres-poste : 2 & 5 fr. « UPU 1952 ».

041

Lotissement
FCRA

Destination (2) *VIRE Charleroi*

FC **REMBOURSEMENT** 3410.

Destinataire : *Monsieur Jean Place*
Palais du Temple Charleroi

Marque :

Remboursement (1)

Compte chèques post. N° *39824*
Monsieur quatre cent et deux francs

Valeur déclarée (1) —

Valeur assurée à la Cie Européenne

Expéditeur :

En cas de non-livraison, prière de *le déviser*

Nature de la marchandise (pour envois FRAGILES ou PERTURBABLES) : *livres*

(1) En toutes lettres. — (2) Réservé à l'administration.

Dantinne, S.A., Sirée 9424-11-51 (3.400.000)

Bulletin d'expédition d'un colis postal jusqu'à 1 kg. expédié le 19/09/1952 contre remboursement de 3.410 fr. de Bruxelles 3 vers Charleroi.

Taxe principale jusqu'à 1 kg. = 13 fr. (Timbre colis postaux N° 324).

Frais accessoires : contre remboursement jusque 3500 fr. : 18,25 fr.

Timbres-poste : 1,75 fr. « Léopold III col ouvert » + 50 c. « Chiffre sur Lion Héraldique » + 2 x 8 fr. « UPU 1952 ».

376

Remboursement

Destination (2)

**REMBOURSEMENT
VERREKENING**

Destinataire : *Luxquin
8 Quai de la Lorraine
Marchienne au Pont*

Marque :

Remboursement (1)

Compte chèques post. N° *20-60-97*

Valeur déclarée (1)

Valeur assurée à la Cie Européenne (1)

Expéditeur : *BOU
BRUXELLES*

En cas de non-livraison, prière de

Nature de la marchandise (pour envois **FRAGILES** ou **PERIS-
SABLES**) :

(1) En toutes lettres. — (2) Réservé à l'administration.

Dantinne, S.A., Sirée 9424-11-51 (3.400.000)

Kg. *2 K 1/2*

Colis reçu — Colli ontvangen
le *5* à *5,40*
de om

Belgique

Bulletin d'expédition d'un colis postal de 2 kg. 1/2 expédié le 09/08/1952 contre remboursement de 545,40 fr. de Bruxelles 1 vers Marchienne au Pont.

Taxe principale jusque 3 kg = 17 fr. (Timbre colis postaux N°327).

Frais accessoires : contre remboursement de 501 à 600 fr. : 10,40 fr.

Timbres-poste : 40 c. « Petit Sceau de l'Etat » + 10 fr « UPU 1952 ».

D. C. 1985

(B) **467**

**REMBOURSEMENT
VERREKENING**

(2) *Mont sur Marchienne*

Destinataire : *Gilliant*
Place Communale 30
Mont-sur-Marchienne

via (2)

Marque :

Remboursement (1)

Compte chèques post. N° *20 60 72*

Valeur déclarée (1)

Valeur assurée à la Cie Européenne (1)

Expéditeur : *BRUXELLES*
1.297,25

Kg. *7,500*

En cas de non-livraison.

Nature de la marchandise : *SABLES)*

(1) En toutes lettres. —

Danthine, S.A., Strée 9424-11-51 (3.400.000)

Gilliant

Bulletin d'expédition d'un colis postal de 1,5 kg. expédié le 04/09/1952 contre remboursement de 1.297,25 fr. de Bruxelles 7 vers Mont sur Marchienne.

Taxe principale jusqu'à 3 kg = 17 fr. (Timbre colis postaux N°327).

Frais accessoires - contre remboursement : + de 1000 = 12 + 25 par tranche de 100 fr. soit 75 c.

Timbres-poste : 2 x 50 c. « Petit Sceau de l'Etat » + 1,75 fr. et 10 fr. « UPU 1952 ».

9/50

1187

a Boussu-lez-Walcourt

713

Herbesthal

820f

frs

D. C. 1985

(B)

Remboursement

Lotissement

Destination (2)

Destinataire :

Mr. Fatzinger Guillaume
Rue Verret N°1
Herbesthal.

via (2)

Marque :

Remboursement (1)
attache on mandat
Compte chèques post. N°
826 frs
Valeur déclarée (1)

Valeur assurée à la Cie Européenne (1)

4224-11-51 (3.400.000)

LE CHARGEMENT DE L'ENVOI

LETTRES POSTALES

POSTE COLLE

20F

1108 A

56

BOUSSU-LEZ-WALCOURT

FRÈRES

COULBOURNE

LES ou PERIS

Colis reçu — Colli ontvangen
pas argent.
le à
de
Avez-vous cherché
Fatzinger

8F BELGIË

4 BELGIË

CONGRES 1952 U.P.U. BRUSSEL BELGIQUE

CONGRES 1952 U.P.U. BRUXELLES BELGIQUE

Bulletin d'expédition d'un colis postal de 5 kg. expédié le 05/06/1952 contre remboursement de 826 fr. de Boussu-Lez-Walcourt vers Herbesthal.

Taxe principale jusqu'à 5 kg. = 20 fr. (Timbre colis postaux N° 329).

Frais accessoires : contre remboursement de 801 à 900 fr. : 12 fr.

Timbres-poste : 4 & 8 fr. « UPU 1952 ».

246

Lotissement
FCR 1

580

REMBOURSEMENT
VERREKENING

ation (2) _____

Destinataire : *Philippe*
Rue de la Régence 5
Gerpinnes

via (2) *Gerpinnes*
Charlevi

Marché :

Remboursement (1)

Compte chèques post. N° *20 60 92*

~~Valeur déclarée (1)~~

Valeur assurée à la Cie Européenne (1)

Expéditeur : **RADIO-BOURSE**
16/18, Rue du Marché-aux-Herbes, 10/11
BRUXELLES

En cas de non-livraison, prière de _____

Nature de la marchandise (pour envois **FRAGILES** ou **PERIS-**
SABLES) : _____

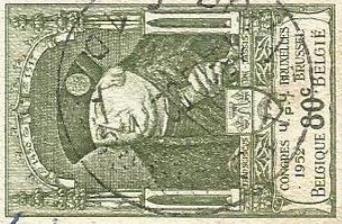
(1) En toutes lettres. — (2) Réservé à l'administration.

Dantinne, S.A., Strée 9424-11-51 (3.400.000)

10,80

Kg. *3 kg 300*

699

Bulletin d'expédition d'un colis postal de 3,400 kg. expédié le 15/10/1952 contre remboursement de 699 fr. de Bruxelles 1 vers Gerpinnes.

Taxe principale de 3 à 5 kg. = 20 fr. (Timbre colis postaux N°329).

Frais accessoires : contre remboursement de 601 à 700 fr. : 10,80 fr.

Timbres-poste : 10 fr. « Poortman » + 80 c. « UPU 1952 ».

5.v. Tarifs spéciaux

Franchise postale

Il est possible à toute personne d'envoyer, sans frais par la poste, des lettres simples adressées par exemple :

- Au Roi, la famille Royale et les services de la Cour
- Au Président de la Chambre des Représentants, au Président du Sénat, aux Vice-Présidents, Questeurs, Secrétaires et Services de ces deux instances.
- A l'Inspecteur Général des Postes
- Aux Directeurs des Postes
- Aux Procureurs généraux près de la Cours d'appel
- Au Gouverneur de sa province
- Au Percepteur du bureau de votre localité
- L'Office des Chèques Postaux
- Etc ...



Lettre recommandée en franchise de port (vers Gouverneur de province) de Petegem (Flandre Orientale), le 23 septembre 1952 vers Gent.

Tarif : gratuité de port pour la lettre et tarif préférentiel correspondant à 50 % de la taxe de recommandation
=> 2 fr.

Tarifs préférentiels



Lettre simple en RP (recommandé postal) de Bruxelles le 11 juillet 1952 vers Bissegem (Flandre Occidentale).

Franchise postale pour la lettre simple et la taxe de recommandation, mais application de la taxe pour l'« A.R. » (Accusé de Réception), soit 1,75 fr. à l'aide d'un timbre « UPU 1952 ».

5.w. Journaux et périodiques sous bande (manchon)

Service Intérieur

Du 14-05-1952 au 30-09-1957	Jusqu'à 75 gr. Par tranche de 50 gr. ou fraction en plus	0,10 + 0,10
Du 01-10-1957 au 31-12-1957	Jusqu'à 75 gr. Par tranche de 50 gr. ou fraction en plus	0,20 + 0,20
Du 01-01-1958 au 01-10-1959	Jusqu'à 75 gr. Par tranche de 50 gr. ou fraction en plus	0,10 + 0,10

Service international

Du 14-05-1952 au 30-09-1957	Par tranche de 50 gr.	0,40
Du 01-10-1957 au 01-10-1959	Par tranche de 50 gr.	0,50



Journal ou périodique expédié de Malines le 17 octobre 1952 vers Blönried (Allemagne)

Tarif : pour un envoi jusqu'à 100 gr. 2 x 40 c. soit 80 c. Utilisation d'un timbre 80 c. « UPU 1952 ».



Bande de journal parti d'Ath le 17 juillet 1952 vers Paris / France où elle parvint le 19 juillet. Passage par les Douanes / Lille.

Tarif du 15.12.48 : journaux = 40c par 50gr (2x) = 80c + Recommandation = 4 Fr + droit fixe de remboursement à partir 15/12/48 = 5fr. (pas de droit proportionnel car < 40fr).

Affranchissement à 9.90 Fr – 10c de trop par 8 Fr. – U.P.U. + 70c – Petit sceau de l'Etat + 1.20 Fr – Léopold III Col Ouvert

5.x. Procuration

Les procurations déposées à la poste pour la remise des correspondances, donnent lieu à la perception, par mandataire, d'une taxe payable annuellement, échéance le 31 décembre de chaque année.

TARIFS

Au 14 mai 1952	25 fr.
Au 01 octobre 1957	30 fr.
Au 01 juin 1972	50 fr.



Procuration simple (une seule personne) délivrée à Jette, le 23 mai 1952.

Tarif : 25 fr.

Utilisation d'un timbre à 5 et 20 fr.

« UPU 1952 ».

La procuration a été utilisée jusqu'en 1983.

6. Service international

6.a. Lettres - Progression des affranchissements

i. Service normal

15.12.48

Lettre :	4 Fr / 20gr
Lettre échelon suppl. :	2.50 Fr / 20gr
Carte postale :	2.50 Fr
Imprimé :	80c / 50gr
Recommandation :	4 Fr
Expres :	8 Fr
Acussé de réception AR :	4 Fr

15.12.52

Lettre :	4 Fr / 20gr
Lettre échelon suppl. :	2.50 Fr / 20gr
Carte postale :	2.50 Fr
Imprimé :	80c / 50gr
Recommandation :	5 Fr
Expres :	8 Fr
Acussé de réception AR :	4 Fr

Tarif à 80c. – imprimé international



Lettre de deuil expédiée de St Martens-Latem le 13 juin 1952 à destination de Londres / UK.
Tarif : imprimé international = 80c / 50gr affranchi par 80c – UPU 1952.

Tarif à 2.50 Fr – carte postale internationale



Carte-vue expédiée de Bruxelles le 8 janvier 1953 à destination de Roubaix / France
Affranchissement par 2.50 Fr– UPU 1952 - planche 2 et numéro de feuille.

Tarif à 4 Fr / 20gr – lettre internationale



Lettre expédiée de Bruxelles le 9 octobre 1952 vers Turcoing / France.
Affranchie par 4F – UPU 1952 – planche 1 + numéro de feuille.



Lettre expédiée de Bruxelles le 3 octobre 1952 vers Paris / France.
Affranchie par 80c. – UPU 1952 – 5x.

Tarif à 6.50 Fr – 2^{ème} échelon international (15.12.48)



Lettre partie de
Jette 1 le 25
octobre 1952 à
destination de
Frankfort /
Allemagne

Tarif du 15.12.48 :
Lettre
internationale = 4
Fr / 20gr + 2^{ème}
échelon = 2.50 Fr
/20gr suppl

Affranchissement :
à 6.50 Fr correct
pour lettre de 20-40
gr par 2.50 Fr –
U.P.U. + 4 Fr –
Poortman

Tarif à 8 Fr – recommandé international (15.12.48)



Lettre recommandée
expédiée d'Anderlecht
le 19 juillet 1952 à
destination de Los
Angeles / USA où elle
parvint le 4 août.
Tarif du 15.12.48 :

Lettre internationale à 4 Fr + recommandation à 4 Fr. – Affranchissement : 8 Fr. – U.P.U.

Tarif à 9 Fr – recommandé international (15.12.52)



Lettre recommandée
expédiée d'Anvers, le 21
août 1954 à destination de
Mérignac (Gironde –
France).

Tarif du 15.12.52 : Lettre
internationale à 4 Fr +
recommandation à 5 Fr

Affranchissement : 5 Fr –
U.P.U. + 4 Fr « Béguinage
de Bruges ».

Tarif à 10.50 Fr



Lettre recommandée expédiée de Bruxelles le 26 mai 1952 à Naples / Italie.

Tarif du 15.12.48 : lettre internationale à 4 Fr / 20gr + échelon supplémentaire à 2.50 Fr / 20 gr (1x) + recommandation à 4 Fr.

Affranchie 10.50 Fr par 1.75 F – UPU 1952 – 2 bandes de 3 horizontales.

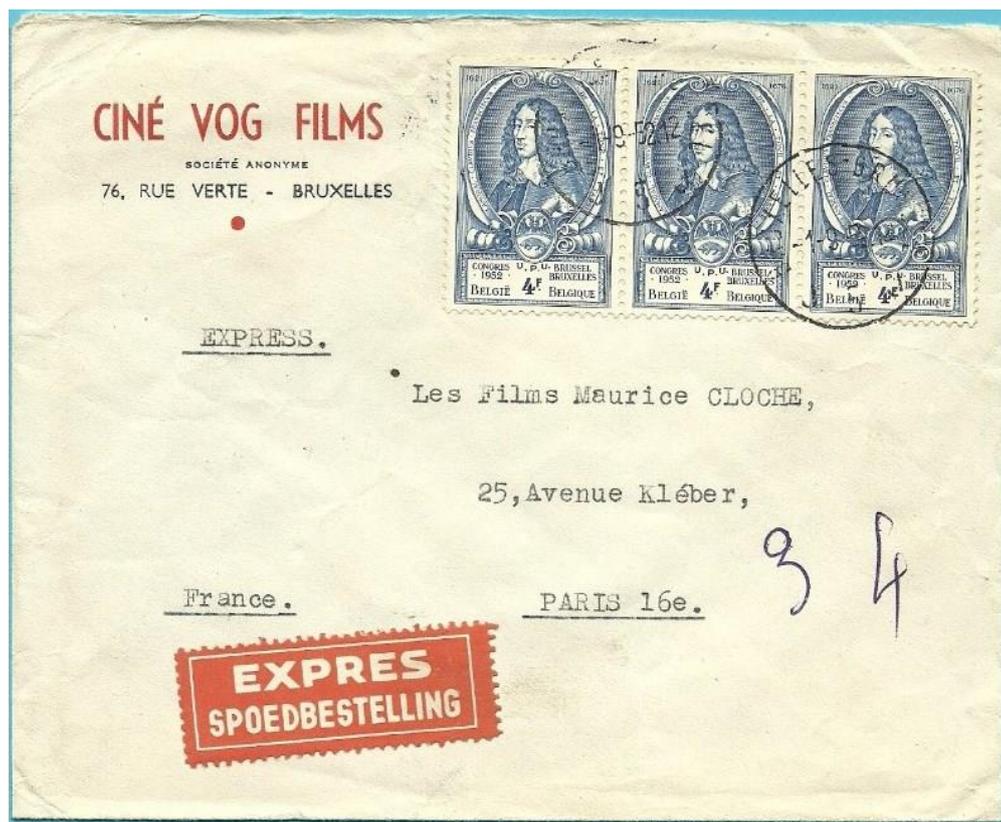
Tarif à 11.50 Fr



Lettre recommandée partie de Liège D1B le 28 septembre 1953 à destination d'Orlando / USA où elle parvint le 12 octobre.

Tarif du 15/12/52 : Lettre internationale (4 Fr) – 2^{ème} échelon (2.50 Fr) – recommandée (5 Fr)
Affranchissement : à 11.50 Fr correct pour lettre de 0-20 gr : 10 Fr UPU - 1.20 Fr + 30c commémoratif – 5c & 25c Lion V.

Tarif à 12 Fr



Lettre expédiée en expres de Bruxelles le 1^{er} septembre 1952 à destination de Paris / France.

Tarif du 15.12.48 : lettre internationale à 4 Fr / 20gr + expres à 8 Fr.

Affranchie par 4 F – UPU 1952 – bande de 3 horizontale.

Tarif à 13 Fr



Lettre recommandée expédiée de Bruxelles le 21 août 1952 à destination de Bale / Suisse.

Tarif du 15.12.48 : lettre internationale à 4 Fr / 20gr + échelon supplémentaire à 2.50 Fr / 20gr (2x) + recommandation à 4 Fr.

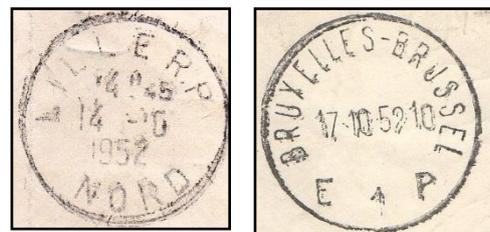
Affranchie à 13 Fr – correct pour une lettre de 41-60gr par 3F & 10F – UPU 1952.

Tarif à 20 Fr



Lettre recommandée expédiée par expres & AR de Bruxelles le 13 octobre 1952 à destination de Lille / France où elle parvint le lendemain.

Mention « refusée par la destinataire le 14/10/52 ». Griffes françaises REFUSE & RETOUR A L'ENVOYEUR Retour à Bruxelles le 17 octobre.

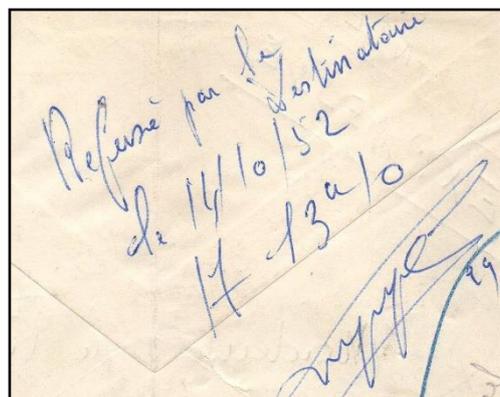


Tarif du 15/12/48

- Lettre internationale = 4 Fr
- Expres international = 8 Fr
- Recommandation = 4 Fr
- Accusé de réception = 4 Fr

Affranchissement : à 20 Fr correct pour lettre de 0-20 gr.

- 20 Fr – U.P.U.



Etiquette belge bilingue « EXPRES / SPOEDBESTELLING ».

Tarif à 28 Fr



Fragment de lettre pesante expédiée de Bruxelles 10 en 1952 à destination de Montréal / Canada.

Tarif du 15.12.48 : Lettre internationale = 4 Fr / 20gr + Echelon supplémentaire = 2.50 Fr / 20 gr - 8x + Recommandation = 4 Fr.

Affranchissement à 28 Fr – correct pour une lettre de 161-180 gr par 1.75F (paire) & 20F – UPU + 4F bleu – Poortman + 50c bleu clair – Lion Héraldique.

ii. Poste aérienne

Surtaxe aérienne

01.05.52

Résumé succinct – toujours se référer au tarif précis du pays de destination

Europe :	gratuit
Afrique :	entre 1 Fr et 4 Fr /5gr
Amérique du Nord :	3 Fr / 5gr
Amérique centrale :	4 Fr / 5gr
Amérique du Sud :	6 Fr / 5gr
Péninsule arabique :	2 Fr / 5gr
Chine, Indonésie, Japon :	6 Fr / 5gr
Inde :	4 Fr / 5gr
Australie :	9 Fr / 5gr

01.07.53

Résumé succinct – toujours se référer au tarif précis du pays de destination

Europe :	gratuit
Afrique :	entre 1 Fr et 3 Fr /5gr
Amérique du Nord :	2.50 Fr / 5gr
Amérique centrale :	3 Fr / 5gr
Amérique du Sud :	5 Fr / 5gr
Péninsule arabique :	2 Fr / 5gr
Chine , Japon :	4 Fr / 5gr
Indonésie :	5 Fr / 5gr
Inde :	3 Fr / 5gr
Australie :	7 Fr / 5gr

Tarif à 6.50 Fr

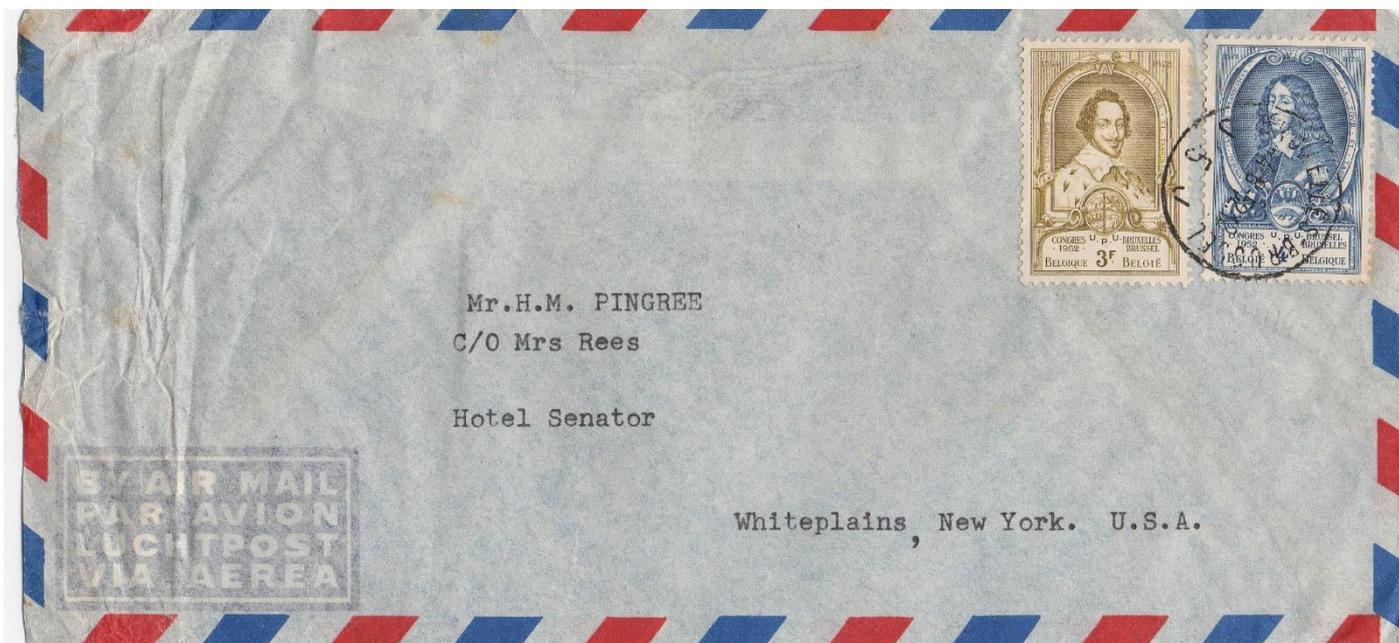


Lettre par avion partie de Bruxelles le 6 janvier 1954 à destination de Macomb/ Illinois / USA

Tarif : Lettre internationale (15/12/52 – 4 Fr.) + Port avion vers USA (01/07/53 – 2.50 Fr/ 5 gr) = 6.50 Fr

Affranchissement : 80c. – U.P.U. + 20Fr. Lion Héraldique + 1.50 Fr. & 4 Fr. Baudouin type Marchand

Tarif à 7 Fr



Lettre par avion expédiée de Bruxelles J5J le 4 août 1952 à destination de Whiteplains / New York / USA.

Tarif : Lettre internationale (15/12/48 - 4 Fr.) + Port avion vers USA (01/05/52 – 3 Fr / 5 gr) = 7 Fr.

Affranchissement : 3 F & 4 Fr. – U.P.U.

Tarif à 9 Fr

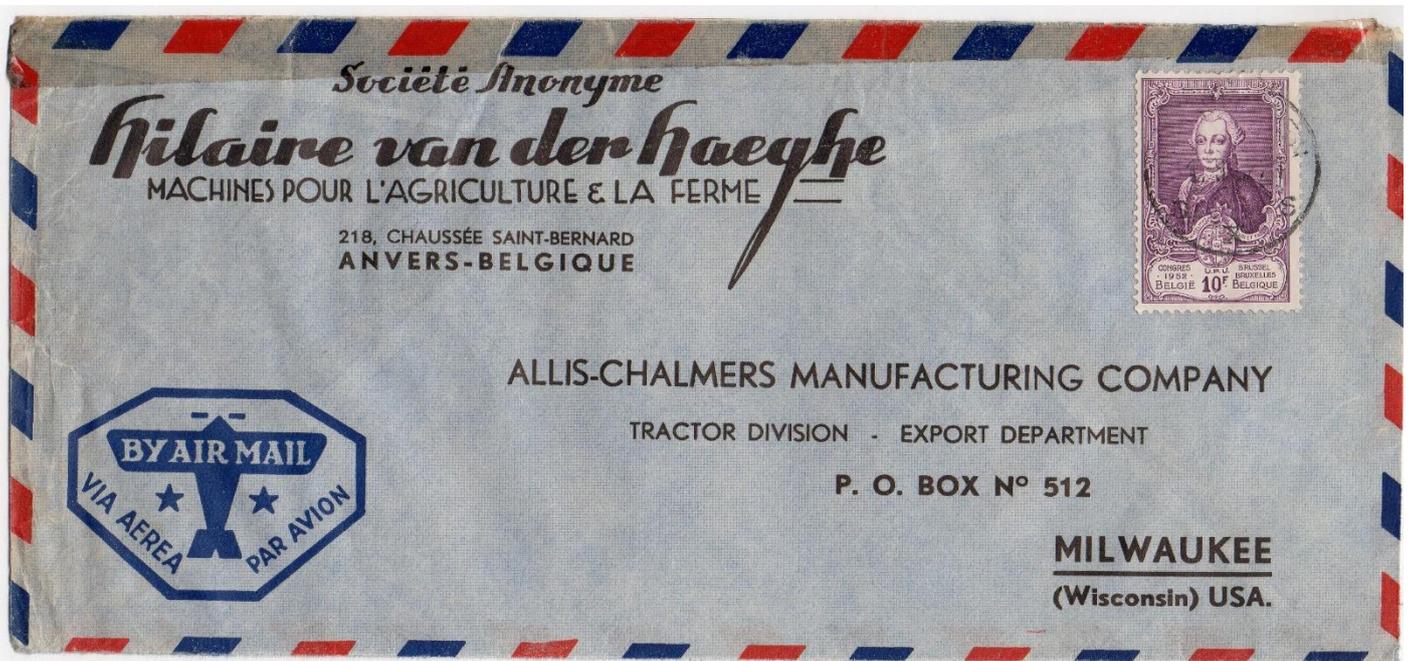


Lettre par avion partie de Montignies-sur-Sambre le 8 septembre 1953 à destination de Lakefield / Ontario / Canada.

Tarif : Lettre internationale (15/12/52 – 4 Fr) + Port avion vers Canada (01/07/53 – 2 x 2.50 Fr/ 5 gr) = 9 Fr.

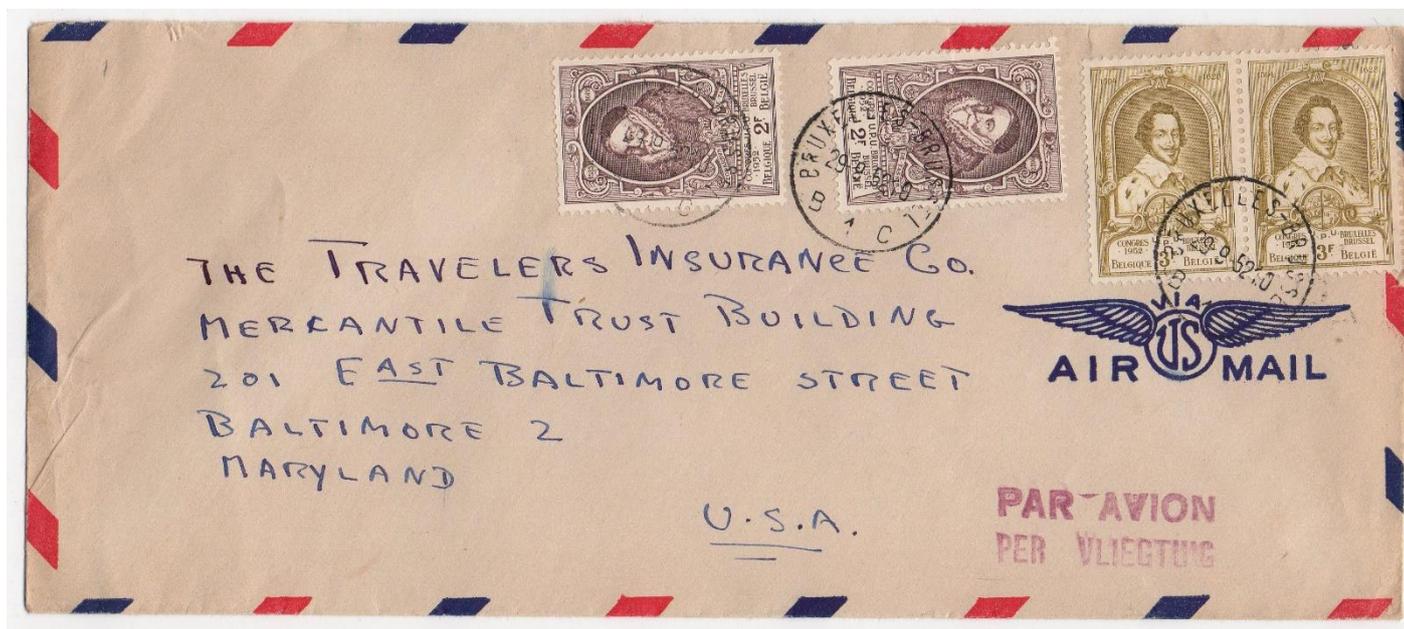
Affranchissement : 8 Fr. – U.P.U. + 1F Lion Héraldique.

Tarif à 10 Fr



Lettre par avion partie d'Anvers le 1^{er} septembre 1952 à destination de Milwaukee / Wisconsin / USA.
Tarif : Lettre internationale (15/12/48 - 4 Fr) + Port avion vers USA (01/05/52 – 2 x 3 Fr / 5 gr) = 10 Fr.
Affranchissement : 10 Fr – U.P.U.

Les Belgolâtres



Lettre par avion partie de Bruxelles le 29 août 1952 à destination de Baltimore / Maryland / USA.

Tarif : Lettre internationale (15/12/48 - 4 Fr) + Port avion vers USA (01/05/52 - 2 x 3 Fr / 5 gr) = 10 Fr.
Affranchissement : 2 Fr (2x) + 3 F (paire) - U.P.U.



Lettre par avion partie d'Anvers le 4 juillet 1952 à destination de new York / USA.

Tarif : Lettre internationale (15/12/48 - 4 Fr) + Port avion vers USA (01/05/52 - 2 x 3 Fr / 5 gr) = 10 Fr.
Affranchissement : correct à 10 Fr - 5 F (paire) - U.P.U.

Les Belgolâtres



Lettre par avion expédiée d'Hermeton-sur-Meuse le 4 juin 1952 vers Baltimore / Maryland / USA.
 Tarif : Lettre internationale (15/12/48 - 4 Fr) + Port avion vers USA (01/05/52 - 2 x 3 Fr / 5 gr) = 10 Fr.
 Affranchissement : 10 Fr - correct - 2 Fr, 3Fr & 5 Fr - UPU.



Lettre par avion
 expédiée de
 Schaerbeek le 12
 octobre 1952 vers
 Pittsburgh / USA.

Tarif : Lettre
 internationale
 (15/12/48 - 4 Fr) + Port
 avion vers USA
 (01/05/52 - 2 x 3 Fr / 5
 gr) = 10 Fr.

Affranchissement : 10
 Fr. - correct - 2 F & 8
 F - UPU.

Tarif à 13 Fr

Lettre expédiée par avion de Verviers le 8 juillet 1952 à destination de Wellington / Nouvelle-Zélande.

Tarif du 15.12.48 :
Lettre internationale à 4 Fr + surtaxe aérienne vers Nouvelle Zélande à 9 Fr / 5gr.

Affranchissement à 13 Fr correct pour lettre de 0-5 gr : 5F & 8F - UPU 1952.



Tarif à 14 Fr



Lettre recommandée expédiée par avion d'Anvers le 9 octobre 1952 à destination de Philadelphie / USA.

Tarif du 15.12.48 :
Lettre internationale à 4 Fr + recommandation à 4 Fr + surtaxe aérienne vers USA à 3 Fr / 5gr (2x).

Affranchissement à 14 Fr correct pour lettre de 6-10gr : 4 F - UPU 1952 + 5F Léopold III Col ouvert + V (2x).

Tarif à 16 Fr



Lettre expédiée par avion de Liège le 12 septembre à 1952 destination de Chicago / USA.
Griffe bilingue encadrée « IN DE BUS GEVONDEN / TROUVE A LA BOITE » car les envois par avion devaient être encore présentés au guichet.

Tarif du 15.12.48 : Lettre internationale à 4 Fr + surtaxe aérienne vers USA à 3 Fr / 5gr (4x)
Affranchissement à 16 Fr correct pour lettre de 6-10 gr : 3 Fr UPU 1952 (5x) + 50c (paire) Chiffre sur Lion Héraldique.



Lettre expédiée par avion d'Anvers à destination de Parana / Argentine.

Tarif du 15.12.48 : Lettre internationale à 4 Fr + surtaxe aérienne vers Argentine à 6 Fr / 5gr (2x).
Affranchissement à 16 Fr correct pour lettre de 6-10 gr : 10 Fr UPU 1952 + 6 F Léopold III Poortman.

Tarif à 17.50 Fr



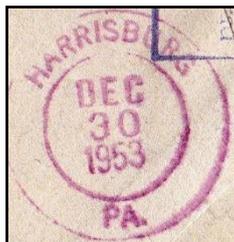
Lettre par avion expédiée en recommandé de Bruxelles 14 le 24 décembre 1953 à destination d'Harrisburg / USA où elle parvint le 30 décembre.

Tarif :

- Lettre internationale (15/12/52) = 4 Fr
- Recommandation (15.12.52) = 5Fr
- Port avion (01/07/53) = 2.50Fr / 5gr

Affranchissement : correct à 17.50F pour lettre avion de 11-15 gr

- 2.50 F – U.P.U. – bloc de 4
- 6 F – poste aérienne Skymaster
- 50c – Lion Héraldique V



Tarif à 18 Fr



Lettre par avion Expres partie de Wavre le 29 septembre 1952 à destination de New York / USA où elle parvint le lendemain

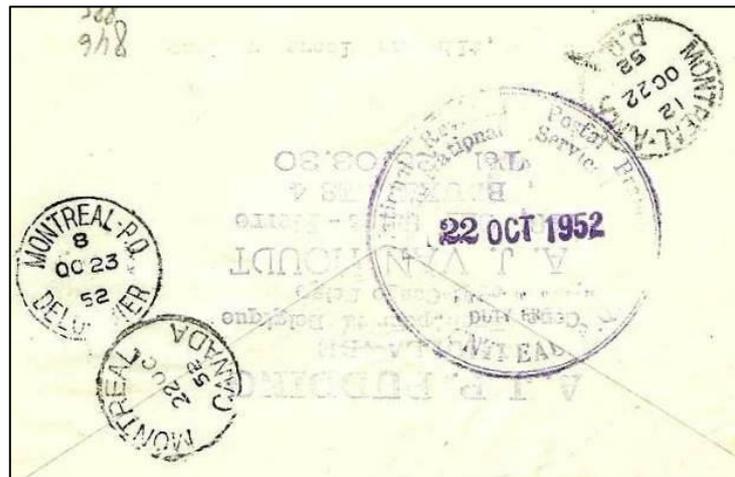
Tarif :

- Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr
- Expres = 8 Fr
- 2^{ème} échelon aérien pour les USA = 2 x 3F

Affranchissement : à 18 Fr correct pour lettre de 5-10 gr

- 2 Fr & 8 Fr (paire horizontale) – U.P.U.

Tarif à 20 Fr



Lettre recommandée expédiée par avion de Bruxelles 38 le 20 octobre 1952 à destination de Montréal / Canada où elle parvint le 22 octobre

Tarif du 15/12/48

- Lettre internationale = 4 Fr / 20gr
- Recommandation = 4 Fr
- Surtaxe aérienne vers Canada = 3 Fr / 5gr (4x)

Affranchissement : à 20 Fr correct pour lettre de 16-20 gr par 4 Fr – U.P.U. (paire) + 2.50 Fr Léopold III Col Ouvert (paire) + 7 Fr poste aérienne 1951.

Tarif à 21.50 Fr



Lettre expédiée par avion de Huy le 23 mai 1953 à destination de Worcester / USA.

Tarif du 15/12/52

- Lettre internationale = 4 Fr / 20gr
- Echelon supplémentaire = 2.50 Fr / 20gr
- Surtaxe aérienne vers USA = 3 Fr / 5gr (5x)

Affranchissement à 21.50 Fr correct pour lettre de 21-25 gr

- 3 Fr – U.P.U.
- 2 F & 4 F (4x) Roi Baudouin type De Bast
- 50c Chiffre sur Lion Héraldique.

Tarif à 25.50 Fr



Lettre par avion recommandée partie de Bruxelles E1B le 23 septembre 1952 à destination de Babylon / USA via New York le 25 septembre.

Tarif : lettre avion de 25 grammes

- Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr
- Echelon supplémentaire = 2.50 Fr
- Recommandation = 4 Fr
- Port avion vers USA : 5 x 3F / 5 gr

Affranchissement : correct à 25,50 Fr

- 4 Fr & 20 Fr – U.P.U.
- 1 Fr - Chiffre sur Lion Héraldique
- 50c - Petit sceau de l'Etat

Tarif à 28 Fr



Lettre par avion partie d'Anvers le 14 juillet 1952 à destination de Buenos-Aires / Argentine.

Tarif : lettre avion de 16-20 grammes

- Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr /20gr
- Port avion vers USA : 4x 6 F / 5 gr = 24 Fr

Affranchissement : correct à 28 Fr par 4 F (2x) & 10 F (2x) – U.P.U.

Tarif à 30.50 Fr



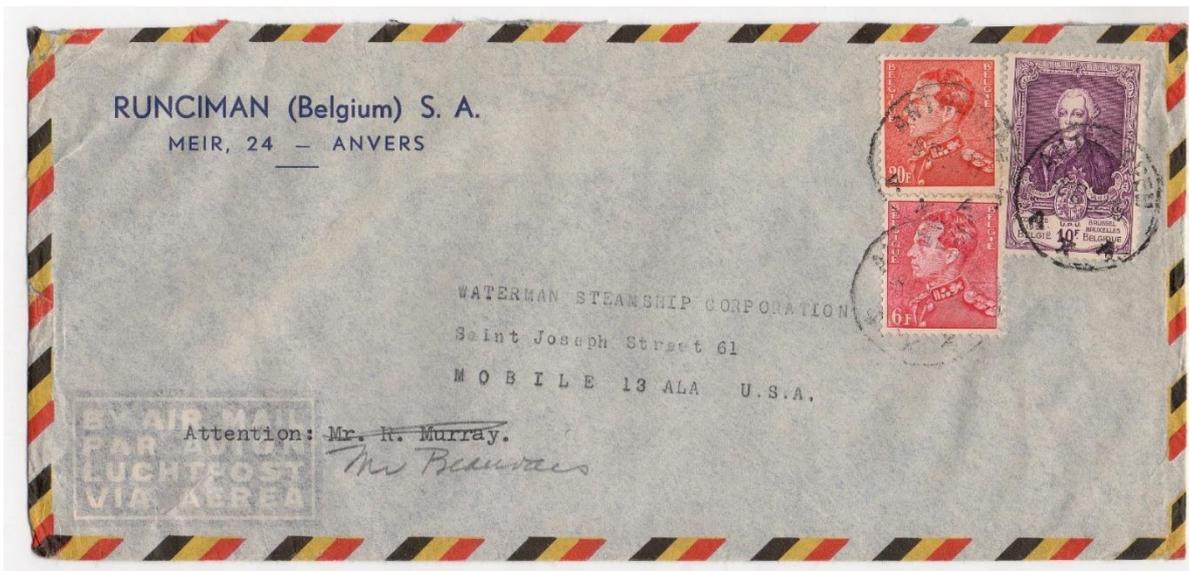
Lettre par avion partie d'Anvers le 17 septembre 1952 à destination de Foxboro / USA.

Tarif : lettre avion de 36-40 grammes

- Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr /20gr
- échelon supplémentaire= 2.50 Fr
- Port avion vers USA : 8 x 3F / 5 gr = 24 Fr

Affranchissement : correct à 30.50 Fr par 10 F & 20 F – U.P.U. + 50c Petit sceau de l'Etat

Tarif à 36 Fr



Lettre par avion partie d'Antwerpen SXS le 8 août 1952 à destination de Mobile / USA.

Tarif : lettre avion de 45 grammes

- Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr
- 2x échelon supplémentaire= 2 x 2.50 Fr
- Port avion vers USA : 9 x 3F / 5 gr

Affranchissement : correct à 36 Fr par 10 Fr – U.P.U. et 6 Fr & 20 Fr Poortman

Tarif à 42 Fr



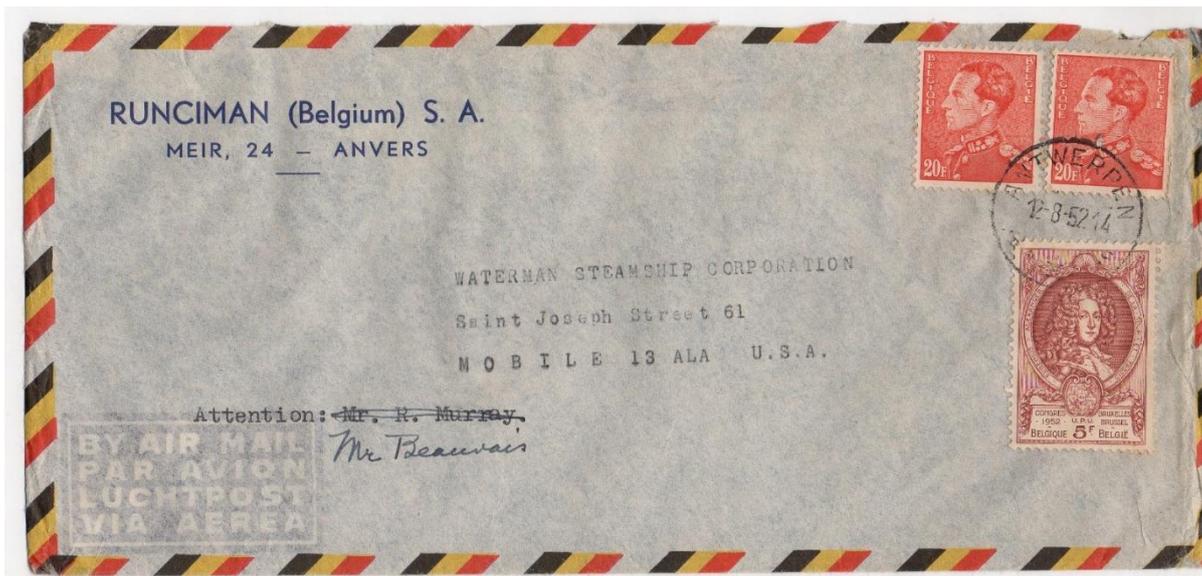
Lettre par avion partie d'Antwerpen SXS le 5 septembre 1952 à destination de Mobile / USA.

Tarif : lettre avion de 55 grammes

- Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr
- 2x échelon supplémentaire = 2 x 2.50 Fr
- Port avion vers USA : 11 x 3F / 5 gr

Affranchissement : correct à 42 Fr affranchi par 20 Fr – U.P.U. paire verticale & 2 Fr Léopold III – V

Tarif à 45 Fr



Lettre par avion partie d'Antwerpen SXS le 12 août 1952 à destination de Mobile / USA.

Tarif : lettre avion de 60 grammes

- Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr
- 2 x échelon supplémentaire = 2 x 2.50 Fr
- Port avion vers USA : 12 x 3F / 5 gr

Affranchissement : correct à 45 Fr affranchi par 5 Fr – U.P.U. & 20 Fr Poortman

6.- Destination

EUROPE

ALLEMAGNE



Lettre expédiée par expres de Gand le 14 juillet 1952 à destination de Gremmendorf / Allemagne où elle parvint le lendemain via Bruxelles le 14/07 et l'ambulant ferroviaire allemand Köln – Hannover – Zug 111 le 15 /07.

Tarif du 15.12.48 : Lettre internationale à 4 Fr. / 20gr. + Expres international à 8 Fr.

Affranchissement à 12 Fr correct pour lettre de 0-20 gr. par 4 Fr. – U.P.U. – bande de 3 horizontale.

Etiquette belge bilingue « SPOEDBESTELLING / EXPRES ».

ANGLETERRE

Lettre recommandée
expédiée de
Bruxelles le 6 août
1952 à destination de
Londres / UK.

Tarif du 15.12.48 :
lettre à 4 Fr / 20gr +
recommandation à 4
Fr.

Affranchissement
par 4 F (paire) –
UPU 1952
Griffe anglaise
encadrée sur deux
lignes en violet
« Undelivered for
reason stated / return
to sender” + griffe
“RETOUR”.



AUTRICHE



Carte-vue
expédiée de
Bruxelles le
10 juin 1952
à destination
de Vienne /
Autriche.
Tarif du
15.12.48 :
carte postale
à 2.50 Fr –
tarif avion
gratuit en
Europe.

Affranchissement par 2.50 Fr– UPU 1952.

Censure autrichienne.

Griffe bilingue encadrée « IN DE BUS GEVONDEN / TROUVE DANS LA BOITE » appliquée car les envois par avion devaient être présentés au guichet.

BULGARIE

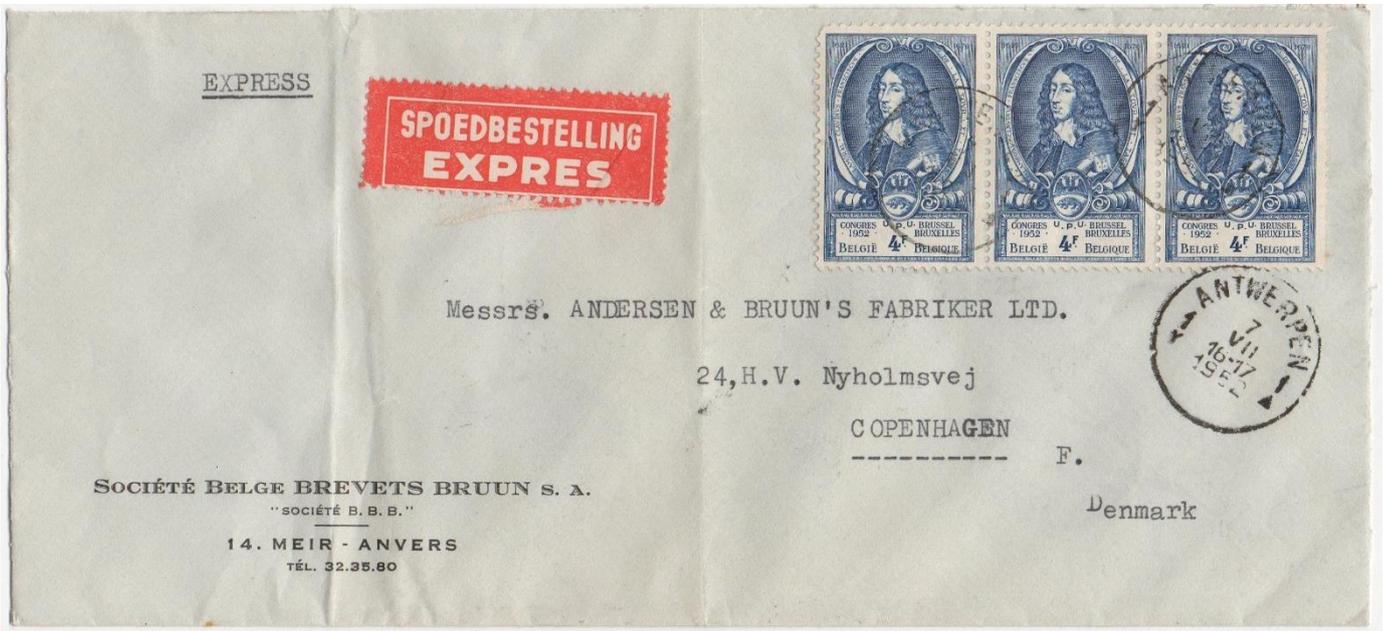


Carte-vue expédiée d'Hamoir le 21 juin 1952 à destination de Sofia / Bulgarie.

Tarif du 15.12.48 : carte postale à 2.50 Fr.

Affranchissement par 2.50 Fr-UPU 1952.

DANEMARK



Lettre expédiée par expres d'Anvers le 7 juillet 1952 à destination de Copenhague / Danemark où elle parvint le lendemain.

Tarif du 15.12.48 : Lettre internationale à 4 Fr /20gr. + Expres à 8 Fr.



Affranchissement à 12 Fr correct pour lettre de 0-20 gr. par 4 Fr. – U.P.U. – bande de 3 horizontale.

Etiquette belge bilingue « SPOEDBESTELLING / EXPRES ».

ESPAGNE

Lettre recommandée
expédiée d'Anvers
le 30 octobre 1952 à
destination de
Madrid / Espagne où
elle parvint le 1^{er}
novembre.

Tarif du 15.12.48 :
lettre à 4 Fr / 20gr +
recommandation à 4
Fr.

Affranchissement
correct à 8 Fr par
1.75 F (paire – coin
de feuille) + 4 F–
UPU 1952 + 20c.
Chiffre sur Lion
Héraldique + 30c
Petit sceau de l'Etat.



FINLANDE



Lettre expédiée de Gand le
16 juillet 1952 à
destination de Helsingfors
/ Finlande où elle parvint
le 18 juillet.

Tarif du 15.12.48 : lettre à
4 Fr / 20gr – tarif avion
gratuit pour l'Europe
(01.05.52).

Affranchissement correct
à 4 Fr par 3F – UPU 1952
et 1 F Léopold III Col
Ouvert.

Griffe encadrée bilingue
« IN DE BUS
GEVONDEN / TROUVE
A LA BOITE » apposée
car les envois par avion
devaient être déposés au
guichet.

Marque d'identification de

l'opérateur M.I.O. du centre de tri de Gand X travaillant sur une machine de type MARK 4 - « BA ».

FRANCE

Lettre expédiée de Liège le 22 octobre 1952 à destination de Deville les Rouen / France.

Tarif 15.12.48 : Lettre à 4 Fr / 20gr.

Affranchissement par 1.75 Fr– UPU 1952 (paire horizontale) + 10c Petit sceau de l'Etat + 20c Chiffre sur Lion Héraldique (paire horiz.).



Annulation mécanique à flamme de Liège apposée à l'envers et n'oblitérant pas les timbres ; ceux-ci furent annulés à l'arrivée par la griffe du bureau français de DEVILLE LES ROUEN – apposée deux fois.

HONGRIE



Lettre recommandée expédiée de Mons le 11 juin 1952 à destination de Budapest / Hongrie.
 Tarif du 15.12.48 : lettre à 4 Fr / 20gr + échelon supplémentaire à 2.50 Fr / 20gr + recommandation à 4 Fr.
 Affranchissement correct à 10.50 Fr pour une lettre de 21-40 gr par 2.50F & 8 F – UPU 1952.
 Vignette « Mons Ducasse 8 juin ».

ITALIE



Lettre expédiée de Bruxelles en juillet 1952 vers Marina di Carrara / Italie où elle parvint le 10 juillet. Inconnu et Retour à l'expéditeur (AL MITTENTE) le 11 juillet.

Tarif du 15.12.48 : lettre à 4 Fr / 20gr.

Affranchissement par 2F – UPU 1952 (paire horiz.).

POLOGNE

Lettre recommandée expédiée de Bruxelles le 16 juin 1952 à destination de Jaroslaw / Pologne.

Tarif du 15.12.48 :
Lettre internationale à 4 Fr / 20gr +
recommandation à 4 Fr

Affranchissement par 8 Fr – U.P.U. 1952.

Cachet du bureau D du Congrès. Et étiquette de recommandation CONGRES UPU / WPU.



SUEDE



Lettre ouverte expédiée d'Anvers le 12 février 1953 à destination de Malmö / Suède.

Tarif du 15.12.52 : imprimé par 50gr à 80c.

Affranchissement par 80c – UPU 1952.

SUISSE



Lettre recommandée partie de Bruxelles le 21 août 1952 à destination de Bâle / Suisse où elle parvint le lendemain.

Tarif du 15.12.48 : Lettre internationale à 4 Fr / 20gr + 2^{ème} et 3^{ème} échelon = 2x 2.50 Fr / 20gr + recommandation = 4 Fr.

Affranchissement à 13 Fr - correct pour lettre de 41-60 gr par 3 F & 10 Fr. – U.P.U.

TCHECOSLOVAQUIE

Carte-vue expédiée de Bankenberge le 15 novembre 1952 vers Libiva / Molelnice (Moravie actuelle).

Tarif du 15.12.48 : carte postale à 2.50 Fr.

Affranchissement par 80c & 1.75 Fr- UPU 1952. - 5c de trop.



YUGOSLAVIE



Lettre recommandée expédiée de Tournai le 25 août 1952 à destination de Belgrade / Yougoslavie où elle parvint le 28 août.

Tarif du 15.12.48 : lettre à 4 Fr / 20gr + échelon supplémentaire à 2.50 Fr / 20gr (1x) + recommandation à 4 Fr

Affranchissement correct à 10.50 Fr pour une lettre de 21-40 gr par 10 F- UPU 1952 + 50c. Chiffre sur Lion Héraldique.

AFRIQUE

MADAGASCAR



Lettre recommandée expédiée de Bruxelles le 31 décembre 1952 à destination du village Mahitzy / District de Ambohindratimo / Tananarive / Madagascar.

Diverses mentions de présentation & recherche des 24, 25 et 30 février 1953.

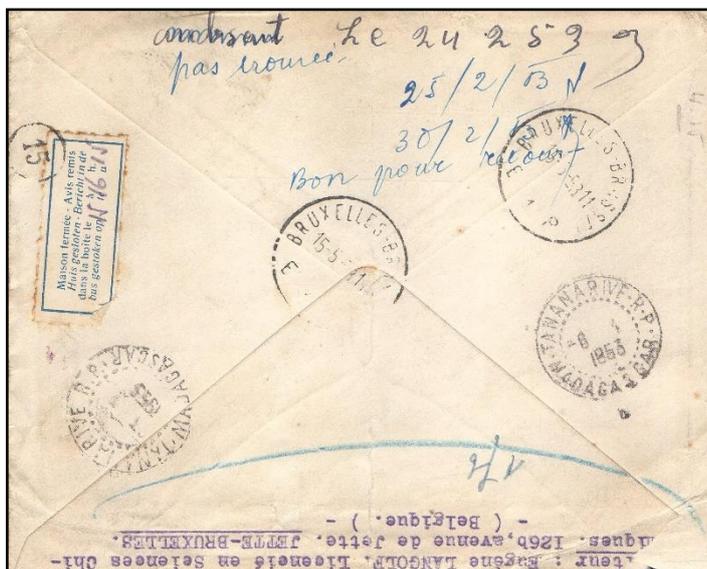
« bon pour retour » & griffe RETOUR A L'ENVOYEUR

La lettre repart non recommandée de Tananarive le 8 avril pour revenir à Bruxelles le 15 mai 1953 & étiquette bilingue belge « Maison fermée – Avis remis dans la boîte le 15 à 16h15

Tarif du 15.12.52 : Lettre internationale à 4 Fr / 20gr + Recommandation à 5 Fr

Affranchissement : à 9.20 Fr – 20c de trop

- 3 Fr. & 5.75 Fr. – UPU
- 25c – Lion Héraldique
- 20c+5c – Antituberculeux 1952



TOGO



Lettre recommandée
expédiée de Bruges
le 15 octobre 1952
à destination de
Lomé / Togo.

Tarif du 15.12.48 :
Lettre internationale
à 4 Fr / 20gr +
recommandation à 4
Fr.

Affranchissement à
8 Fr – correct pour
une lettre non –
avion de 0-20 gr par
80c, 1.75F, 2F &
2.50F – UPU 1952 +
25c Petit sceau de
l'Etat + 20c & 50c
Chiffres sur Lion
Héraldique.

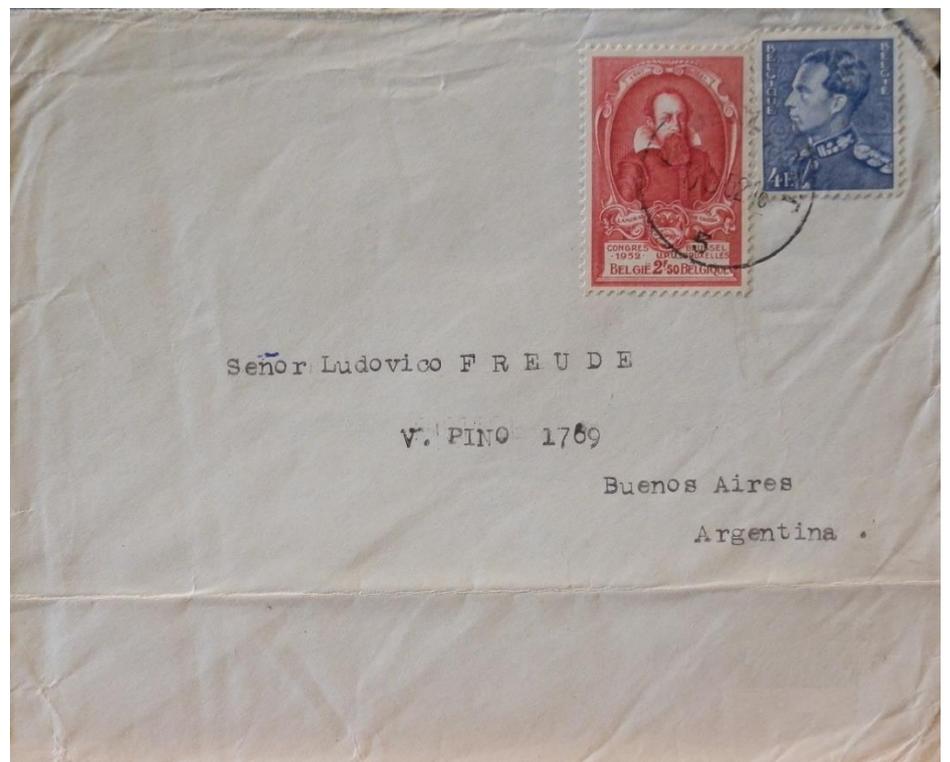
AMERIQUES

ARGENTINE

Lettre de plus de 20gr. expédiée
par voie maritime en septembre
1952 vers Buenos Aires
(Argentine).

Tarif : du 15.12.48 jusqu'au
30.09.57 est de 4 Fr jusqu'à 20 gr
+ 2,50 Fr par 20 gr de plus.

Nous sommes en présence d'un
double port.



BRESIL

Lettre par avion
expédiée en expres
de Liège-Guillemins
le 27 septembre 1952
à destination de Porto
Alegre / Brésil.

Tarif du 15.12.48 :
Lettre internationale
à 4 Fr / 20gr + expres
à 8 Fr. + surtaxe
aérienne vers
Argentine : 6 Fr. /
5gr (4x)

Affranchissement à
36 Fr – correct pour
une lettre de 16gr
(pesée) par 8 F –
UPU 1952 + 6F &
20F – Léopold III
Poortman + 2F
Léopold III Col
Ouvert V.



CANADA

Lettre par avion
expédiée de Bruxelles
le 11 août 1952 à
destination de Montréal
/ Canada.

Tarif du 15.12.48 :
Lettre internationale à 4
Fr / 20gr + surtaxe
aérienne vers Canada :
3 Fr / 5gr (x4).

Affranchissement à 16
Fr – correct pour une
lettre de 15 à 20 gr. 4
(LO) + 12 (PA)
Utilisation d'un timbre
à 1 Fr « Petit sceau de
l'état » + 3 x 5 Fr
« UPU 1952 ».



CHILI



Lettre expédiée en recommandé de Bruxelles le 21 mai 1952 à destination de Vaparaiso / Chili

Tarif du 15.12.48 : Lettre internationale à 4 Fr / 20gr + recommandation à 4 Fr

Affranchissement à 8 Fr – correct pour une lettre de 0-20gr par 80c, 3F & 4F – UPU 1952 + 20c Chiffre sur Lion Héraldique

MARTINIQUE

Lettre expédiée en recommandé d'Oude-God le 2 septembre 1954 à destination de Fort de France / Martinique.

Tarif du 15.12.52 : Lettre internationale à 4 Fr / 20gr + recommandation à 5 Fr

Affranchissement à 9 Fr – correct pour une lettre non-avion de 0-20 gr par 1.75F (paire), 2.50F & 3F – UPU 1952



MEXIQUE

Lettre par avion expédiée de Bruxelles le 22 octobre 1952 à destination de Mexico / Mexique.

1^{er} vol d'Amsterdam à Mexico via KLM du 27.10.52.

Tarif du 15.12.48 : Lettre internationale ouverte au tarif imprimé à 80c / 50gr + surtaxe aérienne vers Mexique pour AO (Autres Objets) : 3 Fr / 15gr.

Affranchissement à 3.80 Fr – correct pour une lettre de 0-15 gr par 80c & 2F – UPU 1952 + 1F Chiffre sur Lion Héraldique.

Griffe rougeâtre sur 2 lignes « Retour à / l'expéditeur ».



PEROU



Lettre par avion expédiée en recommandé d'Ixelles 3 le 1^{er} septembre 1952 à destination de Lima / Pérou.

Tarif du 15.12.48 :
Lettre internationale à 4 Fr / 20gr + échelon supplémentaire à 2.50 Fr / 20 gr.
recommandation à 4 Fr + surtaxe aérienne vers Pérou : 6 Fr / 5gr (7x)

Affranchissement à 54,05 Fr – 1.55 Fr de trop pour une lettre de 31-35gr par 80c, 1.75F, 2F, 2.50F, 3F, 4F & **40F+10F**– UPU 1952.

URUGUAY

Carte-vue du Palais Royal expédiée par avion de Bruxelles le 18 juin 1952 à destination de Montevideo / Uruguay.

Tarif du 15.12.48 :
carte postale internationale à 2.50 Fr + surtaxe aérienne vers Uruguay à 6 Fr / 5gr.

Affranchissement à 8.50 Fr – correct par 8F – UPU 1952 + 50c Chiffre sur Lion Héraldique.



Cachet du bureau D du Congrès UPU.

U.S.A.



Lettre (NON avion) expédiée de Bruxelles le 8 juillet 1952 à destination de St Louis / USA – griffes violettes américaines « NON RECLAME (UNCLAIMED) » + « REBUTS – RETURN TO SENDER ».

Tarif du 15.12.48 : Lettre internationale à 4 Fr / 20gr.

Affranchissement correct par 4 F – UPU.

VENEZUELA

Lettre par avion expédiée en recommandé de Bruxelles le 7 octobre 1952 à destination de Caracas / Vénézuela où elle parvint le 11 octobre – griffes vénézuéliennes « Non reclame – No Reclamado » + « Rebut – Rezago » - retour en Belgique comme lettre ordinaire (étiquette de recommandation biffée)

Tarif du 15.12.48 : Lettre internationale à 4 Fr / 20gr + recommandation à 4 Fr + surtaxe aérienne vers Venezuela : 6 Fr / 5gr (4x).



Affranchissement à 32 Fr – correct pour une lettre de 16-20gr par 8 F (4x) - UPU 1952.

ASIE

INDE

Lettres par avion partie d'Anvers 20 le 20 septembre 1952 à destination de Jabalpur / Madhya Pradesh / Inde (Jubbulpore) où elle parvint le 24 septembre.



Tarif :

- Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr
- Port avion (01/5/52) = 2x 4 Fr. / 5 gr.
- Recommandation = 4 Fr

Affranchissement : à 18 F – 2F de trop car affranchie à l'ancien tarif de 5 Fr / 5gr

- 4 F & 8 F – UPU
- 6 F – Poortman



INDONESIE

Lettre par avion expédiée de Verviers le 18 août 1952 à destination de Djakarta / Indonésie.

Tarif : Lettre internationale ouverte en imprimé (15/12/48) : 80c / 50gr + Surtaxe aérienne AO vers Indonésie (02/05/52) : 6 Fr / 15 gr.



Affranchissement correct à 6.80 Fr pour une lettre de 0-15gr par 80c & 2F (3x) – UPU.

PHILIPPINES



Lettre recommandée expédiée d'Ostende le 9 janvier 1954 à destination de Cebu-City / Philippines où elle parvint le 15 mars via Manile le 3 mars.

Tarif du 15.12.52 : Lettre internationale à 4F / 20gr + recommandation à 5 Fr.

Affranchissement correct à 9 Fr pour une lettre non-avion de 0-20gr par 8F – UPU + 1F Chiffre sur Lion Héraldique.

OCEANIE

AUSTRALIE



Carte postale publicitaire expédiée d'Auvelais le 17 septembre 1952 à destination de Victoria Point à Brisbane / Australie où elle parvint le 5 novembre.

Tarif du 15.12.48 pour les cartes postales en imprimé à 80c.

Affranchie par 80c – UPU 1952.

NOUVELLE-ZELANDE



Lettre par avion
expédiée de Verviers
le 10 juin 1952 à
destination de
Wellington / New-
Zealand.

Tarif :

- Lettre internationale (15/12/48) : 4 Fr
- Port avion vers Nouvelle-Zélande (02/05/52) : 9 Fr / 5 gr

Affranchissement
correct à 13Fr

- 3F – UPU
- 10F – UPU

7. Taxes réduites

7.a. Vers le Congo Belge

Voici en rouge les taxes réduites par rapport au tarif international

15.12.48

Lettre :	3 Fr / 20gr
Lettre échelon suppl. :	1.25 Fr / 20gr
Carte postale :	1.20 Fr
Imprimé :	60c / 50gr
Recommandation :	4 Fr
Expres :	8 Fr
Acussé de réception AR :	4 Fr

15.12.52

Lettre :	3 Fr / 20gr
Lettre échelon suppl. :	1.50 Fr / 20gr
Carte postale :	1.20 Fr
Imprimé :	80c / 50gr

Recommandation :	5 Fr
Expres :	8 Fr
Acussé de réception AR :	4 Fr

Surtaxes aériennes

01.02.47

Lettre et carte postale :	3 Fr / 5gr
Autres objets (AO) :	3 Fr / 15gr

01.07.53

Lettre et carte postale :	3 Fr / 10gr + 2 Fr / 5gr suppl.
Autres objets (AO) :	3 Fr / 15gr

Service normal NON avion

Notez qu'il est extrêmement difficile de trouver du courrier vers la Colonie par voie de surface, y compris dans l'autre sens.



Lettre expédiée d'Anvers le 7 novembre 1952 à destination de Léopoldville où elle parvint le 28 novembre. Elle fut transportée par le paquebot de la CMB – Baudouinville (2) : parti d'Anvers le 11.11.52 et arrivé à Matadi le 26.11.52.

Tarif du 15.12.48 : lettre vers le Congo à 3 Fr / 20gr.

Affranchissement correct par 1.75 F – UPU + 10c & 65c Chiffre Héraldique + 25c (2x) Petit sceau de l'Etat.

Service via la poste aérienne (taxes réduites)

Carte postale par avion partie de Liège
18 février 1954 à destination de Kabalo / Tanganyika-Katanga / Congo Belge.

Tarif : carte postale vers le Congo
(15/12/48) = 1.20 Fr
+ Port avion
(15/12/53) = 3 Fr / 5 Gr

Affranchissement : à 3.20 Fr – manque 1F – griffe bilingue
TROUVE A LA BOITE – pour justifier qu'elle n'a probablement pas pris l'avion à cause de l'insuffisance : 2F – UPU + 1.20 F – Léopold III col ouvert.



Lettre commerciale expédiée par avion de Bruxelles le 15 août 1952 à destination de Léopoldville / Congo Belge où elle parvint le 18 août.

Tarif : Lettre vers le Congo (15/12/48) = 3 Fr / 20gr + surtaxe aérienne (01.02.47) = 3 Fr / 5gr (4x)

Affranchissement correct à 15 Fr pour une lettre de 16-20 gr par : 2 F (4x) & 3 F – UPU + 50c Chiffre Héraldique + 1 F Petit sceau de l'Etat + 2.50 F Léopold III Col ouvert.



Papillon de colis expédié en recommandé par avion de Bruxelles le 29 septembre 1952 à destination d'Elisabethville.

Tarif du 15/12/48 au 14/12/52.

Ce papillon était attaché à un petit paquet (optiques, verres ou lunettes ?)

Tarif recommandé pour le Congo = 4 F + tarif petit paquet, 1,20 F par 50g. avec un minimum de 6 F, soit 750g = 15 x 1,20 F = 18 F total = 22 F.

Service via la poste aérienne (au tarif international)

On trouve beaucoup plus de lettres vers le Congo Belge affranchies au tarif international de 4 Fr / 20gr au lieu des 3 Fr / 20gr de la taxe réduite.



Lettre expédiée par avion de Koksijde le 8 juillet 1952 à destination d'Elisabethville / Katanga / Congo Belge où elle parvint le 11 juillet.

Tarif : Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr / 20gr + Port avion (01.02.47) = 3 Fr. / 5gr.

Affranchissement correct à 7 Fr pour une lettre de moins de 5 gr par : 3F & 4 F – UPU.



Lettre expédiée par avion de l'agence d'Ostende le 9 juillet 1952 à destination de Léopoldville / Congo Belge où elle parvint le 12 juillet.

Tarif : Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr / 20gr + surtaxe aérienne (01.02.47) = 3 Fr. / 5gr.

Affranchissement correct à 7 Fr pour une lettre de moins de 5 gr par : 2 F & 5 F – UPU.

Lettre expédiée par avion d'Anvers le 2 septembre 1952 à destination de Léopoldville / Congo Belge où elle parvint le 11 juillet.

Tarif : Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr / 20gr + Port avion (01.02.47) = 3 Fr / 5gr.

Affranchissement correct à 7 Fr pour une lettre de moins de 5 gr par : 1.75 F – UPU – bande de 4.



Les Belgolâtres

Lettre expédiée par avion de l'agence d'Ostende le 8 juillet 1952 à destination de Léopoldville / Congo Belge où elle parvint le 10 juillet.

Tarif : Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr / 20gr + surtaxe aérienne (01.02.47) = 3 Fr / 5gr (2x).

Affranchissement correct à 10 Fr pour une lettre de 6-10 gr par : 10 Fr. – UPU.



Lettre expédiée par avion de Koksijde le 6 août 1952 à destination d'Elisabethville / Katanga / Congo Belge.

Tarif : Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr / 20gr + surtaxe aérienne (01.02.47) = 3 Fr / 5gr (3x).

Affranchissement correct à 13 Fr pour une lettre de 11-15 gr par: 3 F & 10 F – UPU.

Les Belgolâtres

Lettre expédiée par avion d'Uccle le 1^{er} octobre 1952 à destination de Stanleyville / Congo Belge où elle arriva le 3 octobre.

Tarif : Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr / 20gr + surtaxe aérienne (01.02.47) = 3 Fr / 5gr (4x).

Affranchissement correct à 16 Fr pour une lettre de 16-20 gr par : 8 F – UPU - paire.



Lettre recommandée expédiée par avion de Liège le 20 août 1952 à destination du Gouverneur Général du Congo Belge à Léopoldville où elle parvint le 22 août via Léopoldville-Kalina le même jour.

Tarif : Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr / 20gr + recommandation à 4 Fr + surtaxe aérienne (01.02.47) = 3 Fr / 5gr (3x).

Affranchissement correct à 17 Fr pour une lettre de 11-15 gr par : 1.75 F (2x) & 4 F – UPU + 3 F & 6 F – Poortman + 50c Chiffre Héraldique.



Lettre expédiée par avion de Virton le 27 août 1952 à destination d'Elisabethville / Katanga / Congo Belge.

Tarif : Lettre internationale (15/12/48) = 4 Fr / 20gr + 2.50 Fr / 20gr suppl. + surtaxe aérienne (01.02.47) = 3 Fr / 5gr (5x).

Affranchissement à 22 Fr – 50c de trop pour une lettre de 21-25gr par: 10 F (2x) – UPU + 2 F Léopold III col ouvert + V.

7.6.- Vers le Grand Duché de Luxembourg

Tarif lettre ordinaire du 15/12/1948 au 30/09/1957 (tarif réduit vers le Luxembourg)	1,75 Bef
Taxe de recommandation 15/12/1948 au 14/12/1952	4,00 Bef



Envoi expédié en recommandé de Bruxelles (bureau D du Congrès) le 18 juin 1952 vers le Grand Duché de Luxembourg. Affranchissement à l'aide de deux timbres pour un total de 5.75 Fr. : 1.75 F & 4 F – UPU.

Application de la vignette gommée de recommandation n°543 et tampon bilingue "CONGRES-U.P.U./W.P.U."

7.c. - Vers les Pays-Bas

Nous n'avons hélas pas pu trouver de lettre vers les Pays-Bas pour illustrer ce chapitre. (Sauf celle déjà illustrée en page 38.) Voici toutefois une carte postale au tarif imprimé international.



Carte-vue expédiée de Bruxelles le 6 juillet 1952 à destination des Pays-Bas.

Tarif du 15.12.48 : carte postale en imprimé (moins de 5 mots + signature) à 80c.

Affranchissement par 80c – UPU 1952.

Bibliographie

- La série « UPU » de 1952 par Hubert Havrenne paru dans le bulletin de l'Amicale Philatélique (n° 525) / mai 2007
- Conférence d'Hubert Havrenne au Royal Club Philatélique du Wavre
- « Catalogus van Perfins van België » du perfinclub Nederland - 2018
- Les timbres perforés – Marcel Antoine – 1986
- Berthe DELEPINE : *La Poste Tassienne*
- José HENIN : *L'Union Postale Universelle*, 1974
- E. et M. DENEUMOSTIER : *Les Tarifs Postaux*, 1988 et 2002
- Catalogue Officiel de Belgique, 2020
- André BRUYNEEL : *Documents Financiers*, 2005
- Articles de Vincent Schouberechts sur la famille de Tour et Tassis